

Sommaire

INTRODUCTION

I- DEFINITION ET PRISE EN COMPTE DES PUBLICS MIGRANTS ET NON-FRANCOPHONES DANS LES BIBLIOTHEQUES FRANÇAISES

- 1. Flux et parcours migratoires aujourd’hui : état des lieux**
 - 1.1. Les Flux globaux
 - 1.1.1. Naissance de l’immigration
 - 1.1.2. Des années 2000 à nos jours : une augmentation progressive
 - 1.2. Les différents motifs d’immigration
 - 1.3. Une évolution des profils qui tend vers une diversité
- 2. La bibliothèque : un lieu pour tous ?**
 - 2.1. Vers la lecture publique
 - 2.2. Le flou législatif et les différents textes de référence
 - 2.3. La pluralité culturelle
 - 2.4. L’intégration à plusieurs échelles
- 3. Une prise en compte tardive des migrants par les bibliothèques**
 - 3.1. Un difficile passage de l’universel au singulier
 - 3.2. Le retard français face aux autres pays
 - 3.3. Les bibliothèques et les publics migrants aujourd’hui
- 4. Quelques entraves**

II- LA DIVERSITE DES PUBLICS MIGRANTS DANS LES BIBLIOTHEQUES FRANÇAISES

- 1. Typologie des publics migrants**
 - 1.1. L’analyse préalable des publics migrants
 - 1.2. La diversité des publics migrants
- 2. Quelles bibliothèques pour quels publics ?**
 - 2.1. Les bibliothèques municipales
 - 2.2. Les bibliothèques spécialisées/associatives
 - 2.3. Les bibliothèques universitaires
 - 2.4. Le potentiel des « bibliothèques vivantes »
- 3. Des services mis en place qui tendent vers un large public**
 - 3.1. Accompagner le migrant dans la découverte de la bibliothèque
 - 3.2. Les démarches administratives
 - 3.3. L’apprentissage du français
 - 3.4. Garder le lien avec sa culture d’origine
 - 3.5. Le cas des migrants en transit
- 4. L’importance des partenariats**
 - 4.1. Les principes des partenariats
 - 4.2. Des exemples éclectiques

III- ETUDE DE CAS : LES BIBLIOTHEQUES ANGEVINES

- 1. Méthodologie**
 - 1.1. Des entretiens
 - 1.2. Un questionnaire
- 2. Les publics migrants à Angers et ses alentours**
 - 2.1. L’immigration angevine
 - 2.2. Les services mis en place pour l’accueil des immigrés par la ville
 - 2.3. Un constat sans appel
- 3. Une politique d’accueil qui tâtonne encore**
 - 3.1. Des volontés personnelles
 - 3.2. Un ou des publics ?
- 4. Le maillage associatif**
 - 4.1. Des visites mais pas seulement
 - 4.2. L’apport des associations
 - 4.3. Les écoles : l’accueil des enfants et la médiation vers les parents

- 5. Des ressources et des services variés**
 - 5.1. Les fonds langues étrangères et FLE : contes, romans, apprentissages
 - 5.2. Une multiplication des supports
 - 5.3. Des services spécifiques
 - 5.3.1. L'atelier poésie du GREF
 - 5.3.2. Le « Moulin à paroles »
 - 5.3.3. L'heure du conte
 - 5.3.4. Des objectifs similaires
- 6. Le cas particulier de la bibliothèque anglophone**
- 7. Et après ?**
- 8. Les bibliothèques angevines vues par les migrants**

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

- 1. Ouvrages généraux**
 - 1.1. L'immigration
 - 1.2. Les bibliothèques
- 2. Bibliothèque et immigration**
 - 2.1. Etude de cas

SOURCES

- 1. Préconisations internationales**
- 2. Statistiques**
- 3. Etude de cas**

ANNEXES

- 1. Guide d'entretien**
- 2. Questionnaire**
- 3. Flyer - Le « Moulin à paroles »**
- 4. Flyer en anglais – Médiathèque Toussaint**

TABLE DES TABLEAUX

TABLES DES ANNEXES

Introduction

13 novembre 2015, 14 juillet 2016, 19 décembre 2016 ... Autant de dates qui trouvent une connotation dans la mémoire collective, celle des attentats perpétrés depuis trois ans par les terroristes islamistes. Autant d'événements qui plongent la France et le reste du monde dans un climat de méfiance, de peur de l'autre dont se servent les politiques et plus particulièrement les extrêmes pour renforcer les contrôles des frontières de façon à limiter le nombre d'entrées sur les territoires. Dernier fait datant du 31 janvier, la fermeture sélective des frontières aux ressortissants des 7 pays musulmans par le nouveau président des Etats-Unis, Donald Trump, qui provoque une vague d'indignation à l'échelle mondiale. Des mesures plutôt incohérentes au vu du dernier rapport de l'OCDE datant du 22 septembre 2015 qui n'enregistre pas moins de 3,4 millions d'entrées dans ses 35 pays membres. Sujet à polémique, l'immigration n'en reste pas moins un phénomène inéluctable qu'il est définitivement impossible d'endiguer. En partant de ce présupposé, il paraît essentiel d'engager des mesures à toutes les échelles de façon à faciliter l'intégration de ces primo-arrivants¹ sur notre territoire, comme la stipule d'ailleurs la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, qui met en avant l'égalité des individus devant la loi, quelles que soient leurs origines, leur race, leur religion. L'accueil et l'intégration en France passent par de nombreuses facettes. Elles peuvent être administratives, économiques, sociales ou culturelles et ne sont pas forcément évidentes à assimiler lorsque l'on n'en maîtrise pas les codes. Il convient d'appliquer scrupuleusement le droit d'accès pour tous à la culture, garanti dans le Préambule de la Constitution française² de 1946, repris dans celle de 1958 : « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte, à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture ». A cela viennent s'ajouter quelques textes qui ne font pas office d'autorité mais qui sont pourtant fréquemment cités comme références telle que la charte de l'UNESCO³ sur la diversité culturelle de 1994 ou le manifeste de l'IFLA⁴ revu en 2009.

Ce phénomène se reflète au même titre dans les bibliothèques qui constatent elles-aussi depuis quelques années une nette augmentation d'un public immigré et non-francophone comme peuvent en témoigner récemment la mise en place de deux grandes journées d'études qui se sont déroulées dans le cadre du cycle de rencontres de la BPI « Bibliothèques dans la cité » le 29 septembre 2015 et le 16 juin 2016 respectivement

¹ Toute personne arrivant pour la première fois dans un pays et s'y installant durablement.

² ASSEMBLEE NATIONALE CONSTITUANTE, *Constitution de la République française*, Paris, 1946.

³ IFLA/UNESCO, *Manifeste des bibliothèques publiques de l'IFLA/UNESCO*, Paris : Unesco, 1994. Disponible sur : <https://archive.ifla.org/VII/s8/unesco/fren.htm> (Consulté le 30/05/2017)

⁴ IFLA, *Manifeste de l'IFLA sur la bibliothèque multiculturelle*, La Haye : IFLA, 2009. Disponible sur : <https://archive.ifla.org/VII/s32/pub/MulticulturalLibraryManifesto-fr.pdf> (Consulté le 30/05/2017)

intitulées « les migrants : un public de bibliothèques ? Quels besoins, quels accueils, quels services ?⁵ » et « l'accueil des publics migrants en bibliothèques⁶ ».

La première journée d'étude, après une ouverture sur un panorama général au sujet des migrants en France et dans les bibliothèques de nos jours questionne essentiellement, à travers l'exemple de Calais, les problématiques rencontrées lors de l'arrivée massive de migrants et propose une réflexion autour des solutions envisagées par la suite. Alors que cette journée se focalise essentiellement sur les réfugiés qui fuient leurs pays à cause de la guerre, la seconde journée envisage plus largement le public migrant et souligne sa diversité.

La seconde journée se veut complémentaire de la première et réfléchit sur la manière d'appréhender ce nouveau public dans sa diversité, à travers ses réalités culturelles, linguistiques et administratives de façon à fournir un accueil efficace et ciblé. L'intervention de divers professionnels venant de champs annexes tels que la sociologie ou la linguistique permettent de compléter la vision que nous pouvons avoir des publics migrants et ainsi approfondir des connaissances partielles⁷. Entre questionnements et retours d'expériences, ces journées amorcent une véritable réflexion sur l'accueil des publics migrants et non francophones au sein des bibliothèques. Elles deviennent des outils pertinents pour les bibliothécaires qui souhaiteraient se renseigner sur le sujet dans la mesure où elles sont accompagnées de nombreux exemples d'application dans diverses bibliothèques, en France ou ailleurs.

Cette prise de conscience est complétée dans le champ de la recherche par l'apparition d'un certain nombre de mémoires ciblant précisément l'accueil de ces nouveaux publics et ces applications dans les bibliothèques françaises. Pour n'en citer que deux, le mémoire⁸ de Lisa Chatelier intitulé « Les bibliothèques publiques européennes face à l'immigration : regards croisés et perspectives » daté de 2013 aborde la question du point de vue européen démontrant par ailleurs le retard accumulé par la France. Elles s'intéressent principalement aux politiques d'intégration dans les pays européens et constate qu'elles divergent sensiblement

⁵ *Les migrants, un public de bibliothèque ? Quels besoins, quels accueils, quels services ?,* journée d'étude, 29/09/2015, Calais. Captation sonore accessible sur le site de : <http://pro.bpi.fr/les-migrants--un-public-de-bibliothque--quels-besoins-quels-accueils-1>. Consulté le 31/05/2017

⁶ *L'accueil des publics migrants en bibliothèque,* journée d'étude, 16/06/2016, Paris : Musée National de l'Histoire et de l'Immigration. Captation sonore accessible sur le site de : <http://pro.bpi.fr/debats-et-journees-detude/laccueil-des-publics-migrants-en-bibliotheque>. Consulté le 31/05/2017

⁷ Par exemple, il ressort des entretiens que j'ai pu mener que les étudiants d'origine étrangère ne sont souvent pas considérés comme un « public migrant » par les personnels des bibliothèques. Or, par définition ils appartiennent bien au public migrant.

⁸ CHATELLIER, Lisa, *Les bibliothèques publiques européennes face à l'immigration : regards croisés et perspectives*, Mémoire master en sciences humaines et sociales : Lyon : Enssib, 2013, 106 p.

d'un pays à l'autre. Dans la mesure où elle se concentre plus sur les politiques d'intégration que sur les immigrés, elle garde des publics migrants une vision assez générale et n'en pointe pas particulièrement les diversités.

Le mémoire⁹ de Lola Mirabail soutenu en 2014 « Lecture publique et immigration(s) : L'accueil des primo-arrivants dans les bibliothèques françaises » se concentre sur la question au niveau national et se demande comment l'accueil des publics migrants se déroule en France et comment il pourrait être amélioré. Elle dresse un état des lieux contrasté des actions proposées en France évoquant notamment la focalisation sur les collections ou la dépendance financière liée aux élus. Elle précise, en revanche, que la question des publics migrants est loin d'être indifférente aux bibliothèques françaises qui, depuis plusieurs années, essayent de mettre en place un accueil et des services qui répondraient à leurs attentes. Elle souligne par ailleurs la nécessité de cerner un public hétéroclite de manière à évaluer correctement ses besoins. Ainsi, elle pointe dans son mémoire la diversité des publics et son caractère essentiel dans une politique d'intégration cohérente et efficace.

Ainsi, les travaux effectués évoquent la progression de la question de l'accueil des publics migrants dans les bibliothèques mais également l'importance de cibler un public pluriel. Ce dernier constat sera notre point de départ. Je m'efforcerai dans ce mémoire de mettre en lumière cette diversité en comparant les publics migrants non-francophones, leurs besoins et l'importance de ces derniers dans les politiques d'intégration et d'accueil des bibliothèques françaises. Nous nous demanderons également jusqu'à quel point il leur est possible de le faire.

Avant d'aller plus en loin, il me paraît nécessaire de restituer la définition du terme immigré dans son acception aux yeux de la loi. J'ai pu constater que, suite à leurs surmédiatisations, les termes « immigré » et « migrant » ne désignaient plus que deux catégories des publics migrants, celles des réfugiés politiques mais aussi de l'immigration illégale, allant ainsi à l'encontre de la multiplicité revêtue en réalité par ces termes. Ainsi, pour le Haut conseil à l'intégration, un immigré est une personne résidant en France et né à l'étranger avec une autre nationalité que la nationalité française. Autrement dit, 5,50 millions soit 8,7% de la population française d'après les chiffres de l'INSEE datant de 2011. Un pourcentage somme toute considérable dont on peut se douter qu'il n'a cessé d'augmenter depuis 16 ans. Si cette définition nous dresse un tableau général et synthétique de ce qu'est un immigrant, se cache en réalité derrière cette appellation « homogénéisante » une multitude de parcours bien distincts qui nécessitent autant de traitements différents que nous nous appliquerons à illustrer dans la suite de ce mémoire. Les attentes d'un migrant en transit et d'un migrant qui voudrait s'installer durablement en France ne sont pas les mêmes. Elles diffèrent également d'un migrant francophone à un migrant allophone, d'un migrant volontaire qui avait prévu de s'installer en France et d'un migrant forcé de quitter son

⁹ MIRABAIL, Lola, *Lecture publique et immigration(s) : L'accueil des primo-arrivants dans les bibliothèques françaises*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Lyon : Enssib, 2014, 129 p.

pays d'origine. On retrouve dans le manifeste de l'IFLA sur la bibliothèque multiculturelle de 2006¹⁰ un passage qui prend particulièrement en compte cette diversité : « Une attention spéciale doit être accordée aux groupes souvent marginalisés dans les sociétés diversifiées au plan culturel : les minorités, les demandeurs d'asile et les réfugiés, les résidents ayant un permis de résidence temporaire, les travailleurs migrants et les communautés autochtones. » Ainsi, nous nous demanderons si les bibliothèques ont conscience et prennent en compte cette pluralité de parcours dans les services qu'elles offrent à ces publics étrangers. Si cette diversité entraîne des modalités d'accueil et d'intégration différentes, il existe néanmoins des solutions générales qui peuvent s'appliquer dans toutes les situations et que la bibliothèque, en tant qu'institution publique, se doit de mettre en place.

Au-delà de ce rôle dicté par la République, les bibliothèques s'efforcent continuellement, et ce malgré l'absence de textes législatifs sur le sujet, de refléter entre leurs murs la diversité de la population vivant en France. Pour pallier ce manque et compléter les textes énoncés plus haut, de grandes associations telles que l'ABF (Association des Bibliothèques de France) tentent de définir les missions principales des bibliothèques notamment à travers des textes comme le « Code de Déontologie du Bibliothécaire¹¹ » de 2003 qui propose par exemple de « promouvoir auprès de l'usager une conception de la bibliothèque ouverte, tolérante, conviviale » et qui se veut être un point de départ pour nourrir des réflexions plus poussées. Fréquemment gravitent autour de cette problématique des termes comme « multiculturalisme » ou « diversité culturelle » qui sous-entendent une cohabitation de plusieurs cultures au sein d'un même lieu et d'un même pays. De plus, toujours selon le manifeste de l'IFLA/UNESCO¹² de 2006 : « Tous les types de bibliothèques doivent refléter, soutenir et promouvoir la diversité culturelle et linguistique à l'échelle internationale, nationale et locale, et doivent donc travailler en fonction du dialogue interculturel et de la citoyenneté active. » Depuis quelques années on note dans les bibliothèques françaises, comme Lola Mirabail s'applique à le démontrer dans son mémoire, une multiplication des actions mises en place à destination des publics migrants que ça soit à travers les fonds ou par le biais d'animations spécifiques. Par conséquent, l'accueil des publics migrants est une problématique qui ne cesse de s'amplifier dans le milieu des bibliothèques.

Ainsi, ce mémoire s'efforcera de répondre à plusieurs questions : à partir de quand le public immigré et non-francophone a-t-il été pris en compte par les bibliothèques françaises et en quoi est-ce inscrit dans leurs

¹⁰ IFLA, *Manifeste de l'IFLA sur la bibliothèque multiculturelle*, La Haye : IFLA, 2006. Disponible sur : <https://archive.ifla.org/VII/s32/pub/MulticulturalLibraryManifesto-fr.pdf> (Consulté le 30/05/2017)

¹¹ ABF, *Code de déontologie du bibliothécaire*, Paris : ABF, 2003. Disponible sur : <https://www.abf.asso.fr/6/46/78/ABF/code-de-deontologie-du-bibliotheque> (Consulté le 30/05/2017)

¹² IFLA, *Manifeste de l'IFLA sur la bibliothèque multiculturelle*, La Haye : IFLA, 2006. Disponible sur : <https://archive.ifla.org/VII/s32/pub/MulticulturalLibraryManifesto-fr.pdf> (Consulté le 30/05/2017)

missions ? Est-il considéré dans sa diversité ? Cela inclut-il des traitements différents ? Les solutions mises en place depuis plusieurs années tendent-elles vers une promotion de cette diversité ?

Dans un premier temps, nous nous focaliserons sur la prise en compte et la définition des publics migrants et non-francophones dans et par les bibliothèques françaises en rappelant les missions principales des bibliothèques et en dressant un état des lieux des flux migratoires de nos jours. Dans une seconde partie, nous nous demanderons si les bibliothèques françaises considèrent dans leurs actions la diversité du public migrant et si elles les adaptent en conséquence. Enfin, nous nous pencherons sur le cas des bibliothèques angevines et sur leur politique d'intégration en direction du public étranger.

I- Définition et prise en compte des publics migrants et non-francophones dans les bibliothèques françaises

La connaissance des publics constitue un point de départ pour créer une politique d'accueil adaptée et cohérente. Pourtant, les publics migrants ont tardé à être reconnus et véritablement pris en compte par les bibliothèques françaises. Cette compréhension des publics migrants passe en premier lieu par une connaissance de leur histoire, particulièrement édifiante en ce qui concerne la multiplicité de leur parcours.

1. Flux et parcours migratoires aujourd'hui : état des lieux

Pour comprendre ces nouveaux publics et ce qu'ils vivent, il est nécessaire de se pencher sur l'état de l'immigration aujourd'hui et les mouvements qui la composent.

1.1. Les Flux globaux

Il me paraît primordial dans un premier temps de faire un rapide résumé des mouvements migratoires en France depuis le début du XIX^e¹³. L'immigration en France se découpe en plusieurs phases durant lesquelles certaines populations ont dominé les flux migratoires plutôt que d'autres.

1.1.1. Naissance de l'immigration

Avant d'être internationale, l'immigration était d'abord nationale, autrement dit, les gens se déplaçaient d'un bout à l'autre de la France. Puis, ce sont ensuite les populations des contrées voisines qui ont immigré en France, notamment les Belges et les Italiens essentiellement pour trouver du travail, principale raison d'immigration jusqu'à il y a peu. Une troisième phase intervient après la Première Guerre mondiale et voit apparaître un élargissement de l'aire de recrutement, incluant principalement des immigrés en provenance de Pologne, de Yougoslavie et de Hongrie. Tous ne viennent pas chercher du travail, on trouve également des réfugiés politiques, des intellectuels, des artistes qui viennent en France pour des raisons variées. Par obligation pour les uns, par aspirations personnelles pour les autres. A la même époque, une véritable organisation institutionnelle, patronale et étatique de la gestion des travailleurs immigrés voit le jour. Tant et si bien qu'en 1930, la part de population immigrée ne représente pas moins de 6% de la population, soit 3 millions d'étrangers en France. Avec et après la Seconde Guerre mondiale, ce sont les Portugais et les Espagnols qui monopolisent les flux migratoires en direction de la France. Ça n'est qu'après 1973 que le rythme s'infléchit avec l'entrée dans l'Union européenne du Portugal et de l'Espagne. Ils disparaissent alors des mouvements migratoires majeurs.

¹³ LAACHER, Smaïn, *Ce qu'immigrer veut dire : Idées reçues sur l'immigration*, Paris : Le cavalier bleu, 2012, p. 63

Une dernière phase, amorcée dès 1990 et encore d'actualité, voit à la tête des flux migratoires des populations africaines du Nord et du Sud du Sahara. Cela n'a pas bougé depuis quelques années.

1.1.2. Des années 2000 à nos jours : une augmentation progressive

Il me semble nécessaire de préciser que les données chiffrées que l'on peut recueillir sur les différents sites recensant des statistiques telles que l'INSEE se font sur des bases partielles. Ainsi, les chiffres annoncés ne permettent que de rendre compte des tendances et ne constituent pas des sources très précises.

Depuis un certain temps, la question de l'immigration est plus que jamais au centre des débats politiques et sociaux qui s'alarment, se basant soi-disant sur une augmentation explosive, depuis plusieurs années, du nombre de migrants sur le territoire. Pourtant, on constate au long des années 2000 une augmentation progressive des publics migrants.

En 2013, l'Insee publiait une enquête¹⁴ éloquente intitulée « Les immigrés récemment arrivés en France : une immigration de plus en plus européenne » dans laquelle elle dresse plusieurs constats qui corroborent l'idée d'une immigration croissante.

D'après les derniers chiffres trouvables sur le site de l'OCDE¹⁵ et datant de 2012, on remarque une légère augmentation puisqu'en passant de 6 910 060 allochtones en 2005 à 7 576 636 en 2012, la France gagne seulement 666 576 nouveaux allochtones en 12 ans. C'est bien peu comparativement à d'autres pays comme les Etats-Unis ou l'Angleterre qui voient leurs populations allochtones augmenter sur le même laps de temps respectivement de 6 268 837 et de 1 831 000 immigrés. De 2004 à 2012, la population immigrée, compte tenu des départs et des décès a augmenté d'environ 90 000 nouveaux résidants par an¹⁶.

Tableau 1: Population allochtone en France (en milliers)¹⁷

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Population allochtone	6 910 060	7 017 207	7 129 254	7 202 116	7 287 794	7 372 688	7 474 654	7 576 636

¹⁴ BRUTEL, Chantale, « Cellule Statistiques et études sur l'immigration, Insee. Les immigrés récemment arrivés en France : une immigration de plus en plus européenne », *Insee Première*, 2014, n° 1524.

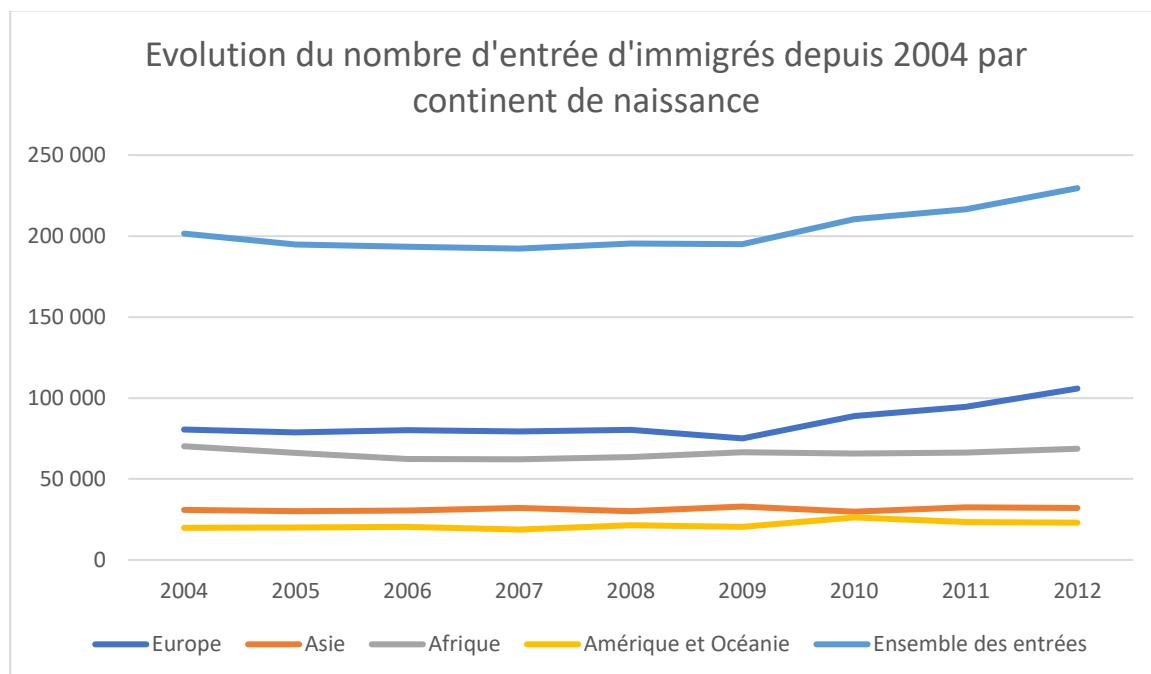
¹⁵ OCDE (2017), *Population allochtone dans les pays de l'OCDE (indicateur)*. (Consulté le 12/04/2017)

¹⁶ BRUTEL, Chantale, « Cellule Statistiques et études sur l'immigration, Insee. Les immigrés récemment arrivés en France : une immigration de plus en plus européenne », *Insee Première*, 2014, n° 1524.

¹⁷ OCDE (2017), *Population allochtone dans les pays de l'OCDE (indicateur)*. (Consulté le 12/04/2017)

C'est à partir de 2009¹⁸ que les entrées ont commencé à augmenter en raison des afflux européens. Effectivement, près de la moitié des immigrés entrés en France en 2012 sont originaires du continent. Ces entrées européennes progressent de 12%¹⁹ par an en moyenne. C'est une immigration essentiellement portugaise, britannique, espagnole, italienne ou allemande. Ils représentent à eux-seuls 57% des arrivées sur le territoire tandis qu'entre 2009 et 2012 toujours, l'arrivée d'immigrés en provenance d'Afrique a augmenté de seulement 1% par an grâce aux immigrés en provenance du Maroc et de la Tunisie. Ceci dit, le continent africain reste le premier en nombre de demandeurs d'asile puisqu'en 2010, il réunissait 35% des demandeurs d'asile²⁰. Cette immigration européenne est aussi plus âgée que la moyenne d'âge globale des immigrés de 2012 qui est de 28 ans. Effectivement, on s'aperçoit qu'un immigré sur quatre en provenance de Belgique est âgé de 49 ans à son entrée en France alors que si on prend la population asiatique par exemple, on remarque qu'un immigré sur deux se situe dans la tranche d'âge des 20-33 ans.

Tableau 2 : Evolution du nombre d'entrée d'immigrés depuis 2004 par continent de naissance



¹⁸ BRUTEL, Chantale, « Cellule Statistiques et études sur l'immigration, Insee. Les immigrés récemment arrivés en France : une immigration de plus en plus européenne », *Insee Première*, 2014, n° 1524.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ LAACHER, Smaïn, *Ce qu'immigrer veut dire : Idées reçues sur l'immigration*, Paris : Le cavalier bleu, 2012, p.100.

Cette enquête offre également d'autres constats dont nous ferons état par la suite, notamment en ce qui concerne la hausse de diplômes, de qualifications, et d'emplois dans la première année d'arrivée en France.

Au début de l'année 2013, la part d'immigrés en France représentait 8,8% de la population²¹, autrement dit plus de 5,8 millions d'immigrés résidaient sur le sol français. On comptabilise pour 2013, 259 400 entrées permanentes et une légère baisse pour 2014 avec seulement 258 900 entrées.

D'après l'ouvrage *Perspectives des migrations nationales 2016*²², publié par l'OCDE, environ 4,8 millions d'immigrés ont fait leur entrée dans les pays de l'OCDE courant 2015, c'est 10% de plus qu'en 2014. A l'image des dernières années, on note également une véritable accentuation de tous les types de migrations, que cela soit des migrations pour raisons familiales, des migrations au titre de la libre circulation au sein de l'UE, des migrations humanitaires ou des migrations temporaires (comprenant les étudiants et les migrants économiques).

Si depuis 2015, on assiste à un renforcement des lois relatives aux frontières, cela se ressent surtout en ce qui concerne l'obtention des visas. Les derniers chiffres délivrés par le ministère de l'Intérieur et la direction générale des étrangers en France en janvier 2017²³ indiquent dans ce domaine une baisse de 3,8% entre 2015 et 2016 tout en précisant qu'elle intervient après plusieurs années de hausse. Il est clairement indiqué que la responsabilité de cette baisse revient aux attentats qui auraient freinés la demande. Ce communiqué reste cependant globalement positif car il fait par d'une augmentation plutôt globale. Le nombre de demandes d'asile à l'OFPRA est lui aussi en augmentation de 6,5% entre 2015 et 2016, conformément à la hausse de 2015. Ces demandes proviennent essentiellement du Soudan, de l'Afghanistan, d'Albanie, d'Haïti et de la Syrie. Le rapport se conclut par l'annonce suivante : plus de 9 000 personnes en besoin manifeste de protection ont été autorisées à rejoindre la France en 2016. L'entrée en vigueur de la loi du 7 mars 2016²⁴ sur les droits des étrangers en France est à l'origine de la remise de 30 000 cartes de séjours pluriannuelles qui sont d'une durée de 4 ans et qui constituent une passerelle entre la carte de séjour temporelle d'un an et la carte de résident de 10 ans.

²¹ BRUTEL, Chantale, « Cellule Statistiques et études sur l'immigration, Insee. Les immigrés récemment arrivés en France : une immigration de plus en plus européenne », *Insee Première*, 2014, n° 1524.

²² OCDE (2016), *Perspectives des migrations internationales*, 2016, Editions OCDE, Paris, 292 p. (Consulté le 17/04/17)

²³ MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, *Communiqué de presse : Diffusion des informations statistiques annuelles en matière d'immigration, d'asile et d'acquisition de la nationalité française*, 16 janvier 2017. (Consulté le 15/04/17)

²⁴ MINISTÈRE DE L'INTERIEUR. *Loi n° 2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France*. Journal officiel de la République Française, n°0057 du 8 mars 2016.

La France compte aujourd’hui 5,5 millions d’immigrés²⁵, soit 8,7 % de la population, elle est la sixième destination des flux migratoires dans le monde.

Ce qu’il faut retenir de cette évolution de l’immigration, en plus de son inexorable augmentation, c’est qu’elle tend vers une diversification des motifs mais aussi des profils des migrants.

1.2. Les différents motifs d’immigration

Smaïn Laacher, dans son ouvrage *Ce qu’immigrer veut dire*²⁶, fait un constat qui constitue le socle de notre réflexion : « Si, du XIX^e siècle jusqu’aux années 1970, l’immigration était principalement une immigration de travail composé en majorité d’hommes seuls, depuis la fin des années 1980, nous assistons à une diversité des flux migratoires et, l’une ne va pas sans l’autre, à une diversification des motifs d’immigration. »

L’immigration économique, comme nous avons pu le voir plus haut, a constitué la première cause d’immigration. Si c’est d’abord sur la demande des pays qu’elle s’est opérée, principalement à cause d’une démographie faible, ce qui était le cas en France notamment à la suite de la Première Guerre mondiale, le mouvement est ensuite venu des immigrés eux-mêmes. La principale raison étant qu’ils ne trouvent pas de travail dans leurs pays d’origine. En règle générale, ils envoient une partie de ce qu’ils ont gagné à leurs familles, restées au pays.

Jusqu’à aujourd’hui, elle a connu une croissance constante et s’est placée en tête des raisons de départs. Ne serait-ce que pour la période²⁷ de 2004 à 2008, on note que la migration du travail passe de 7 371 à 23 786 personnes. Aujourd’hui, si l’immigration économique est toujours un motif de départ, elle ne représente plus que 16% des demandes d’admission exceptionnelles²⁸.

L’immigration étudiante est en revanche en hausse depuis plusieurs années. Elle est facilitée par la mise en place de programmes internationaux dont le plus connu est le programme ERASMUS qui permet à un étudiant

²⁵ MINISTÈRE DE L’INTERIEUR, *Communiqué de presse : Diffusion des informations statistiques annuelles en matière d’immigration, d’asile et d’acquisition de la nationalité française*, 16 janvier 2017. (Consulté le 15/04/17)

²⁶ LAACHER, Smaïn, *Ce qu’immigrer veut dire : Idées reçues sur l’immigration*, Paris : Le cavalier bleu, 2012, 187 p.

²⁷ BRUTEL, Chantale, « Cellule Statistiques et études sur l’immigration, Insee. Les immigrés récemment arrivés en France : une immigration de plus en plus européenne », *Insee Première*, 2014, n° 1524.

²⁸ MINISTÈRE DE L’INTERIEUR, *Communiqué de presse : Diffusion des informations statistiques annuelles en matière d’immigration, d’asile et d’acquisition de la nationalité française*, 16 janvier 2017. (Consulté le 15/04/17)

de passer un semestre où l'année complète dans une université d'accueil, s'il nécessite également de fournir des papiers, les démarches sont moins complexes que pour un migrant qui souhaite venir vivre en France ou un étudiant qui voudrait suivre les cursus classiques.

De ce fait, le nombre d'étudiants est multiplié par 3,3 entre 1995 et 2004 en passant de 15 000 à 55 000 immigrés pour atteindre en 2013 le nombre de 229 000²⁹. L'immigration étudiante ne cesse d'augmenter et atteint un nouveau chiffre historique avec une hausse de 3,5% en 2014. Elle se confirme en 2017 puisque, l'Université d'Angers³⁰ par exemple, compte 2690 étrangers, soit 11% du nombre total d'étudiants. La France est le troisième pays d'accueil des étudiants étrangers.

D'après le site du gouvernement, le regroupement familial permet à un ressortissant étranger régulièrement installé en France (le « demandeur »), d'être rejoint par les membres de sa famille (conjoint et enfants mineurs). Ainsi, c'est la personne qui réside en France qui fait une demande pour sa famille, restée dans le pays d'origine.

Cette immigration constitue l'une des principales raisons de départ et est majoritairement constituée de femmes venant rejoindre leurs conjoints. Elle se maintient comme la principale composante des flux mais baisse de 1,5% par rapport à 2013. En 2016³¹, la migration familiale connaît également une légère baisse puisqu'elle passe de 100 598 à 86 896 personnes.

Les réfugiés politiques sont des personnes qui veulent quitter leur pays pour des raisons de santé et de survie. Ils sont également nombreux à vouloir entrer en France. Ceci est d'autant plus vrai aujourd'hui au vu de la multiplication des conflits nationaux comme, par exemple, en Syrie.

En 2012, on enregistre une baisse³² de 2,2% des demandes d'asiles en provenance essentiellement du Soudan, de la Syrie et du Kosovo. En ce qui concerne les demandes d'asiles, on note une évolution de 26% entre 2014 et 2015. L'immigration est essentiellement en provenance de trois pays du Maghreb : Algérie, Maroc et Tunisie puisqu'ils représentent plus de 40% des flux migratoires en 2014. Cette évolution se confirme en 2016³³,

²⁹ OCDE (2016), *Perspectives des migrations internationales*, 2016, Editions OCDE, Paris. p.292. (Consulté le 17/04/17)

³⁰ Entretien avec Monsieur Frederic DESGRANGES, bibliothécaire à la Bibliothèque Universitaire St Serge, 2/05/2017.

³¹ MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, *Communiqué de presse : Diffusion des informations statistiques annuelles en matière d'immigration, d'asile et d'acquisition de la nationalité française*, 16 janvier 2017. (Consulté le 15/04/17)

³² BRUTEL, Chantale, « Cellule Statistiques et études sur l'immigration, Insee. Les immigrés récemment arrivés en France : une immigration de plus en plus européenne », *Insee Première*, 2014, n° 1524.

³³ MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, *Communiqué de presse : Diffusion des informations statistiques annuelles en matière d'immigration, d'asile et d'acquisition de la nationalité française*, 16 janvier 2017. (Consulté le 15/04/17)

avec l'augmentation de la primo-délivrance des titres de séjour de 4,6%. Elle est principalement destinée aux réfugiés puisque c'est pour cette catégorie qu'on enregistre la plus forte hausse, soit plus de 45%.

Il me paraît important d'aborder succinctement le problème de l'immigration clandestine, grande absente des enquêtes démographiques parce que difficilement quantifiable. Je préfère donc ne pas utiliser de chiffres tant ils peuvent diverger d'une source à l'autre. Elle se définit en France par l'entrée illégale sur le territoire national d'étrangers n'ayant pas réalisé les formalités attendues. Elle est illégale dans la mesure où elle n'est régie par aucune loi, contrairement à l'immigration régulière. Nous écarterons donc les migrants clandestins, difficilement quantifiables et d'autant plus dans les bibliothèques.

Si les causes évoquées plus hauts sont celles qui constituent la majorité des raisons de départ des migrants, il en existe d'autres, qui relèvent moins de la contrainte que du choix. C'est notamment le cas pour les intellectuels, les artistes, ou encore les retraités en quête d'une nouvelle destination de vie. Là encore, nous avons peu de matériel quantifiable puisqu'ils sont rarement évoqués explicitement dans les données statistiques.

1.3. Une évolution des profils qui tend vers une diversité

Ces multiplications des raisons de départ vont de pair avec, depuis quelques années, une évolution des profils. Ils sont principalement mis en évidence dans l'enquête menée par Chantal Brunel pour l'Insee sur les immigrés récemment arrivés en France en 2013³⁴ mais également par Lola Mirabail, lors de son intervention³⁵ à la journée d'étude de 2015.

Alors qu'on avait l'habitude de voir une immigration essentiellement masculine, on assiste depuis plusieurs années à une féminisation de l'immigration principalement due aux migrations pour raisons familiales certes mais pas seulement. Le taux de femmes augmente également dans les autres catégories et permet une plus grande mixité, et donc une diversité des publics migrants. En 2012, par exemple, les femmes ne représentaient pas moins de 54% des entrées en France.³⁶

³⁴ BRUTEL, Chantale, « Cellule Statistiques et études sur l'immigration, Insee. Les immigrés récemment arrivés en France : une immigration de plus en plus européenne », *Insee Première*, 2014, n° 1524.

³⁵ MIRABAIL Lola, « Les flux migratoires en France aujourd'hui et l'accueil des primo-arrivants dans les bibliothèques françaises », *Les migrants, un public de bibliothèque ? Quels besoins, quels accueils, quels services ?,* journée d'étude, 29/09/2015, Calais.

³⁶ BRUTEL, Chantale, « Cellule Statistiques et études sur l'immigration, Insee. Les immigrés récemment arrivés en France : une immigration de plus en plus européenne », *Insee Première*, 2014, n° 1524.

On constate également une hausse des diplômes des immigrés qui va de pair avec une hausse des qualifications professionnelles. En 2010³⁷, 43% des réfugiés ont au moins suivi des études secondaires et 15% des études universitaires alors qu'en 2006, il n'y avait que 30% des immigrés âgés de 25 à 29 ans qui s'étaient arrêtés à la fin du collège. Cela est dû au progrès de l'instruction dans les pays de départ mais aussi aux exigences croissantes de qualification dans les pays d'emploi.

Les chiffres du ministère de l'Intérieur de 2014 démontrent également une variété des profils socio-économiques³⁸. Par exemple, pour les migrations économiques, sont relevées pas moins de 5 catégories différentes que sont les artistes, les actifs non-salariés, les scientifiques, les salariés et les saisonniers ou temporaires.

Ces constatations ne constituent qu'un échantillon des évolutions des profils de migrants, reste à savoir si, dans les bibliothèques, ces diversités de profils sont prises en compte, et depuis quand.

2. La bibliothèque : un lieu pour tous ?

La bibliothèque se proclame depuis la fin des années 1990 ouverte à tous et susceptible de répondre aux attentes de tous les publics. Ce « tous » reste très abstrait et prend diverses formes à mesure que le concept de lecture publique se précise et prend de l'ampleur. Nous nous demanderons à partir de quand il prend véritablement les publics migrants en compte.

2.1. Vers la lecture publique

Les bibliothèques municipales en France voient véritablement le jour grâce au décret de janvier 1803. Bien loin des considérations actuelles, il a fallu plus d'un siècle pour que les missions des bibliothèques se tournent davantage vers la lecture publique, oubliant l'ancienne dichotomie bibliothèques savantes/bibliothèques populaires. C'est donc plus sur les usagers qu'elles vont se focaliser que vers les collections qui restent néanmoins un point important des bibliothèques. L'année 1906 constitue un véritable tournant dans la définition de la bibliothèque car elle voit naître l'ABF (association des bibliothèques françaises), toujours en fonction de nos jours. Cette association avait pour objectif à l'époque de créer de vraies bibliothèques publiques, de construire une profession solide. C'est notamment grâce à elle qu'a été mis en place le « Code de déontologie du bibliothécaire » en 2003. Tandis que l'année 1936 fut l'année de la création de l'ADLP (association de développement de la lecture publique) qui a pour objectif l'élargissement des missions et des publics des bibliothèques. Elle fusionne avec

³⁷ *Ibid*, support d'intervention, p.12.

³⁸ MIRABAIL, Lola, « Les flux migratoires en France aujourd'hui et l'accueil des primo-arrivants dans les bibliothèques françaises », *Les migrants, un public de bibliothèque ? Quels besoins, quels accueils, quels services ?*, journée d'étude, 29/09/2015, Calais.

l'ABF en 1941 mais reste un pilier de la lecture publique car c'est grâce à elle qu'a été insufflé le modèle de la bibliothèque départementale de prêt.

Malheureusement, tous les efforts entrepris furent freinés à cause des guerres et ce n'est véritablement qu'en 1945 que les choses ont commencé à bouger. Puis en août de la même année, le général de Gaulle fonde la Direction des bibliothèques de France et de la lecture publique. Elle est notamment à l'origine de la création des bibliothèques départementales de prêt et des bibliobus qui ont été un facteur important pour favoriser l'accès à la lecture. Si La IV République place la culture au centre de sa politique, les bibliothèques municipales ne connaissent cependant pas de changements majeurs³⁹ au cours des premières années de son existence.

La lecture publique rassemble l'ensemble des actions menées autour du livre mais également tout ce qui touche, plus largement, à la culture de l'écrit. La notion de lecture publique devient une référence pour de nombreux bibliothécaires dès l'entre-deux-guerres et officialisée en 1945 avec la création de la ADLP. Elle a comme objectif principal de permettre l'accès à tous à la lecture, bien loin de l'image érudite et intimidante qu'ont communément les bibliothèques. C'est une notion associée à la démocratisation de la lecture. L'idée est de s'adresser à l'ensemble de la population en proposant une offre variée entre culture, formation et loisirs. Il est donc nécessaire de se représenter l'ensemble de la population dans sa diversité. Il est temps de casser les codes obsolètes de la bibliothèque et de la faire évoluer avec son époque, celle d'une France en reconstruction et centrée plus que jamais sur l'humain.

Dans son mémoire « Le rôle social des bibliothèques : Quels terrains d'action et stratégies d'alliances pour la réduction des inégalités d'accès au savoir ?⁴⁰ » paru en 2010, Fabrice Chambon rappelle que : « La quasi-totalité des acteurs du monde des bibliothèques se sont engagés dans la perspective d'un développement de la lecture auprès du plus grand nombre de citoyens possible, que cela se soit inscrit dans une démarche idéologique plus large de réduction des inégalités ou non. » Il est important de souligner que ce mouvement a été porté par tous et témoigne d'une réelle volonté de la part des bibliothécaires de faire évoluer l'image de la bibliothèque et de toucher le plus grand nombre.

Dans une optique de décentralisation, les Années 30 voient apparaître la volonté d'une diffusion provinciale largement soutenue par l'ABF et l'ADLP. Dans la plupart des cas, les plans d'organisation de la lecture publique optent pour un système de réseau hiérarchisé autour d'une bibliothèque centrale. Cette nouvelle perception de l'espace régional en tant qu'espace à couvrir équitablement promeut également le souci d'un public

³⁹ CHAMBON, Fabrice, *Le rôle social des bibliothèques : Quels terrains d'action et stratégies d'alliances pour la réduction des inégalités d'accès au savoir ?,* Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Lyon : Enssib, 2010, 81 p.

⁴⁰ CHAMBON, Fabrice, *Le rôle social des bibliothèques : Quels terrains d'action et stratégies d'alliances pour la réduction des inégalités d'accès au savoir ?,* Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Lyon : Enssib, 2010, 81 p.

élargi et diversifié. Cette nouvelle organisation entraîne la naissance des bibliothèques départementale de prêt financées conjointement par l'Etat, les départements et les communes et bénéficiant d'une autonomie administrative. Les bibliobus sont en fait une extension des BDP et ont été impulsé par les Américains. Ce modèle se diffuse rapidement si bien qu'en 1939, le bibliobus dessert plus de 200 communes et s'installe généralement dans les écoles⁴¹.

Jusqu'aux années 1960, on a surtout envisagé de rendre accessible à tous par la bibliothèque publique ce que l'on considérait comme la culture de référence qui avait été jusque-là le monopole d'une minorité. Ça n'est qu'après qu'on a commencé à envisager qu'il s'agissait aussi d'accueillir à la bibliothèque différentes cultures. C'est là que l'on a commencé à réfléchir sur la diversité des publics, diversité dans leurs demandes mais aussi dans leurs rapports à l'institution bibliothèque. On s'aperçoit finalement que, durant toute cette période, en voulant prendre en compte tous les lecteurs, les bibliothèques excluent implicitement certaines lectures, certaines cultures et donc certains usagers. Si légalement, rien ne leur interdit l'accès aux bibliothèques, le fait est que rien à l'intérieur ne leur est spécialement destiné.

A partir de 1984, le ministère de la Culture prend l'initiative d'attirer l'attention des élus, professionnels et militants de la lecture, sur des publics particuliers qui, pour des raisons de langue, de santé, de statut ou d'âge, ne peuvent être considérés comme desservis par les services de base des bibliothèques. Le 25 janvier 1984, Jack Lang dans une communication en Conseil des ministres exprimait « sa volonté d'étendre le territoire du livre (...) en direction de nouveaux lieux et de nouveaux publics. »⁴² Le soutien financier et politique permet une indubitable évolution des bibliothèques vers la lecture publique, et ce, dès 1970. Progressivement, l'usager prend une place de plus en plus importante et détermine les missions principales des bibliothèques. Ça n'est plus à l'usager de s'adapter à la bibliothèque mais bien à la bibliothèque de s'adapter à l'usager à travers des concepts comme la convivialité, la familiarité des espaces ou le confort de la bibliothèque.

Cette dynamique n'a de cesse de se poursuivre et aboutit à des projets plus récents et tout aussi innovants comme les bibliothèques troisième lieu qui sont véritablement dédiées au public. Dans son mémoire *Les bibliothèques troisième lieu*⁴³ de 2009, Mathilde Servet, s'attelle à définir ce concept. La bibliothèque troisième lieu serait donc une bibliothèque multifonction qui aurait pour objectif d'être un lieu convivial où l'on se sent

⁴¹ POULAIN, Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises : Les bibliothèques au XXe siècle (1914-1990)*, t.4, Paris, éd. Du Cercle de la Librairie, 2009, 1187 p.

⁴² BERTRAND, Anne Marie, *Les bibliothèques municipales : acteurs et enjeux*, Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 1994, coll. « Bibliothèques », 147 p.

⁴³ SERVET, Mathilde, *Les bibliothèques troisième lieu, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Lyon : Enssib, 2009, 83 p.

comme chez soi. Un lieu de rencontre susceptible d'attirer tous les types de publics. Toujours mouvante, elle s'adapte finalement aux désirs des usagers en offrant un panel de services complets et diversifiés. Essentiellement présente dans le monde anglo-saxon, elle tend à se développer peu à peu en France. Qui plus est, elle s'inscrit totalement dans les ambitions de la lecture publique et de la bibliothèque pour tous puisque l'idée est d'intégrer tous et chacun de la même manière. C'est ce que souligne d'ailleurs Mathilde Servet lorsqu'elle avance : « Dans le même ordre d'idées, ils (*les troisièmes lieux* ndlr) opèrent comme un nivelleur social et placent les gens sur un même pied d'égalité. Espace ouvert à tous, le troisième lieu ne fixe aucun critère formel d'adhésion ou de discrimination. »

Ainsi, la lecture publique, à mesure qu'elle affine ses objectifs, commence à prendre en compte les publics migrants. Cela s'illustre notamment à travers les différentes chartes qui fleurissent à partir des années 1990.

2.2. Le flou législatif et les différents textes de référence

Si les missions des bibliothèques sont connues et approuvées par tous les professionnels du métier, il existe un flou législatif autour des bibliothèques qui pose problème à plusieurs égards. A ce jour, on ne trouve aucune loi qui permettrait de réglementer les missions et le rôle des bibliothèques. Cela entraîne une relation complexe entre l'Etat et la municipalité. Le premier procède à un pilotage en faveur des bibliothèques municipales sans pour autant posséder de tutelle sur elles.

S'il n'y a pas de lois propres aux bibliothèques, on peut tout de même souligner l'existence de lois s'inscrivant au sein de codes plus vastes comme celui des collectivités territoriales. La plupart du temps, ces lois portent sur des aspects plus techniques du métier comme peut en témoigner, par exemple, le décret n°86-424 du 12.3.1986 relatif au concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales.⁴⁴ En outre, les bibliothèques doivent quand même se conformer à la réglementation que l'on trouve dans les codes et qui concerne la qualité des collections et du service au public. L'Etat se donne le droit de contrôler le bon fonctionnement des bibliothèques municipales par le biais d'un service d'inspection qui s'exerce sur les villes grandes et moyennes. Cependant, et c'est là le principal souci de l'absence de législation spécifique, si un inspecteur constate une défaillance, il peut seulement le faire remonter à la municipalité mais l'Etat ne peut pas agir directement. La seule sanction pouvant être exercé est une sanction financière.

Pour pallier cette absence de réglementation, il existe tout de même un certain nombre de textes faisant office de références et centralisant les missions des bibliothèques et les rôles des bibliothécaires. Ils peuvent être aussi bien nationaux qu'internationaux. Leurs applications résultent du bon vouloir du bibliothécaire puisqu'une

⁴⁴ « Législation et réglementation sur les bibliothèques : Principaux textes en vigueur », *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 1992, n°154.

charte est un document signé par plusieurs acteurs qui définit un objectif, des moyens mais ne revêt pas de caractère obligatoire.

C'est le cas notamment du manifeste de l'UNESCO⁴⁵ en collaboration avec l'IFLA (fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques) sur la bibliothèque publique dont la dernière version date de 1994. Il donne un cadre culturel et social à la démarche et insiste particulièrement sur le refus de toutes les discriminations et égalité des chances⁴⁶. On le voit notamment dans ce passage⁴⁷ : « Les services qu'elle (*la bibliothèque publique* ndlr) assure sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de conditions sociales. Des prestations et des équipements spéciaux doivent y être prévus à l'intention de ceux qui ne peuvent [...] utiliser les services [...] par exemple, les minorités linguistiques, les handicapés, les personnes hospitalisées ou incarcérées [...]. Il est essentiel qu'elle satisfasse aux plus hautes exigences de qualité et soit adaptée aux besoins et aux contextes locaux [...] » Enfin, le manifeste énonce, ce qui, selon l'UNESCO et l'IFLA, constitue la base des missions des bibliothécaires. On retrouve alors en point sept⁴⁸ : « Encourager le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle. » Cette affirmation illustre d'autant plus la nécessité d'inclure dans les bibliothèques les différentes cultures de façon à favoriser un échange entre les natifs français et les publics étrangers.

La Charte des bibliothèques⁴⁹ adoptée par le conseil des supérieurs des bibliothèques le 7 novembre 1991 comble la lacune française qu'est l'absence d'une loi relative aux bibliothèques et fait office de texte de référence. Il y est notamment écrit au début de l'article 4⁵⁰ que : « Les bibliothèques qui dépendent des collectivités publiques. Aucun citoyen ne doit en être exclu du fait de sa situation personnelle » ce qui illustre la prise en compte de chaque citoyen. L'article 9⁵¹ complète cette allégation en disant que : « [...] L'Etat doit prendre les mesures propres à corriger les inégalités dans l'accès à la lecture et à la documentation et veiller à l'équilibre des

⁴⁵ IFLA/UNESCO, *Manifeste des bibliothèques publiques de l'IFLA/UNESCO*, Paris : Unesco, 1994. Disponible sur : <https://archive.ifla.org/VII/s8/unesco/fren.htm> (Consulté le 30/05/2017)

⁴⁶ TABET, Claudie, *La bibliothèque « hors les murs »*, Paris : Cercle de la librairie, 2004, 317 p.

⁴⁷ IFLA/UNESCO, *Manifeste des bibliothèques publiques de l'IFLA/UNESCO*, Paris : Unesco, 1994. Disponible sur : <https://archive.ifla.org/VII/s8/unesco/fren.htm> (Consulté le 30/05/2017)

⁴⁸ IFLA/UNESCO, *Manifeste des bibliothèques publiques de l'IFLA/UNESCO*, Paris : Unesco, 1994. Disponible sur : <https://archive.ifla.org/VII/s8/unesco/fren.htm>. (Consulté le 30/05/2017)

⁴⁹ CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES, *Charte des bibliothèques adoptée par le conseil supérieur des bibliothèques*, 1991. Disponible sur : <http://www.enssb.fr/bibliotheque-numerique/documents/1096-charte-des-bibliotheques.pdf> (Consulté le 30/05/2017)

⁵⁰ *Ibid*, article 4.

⁵¹ *Ibid*, article 9.

ressources documentaires sur l'ensemble du territoire. » De plus, le Code de déontologie du bibliothécaire⁵² proposé par l'ABF en 2003 se définit comme une base de départ pour nourrir les réflexions des bibliothécaires et s'adresse, à l'instar des autres, à tous types de bibliothèques. Il y est écrit que le bibliothécaire se doit de « promouvoir auprès de l'usager une conception de la bibliothèque ouverte, tolérante, conviviale. »

Dernièrement, en 2015, l'ABF⁵³ a publié la Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques. Il y figure en tout premier lieu que les bibliothèques doivent revendiquer le droit d'accéder librement et sans discrimination à toutes les cultures et à une information plurielle et plus précisément que : « Les bibliothèques servent l'ensemble de la population sans considération d'âge, d'apparence physique, d'ethnie, de nation, de race, de religion [...] » réitérant par-là que la bibliothèque doit servir chaque citoyen de la même façon.

Si ces textes fondateurs se complètent et insistent sur la notion d'égalité et d'accès au savoir pour tous, c'est sans contexte le Manifeste de l'IFLA/l'UNESCO⁵⁴ de 2006, le dernier en date, qui va le plus loin sur le sujet des publics migrants puisqu'il annonce que : « Tous les types de bibliothèques doivent refléter, soutenir et promouvoir la diversité culturelle et linguistique à l'échelle internationale, nationale et locale, et doivent donc travailler en fonction du dialogue interculturel et de la citoyenneté active » mais aussi et surtout qu'« une attention spéciale doit être accordée aux groupes marginalisés dans les sociétés diversifiées au plan culturel : les minorités, les demandeurs d'asile et les réfugiés, les résidents ayant un permis de résidence temporaire, les travailleurs migrants et les communautés autochtones. » C'est donc l'un des premiers textes qui reconnaît que le public migrant se construit autour d'une diversité de parcours qu'ils convient de reconnaître et d'intégrer à sa politique d'accueil.

Comme évoqué par plusieurs manifestes, il est nécessaire à ce titre de composer des collections hétérogènes reflétant la majorité des diversités existantes en France.

2.3. La pluralité culturelle

Les questions d'encyclopédisme et de pluralisme sont centrales depuis longtemps en bibliothèque et provoquent des débats. C'est notamment le cas lors de changements politiques majeurs dans les municipalités comme lorsqu'en 1995 des maires appartenant au parti du Front national prennent la tête de certaines villes et villages. Se pose alors la question du pluralisme au niveau politique ainsi que la question de ce qu'il faut inclure

⁵² ABF, *Code de déontologie du bibliothécaire*, Paris : ABF, 2003. Disponible sur : <https://www.abf.asso.fr/6/46/78/ABF/code-de-deontologie-du-bibliotheque>. (Consulté le 30/05/2017)

⁵³ ABF, *Bib' lib': Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques*, Paris : ABF, 2015. Disponible sur : http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/biblib/charte_biblib_abf.pdf. (Consulté le 06/06/2017)

⁵⁴ IFLA, *Manifeste de l'IFLA sur la bibliothèque multiculturelle*, La Haye : IFLA, 2006. Disponible sur : <https://archive.ifla.org/VII/s32/pub/MulticulturalLibraryManifesto-fr.pdf> (Consulté le 30/05/2017)

mais aussi exclure des collections. Le débat se transpose également dans d'autres domaines. En octobre 2016 par exemple, la direction des affaires scolaires de la ville de Paris a demandé à ce que soient retirés des collections deux ouvrages : « Le dictionnaire fou du corps humain » et « Beta civilisation » qui pourraient comporter des vignettes choquantes en relation avec la nudité des corps. Cela a provoqué une vague de contestation et d'indignation de la part des professionnels du métier. Le milieu religieux est aussi beaucoup touché par cette question. En effet, faut-il inclure les textes religieux dans un souci d'objectivité mais aussi parce qu'ils ont trait à notre histoire ?

Dans son article « La vocation encyclopédique des bibliothèques et la question de pluralisme⁵⁵ », Jean-Luc Gautier définit les deux termes de la manière suivante : l'encyclopedisme, c'est « l'ambition de convoquer tous les savoirs sur tous les sujets » tandis que le pluralisme représente les façons d'aborder ces sujets et de les restituer au public.

Dans cette optique, la littérature en langue d'immigration ou portant sur l'immigration ou son histoire se doit d'apparaître dans les collections des bibliothèques. D'une part parce qu'elle touche directement une partie de la population mais également, dans le cadre de l'encyclopedisme car elle fait partie de « tous les savoirs ». On parle alors de pluralisme culturel. Il revêt un sens ethnologique relatif à la connaissance des autres cultures mais également un sens linguistique plutôt lié quant à lui aux pratiques des usagers. On constate que mise à part les langues européennes, les langues d'immigration sont généralement absentes des bibliothèques ou présentes mais en petites quantités. Généralement, elles ne sont pas très exhaustives, d'une part parce qu'il est compliqué de trouver des ouvrages en langues d'immigration puisqu'il existe peu de librairies françaises spécialisées dans le domaine mais aussi parce que la plupart du temps, ces ouvrages ne font pas partie des achats prioritaires dans la mesure où ils ne concernent pas une partie assez conséquente de la population.

Le problème rejoint celui du vide législatif autour des bibliothèques. Dans les textes, le pluralisme est régulièrement mentionné comme étant une obligation légale. Les chartes abordent la question et posent le pluralisme comme l'un des missions des bibliothèques, c'est notamment le cas dans la charte des bibliothèques⁵⁶ de 1991 qui, dans son article 7, affirme qu'il faut respecter tous les courants d'opinion, de tous les membres citoyens ou non, et donc de les faire transparaître dans leur collection. En revanche, personne n'est obligé d'appliquer ces recommandations, il en va donc des convictions personnelles des bibliothécaires et des municipalités.

⁵⁵ GAUTIER-GENTES, Jean-Luc, « Vocation encyclopédique des bibliothèques et pluralisme », *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 1998, n°178.

⁵⁶ CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES, *Charte des bibliothèques adoptée par le conseil supérieur des bibliothèques*, 1991. Disponible sur : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1096-charte-des-bibliotheques.pdf>. (Consulté le 30/05/2017)

La question du pluralisme rejoint celle de la diversité culturelle. Depuis 2001 et la charte de l'UNESCO⁵⁷ sur la diversité culturelle, elle est considérée comme « Patrimoine commun de l'humanité » et sa défense devient un « impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne⁵⁸ ». En tant qu'institution publique dépendant indirectement de l'Etat, la bibliothèque se doit d'appliquer ce principe au sein de son établissement. Cette diversité est essentielle d'une part parce qu'elle favorise les échanges et l'ouverture sur le monde, mais aussi car elle est le réel reflet de la population hétéroclite française. Elle témoigne de la nécessité de reconnaître et de légitimer cette société multiculturelle dans laquelle nous évoluons depuis longtemps déjà.

Pour mettre en place cette bibliothèque proche du modèle de la bibliothèque multiculturelle britannique, Keith Steven dans son article⁵⁹ « les bibliothèques ne sont pas uniquement des lieux de lecture » énonce six principes fondateurs qui peuvent être considérés comme les bases permettant par la suite de développer une politique culturelle adaptée qu'il a lui-même tiré du rapport de la British Library⁶⁰ appelé « Public Libraries, Citizenship and Ethnic Diversity» et paru en 2000. Selon lui, il est nécessaire au préalable de définir le plus précisément possible les objectifs à atteindre, le public ciblé ainsi que les moyens mis et pouvant être mis en place de façon à avancer en terrain connu. Le second point réside dans une surveillance constante de l'égale prise en compte de chacune des diversités ethniques évoluant au sein de la bibliothèque tout en élaborant des stratégies à cet égard. Il insiste également sur la nécessité d'avoir un personnel compétent en la matière en mettant en place des ressources à sa destination mais aussi en le sensibilisant à la question. Cinquièmement, il préconise de mettre en place un programme d'écoute permettant de cibler les besoins de ces minorités ethniques avec l'aide de relais extérieurs pouvant être incarnés par les associations. Enfin, il insiste sur le fait que les progrès des technologies de l'information profitent à tous. Autant de points nécessaires à la promulgation de la diversité culturelle, reconnue et prise en charge par les professionnels. Cela permet une légitimation de cette diversité favorable à la fréquentation des bibliothèques par les minorités ethniques. La pluralité culturelle garantie une relative égalité entre les cultures.

De ce fait, cette vision des choses reste compliquée à propager d'autant plus que l'on se heurte à plusieurs autres obstacles, notamment celui de la conception de l'intégration très stricte de la République française qui à tendance à placer la culture française au-dessus de toutes les autres.

⁵⁷ UNESCO, *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*, Paris : Unesco, 2001. Disponible sur : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127162f.pdf>. (Consulté le 30/05/2017)

⁵⁸ LE FOLL, Anne, « Identité, culture et diversité », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2006, n° 3, p. 102-103

⁵⁹ STEVENS, Keith R, « Les bibliothèques ne sont pas uniquement des lieux de lecture », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2000, n° 5, p. 53-61.

⁶⁰ MORRISON, Marlene, ROACH, Patrick, *Public libraries, ethnic diversity and citizenship*, London: British Library Board, 1998, 197 p.

2.4. L'intégration à plusieurs échelles

L'homogénéité culturelle a longtemps été considérée comme le ciment de la nation : il s'agissait alors de réaliser l'unification du pays autour d'une langue et d'une culture. Comme Nelly Godonou-Dossou⁶¹ le stipule dans son mémoire paru en 2002 : « La conception assimilationniste française préconise l'effacement des différences derrière le civisme conçu comme universel : ainsi les minorités sont libres de cultiver leurs différences dans l'espace privé mais sont tenues de suivre les règles de la République laïque dans l'espace public. » Si l'on en suit la logique, la bibliothèque étant considéré comme un espace public, on ne devrait pas y faire état des différences culturelles des usagers. Ce modèle d'intégration à la française est de plus en plus controversé, par exemple, Blandine Kriegel, présidente du Haut Conseil à l'Intégration, préconise un assouplissement de ce modèle : « L'intégration et la gestion de la diversité culturelle imposent à la fois une plus large ouverture à la différence et une redéfinition plus forte du fondement de l'unité française.⁶² » L'idée est d'ailleurs corroborée par Marie Poulain qui disait déjà en 1997⁶³ que : « Le modèle français d'intégration ne peut pour autant faire l'économie d'une attention plus forte à la mémoire et à l'histoire des personnes qui composent la France aujourd'hui » De plus, certains travaux⁶⁴ mettent en évidence la corrélation entre ce modèle d'intégration et le retard français : « le modèle d'intégration à la française, refusant tout particularisme culturel ou ethnique, avait confiné les bibliothèques publiques dans un rôle de démocratisation d'une culture légitime et unique. »

Dans le compte-rendu de la journée d'étude *Pluralité culturelle en actes : un nouvel enjeu pour les bibliothèques publiques*⁶⁵ de 2002, il est fait état de trois façons de s'insérer dans la société relative à la notion d'intégration et qui comprennent chacune une définition différente. Le premier stade correspond à l'assimilation. C'est celui qui est préconisé par l'Etat, il entend l'intégration, pour ce qui est du domaine public, comme quelque chose de total. Ainsi, en dehors du cercle privé, il est nécessaire de suivre les codes du système républicain français comme n'importe quel autre citoyen. Dans ce cas de figure, il y a une prédominance de la culture française sur la culture minoritaire. Cela revient en quelque sorte à nier la spécificité de l'autre alors qu'il est nécessaire de la prendre en compte pour favoriser son intégration. Le stade intermédiaire est justement celui que l'on qualifie

⁶¹ GODONOU-DOSSOU, Nelly, *l'accueil du public étranger en bibliothèque municipale : le cas de la bibliothèque municipale de Lyon*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Lyon : Enssib, 2002, 104 p.

⁶² CHATELLIER, Lisa, *Les bibliothèques publiques européennes face à l'immigration : regards croisés et perspectives*, Mémoire master en sciences humaines et sociales, Lyon : Enssib, 2013, 106 p.

⁶³ Poulain, Martine. « Bibliothèque et citoyenneté ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1997, n° 5, p. 68-69.

⁶⁴ TACHEAU, Olivier, *Bibliothèque publique et multiculturalisme aux Etats-Unis : jalons pour repenser la situation française*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques : Lyon : Enssib, 1998, 69 p.

⁶⁵ TADROS, Ramzi (dir.), *Pluralité culturelle en actes : un nouvel enjeu pour les bibliothèques publiques*, Paris : ABF, 2004, 104 p.

d'intégration. Ici, la culture majeure se transforme au contact des cultures minoritaires. Elles se nourrissent l'une l'autre. C'est ce qui se rapproche le plus d'une société interculturelle. On peut également parler de juxtaposition, c'est un cas de figure où les cultures coexistent tout en s'ignorant, cela correspond à la société multiculturelle. Un modèle largement adopté en Angleterre et aux Etats-Unis mais qui peut favoriser les notions de communautés et limite les échanges. Cela permet d'intégrer et de socialiser sa différence dans une sphère sociale élargie.⁶⁶

Dernièrement, on parle beaucoup d'inclusion, que l'on pourrait considérer comme le stade supérieur à l'intégration. Ici, l'idée c'est que la société doit s'adapter à l'usager, et non l'inverse. Cela demande un investissement supplémentaire de la part des collectivités mais c'est ce qui se rapproche le plus d'un égal accès à la culture. Marie-Noëlle Andissac et Thomas Chaimbault PetitJean⁶⁷ font état dans leur article datant de 2015 et intitulé *Des bibliothèques inclusives* des cinq grands principes permettant l'élaboration d'une bibliothèque inclusive. Le premier, c'est la nécessité de partager un patrimoine commun ce qui favorise l'enrichissement culturel de chacun. Il s'agit ensuite de construire une société qui permet d'exprimer sa singularité où l'on valorise la culture de l'autre, parce que ça n'est que de cette manière que cet autre se sentira légitime et s'impliquera dans la bibliothèque. Dans la même directive, ils promulguent le refus de la déshumanisation qui se traduit par une vocabulaire dépréciatif ou normatif qui a pour effet négatif d'homogénéiser le groupe et ainsi de le dévaloriser. Valoriser les ressources et les capacités des personnes fragilisées en faveur de l'autonomie. L'idée étant de rendre l'usager acteur de la bibliothèque. Dans ce cadre, il est nécessaire d'optimiser les ressources de la personne, ses capacités, sa motivation en faisant tomber les barrières et les freins en ouvrant un champ de possibles. Ainsi, la bibliothèque inclusive se veut participative tout en favorisant la singularité de chacun pour qu'il puisse construire son identité culturelle.

Comme dit plus haut, le modèle d'intégration français constitue toujours un frein à ces idées progressistes. En voici un exemple : le contrat d'accueil et d'immigration devenu obligatoire en mai 2006. Il inclut une formation civique et linguistique si nécessaire. Il est censé « préparer à l'intégration » de l'étranger qui vient vivre en France. Ces cours sont dispensés par des organismes liés à l'Etat comme l'APTRA par exemple. Cependant, les gens sont parfois déçus par les programmes. En effet, comment assimiler toutes les valeurs de la République (que certains français ne connaissent même pas) quand on en connaît à peine la langue ? Ils se tournent alors vers des programmes complémentaires dispensés par d'autres organismes associatifs comme le GREF (groupement des éducateurs sans frontière) par exemple. Le problème c'est que la culture française écrase les autres, la bibliothèque joue alors le rôle de contrepoids en favorisant la diversité culturelle. Les notions de pluralité culturelle et de société multiculturelle sont compliquées à manier dans la mesure où elles opposent les notions de singularité et de collectif. Jusqu'où doit on pousser la singularité de l'individu pour qu'il ne prenne pas une place trop importante sur la collectivité qui a un rôle essentiel dans le bon fonctionnement de

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ ANDISSAC, Marie-Noëlle, CHAIMBAULT, Thomas. « Des bibliothèques inclusives », *Bibliothèque(s)*, 2015, n°80.

la société ? Pourquoi devrait-on privilégier certains publics au détriment des autres ? La réponse à ces questions réside dans les missions même des bibliothèques. Cela n'empêche pas qu'il existe parfois des tensions entre tous ces publics qui cohabitent au sein d'un même lieu.

3. Une prise en compte tardive des migrants par les bibliothèques

Dans les différents travaux que nous avons pu parcourir, il est relativement peu fait cas du moment où les publics migrants ont été pris en compte par les bibliothèques et intégrés dans les missions d'accueil de ces dernières. Et pour cause, après quelques recherches, on constate qu'en effet, s'il est rappelé allégrement que les bibliothèques se doivent de toucher tous les publics et représenter l'ensemble de la population vivant sur le territoire français, ce public en question est rarement détaillé et apparaît dès lors comme quelque chose de très abstrait.

3.1. Un difficile passage de l'universel au singulier

En 1951, les bibliothèques publiques avaient pour mission de desservir trois types de publics⁶⁸. Les premiers étaient les étudiants, les seconds sont ceux à qui sont destinés la « lecture publique » et enfin, les enfants. On pourrait penser que les publics immigrés entreraient dans la seconde catégorie, sans pour autant y être cité explicitement. Cette catégorie reste d'ailleurs très abstraite et pour le moins stigmatisante. De ce fait, elle illustre parfaitement tout le chemin qu'il reste à parcourir pour que les immigrés soient enfin pris en compte par les bibliothèques françaises. On ne trouve quasiment pas de mention des publics immigrés avant le début des années 1990, même dans de grands ouvrages tel que *L'histoire des bibliothèques françaises : Les bibliothèques au XXe siècle 1914-1990*⁶⁹ qui constitue pourtant de véritables références en matière d'histoire des bibliothèques.

Manifestement, la conférence de l'IFLA de 1997 a permis aux bibliothécaires français de s'interroger sur les services des bibliothèques au sein d'une société multiculturelle.⁷⁰

⁶⁸ POULAIN, Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises : Les bibliothèques au XXe siècle (1914-1990)*, t.4, Paris : éd. Du Cercle de la Librairie, 2009, 1187 p.

⁶⁹ POULAIN, Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises : Les bibliothèques au XXe siècle (1914-1990)*, t.4, Paris : éd. Du Cercle de la Librairie, 2009, 1187 p.

⁷⁰ REHAULT-CARRO, Antoine. « Les services de bibliothèque dans une société multiculturelle ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1998, n° 1, p. 111-113.

Les années 2000 voient apparaître de nombreux projets axés sur les nouveaux espaces d'accueil et d'animation relatifs aux nouveaux supports et aux attentes des publics⁷¹. C'est notamment le cas des Ruches lancées en 2003. Ce sont des médiathèques de proximité en milieu rural et dans les quartiers urbains périphériques soutenues par le ministre de la Culture et de la Communication de l'époque, Jean-Jacques Alliagon. Dans l'article *Les Ruches*⁷² de François Rouyer-Gayette, il est spécifié que « Ce nouveau programme repose sur la prise en compte d'un besoin, et même d'une nécessité de recréer du « lien social » autour de la culture et du savoir, dans une optique d'aménagement culturel du territoire et dans l'idée fortement réaffirmée que le livre et l'écrit sont au fondement de toute culture. » En parallèle, les BDP prennent de l'ampleur et sont placés au cœur des stratégies politiques des conseils généraux. Elles deviennent des centres de ressources pour les collectivités locales et contribuent surtout à proposer des actions autour du livre et de la lecture en direction d'acteurs variés tel que les services sociaux, permettant ainsi de toucher des publics plus en marge et encore peu considérés par les bibliothèques que sont les publics migrants. On constate finalement que si des projets tel que précédemment cités sont mis en place pour intégrer de nouveaux publics et toucher un territoire plus vaste, ils restent encore très généraux et loin d'être adaptés à tous les types de publics. Même lors de la construction de bibliothèques qui aujourd'hui sont de véritables références en matière d'accueil des publics migrants comme la bibliothèque Vaclav-Havel à Paris, il n'est fait mention que d'un accueil des « publics éloignés des pratiques culturelles et les jeunes et les familles. »⁷³

C'est d'abord à Paris que l'on note dans les mêmes années une prise de conscience puisque le dynamisme dont a fait part la ville conduit à une mutation des bibliothèques. L'un des principaux objectifs est l'adaptation aux besoins des publics qui a permis l'élargissement des services des bibliothèques. Cela passe notamment par un travail d'insertion destiné à fidéliser ce renouvellement du public.

Finalement, on s'aperçoit que les mentions idéalisées dans les textes de références que nous avons pu étudier ont mis un certain nombre de temps avant d'être intégrées dans les pratiques des bibliothèques. Pourtant, c'est un sujet qui anime la littérature professionnelle depuis un certain temps déjà puisque qu'il existe de nombreux articles y faisant référence notamment sur le site de l'ENSSIB, et ce, dès la fin des années 1990⁷⁴. En témoigne également le mémoire de Godonou-Dossou Nelly intitulé *l'accueil du public étranger en bibliothèque*

⁷¹ ALIX, Yves, *Bibliothèques en France 1998-2013*, Paris : Cercle de la librairie, 2013, 263 p.

⁷² ROUYER-GAYETTE, François. « Les « Ruches » ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2004, n° 2, p. 24-29.

⁷³ ALIX, Yves, *Bibliothèques en France 1998-2013*, Paris : Cercle de la librairie, 2013, p.118.

⁷⁴ DECOURT, Nadine, *Les contes en immigration : Emergence d'un répertoire*, La revue des livres pour enfants, n° 159, 1994, p.73-77 ou CARRO-RHEAULT, Antoine. « Les services de bibliothèque dans une société multiculturelle ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1998, n° 1, p. 111-113.

*municipale : le cas de la bibliothèque municipale de Lyon*⁷⁵ et soutenu en 2002. S'il est difficile de dater exactement l'émergence de ce sujet en France dans la mesure où il existe peu de sources, on pourrait néanmoins supposer que c'est à partir des années 2000 qu'il a commencé à vraiment en être question au sein des débats bibliothéconomiques. S'il est parfois fait mention des publics migrants dans les livres consacrés aux publics de bibliothèques, je pense notamment au livre *Les médiathèques et leurs publics : enquêtes dans le Rhône, à Arles et Chambéry*⁷⁶ qui révèle que seulement 6% des usagers de la bibliothèque sont des personnes étrangères à Arles tandis qu'ils représentent 36% de l'augmentation de la population, c'est, la plupart du temps, pour constater qu'ils ne fréquentent pas énormément les bibliothèques.

L'intérêt porté à ce public continue de s'intensifier, en témoignent deux journées d'études plutôt récentes organisées dans le cadre du cycle de rencontres de la BPI « Bibliothèques dans la cité » le 29 septembre 2015 et le 16 juin 2016 respectivement intitulées « les migrants : un public de bibliothèque ? Quels besoins, quels accueils, quels services ? » et « l'accueil des publics migrants en bibliothèques » dont l'objectif était de mieux connaître les publics migrants à travers leurs diversités, leurs réalités linguistiques et économiques mais également de savoir comment les accueillir au mieux.⁷⁷ De nombreux mémoires fleurissent sur le sujet depuis 2-3 ans, notamment celui⁷⁹ de Lola Mirabail qui dresse un état des lieux contrasté de ce qui se fait en France. Le sujet continue d'intéresser les bibliothécaires puisqu'il est prévu pour septembre 2017 la publication d'un ouvrage collaboratif intitulé *Accueillir des publics migrants et immigrés : interculturalité en bibliothèque*⁸⁰ qui porterait, après une présentation générale permettant de comprendre le contexte migratoire, sur le rôle des bibliothèques et les actions à mener en direction des immigrés, des étudiants étrangers et des migrants. Ainsi, on pourrait penser que la réflexion des bibliothèques se dirige peu à peu vers la distinction de ces publics migrants.

⁷⁵ GODONOU-DOSSOU, Nelly, *l'accueil du public étranger en bibliothèque municipale : le cas de la bibliothèque municipale de Lyon*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques : Lyon : Enssib, 2002, 104 p.

⁷⁶ « Les médiathèques et leurs publics ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1997, n° 4, p. 92.

⁷⁷ *L'accueil des publics migrants en bibliothèque*, journée d'étude, 16/06/2016, Paris : Musée National de l'Histoire et de l'Immigration. Captation sonore accessible sur le site de : <http://pro.bpi.fr/debats-et-journees-detude/laccueil-des-publics-migrants-en-bibliotheque>. (Consulté le 31/05/2017)

⁷⁸ *Les migrants, un public de bibliothèque ? Quels besoins, quels accueils, quels services ?,* journée d'étude, 29/09/2015, Calais. Captation sonore accessible sur le site de : <http://pro.bpi.fr/les-migrants--un-public-de-bibliotheque--quels-besoins-quels-accueils-1>. (Consulté le 31/05/2017)

⁷⁹ MIRABAIL, Lola, *Lecture publique et immigration(s) : L'accueil des primo-arrivants dans les bibliothèques françaises*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Lyon : Enssib, 2014, 129 p.

⁸⁰ DAUDIN, Lucie (dir.), *Accueillir des publics migrants et immigrés : interculturalité en bibliothèque*, Rhône : Enssib, 2017.

On peut tout de même souligner le fait que les bibliothèques ont commencé à vraiment approfondir la question au moment où les médias se sont intéressés de plus près à la question. Peut-être que ce coup de projecteur a favorisé la prise de conscience des bibliothécaires.

3.2. Le retard français face aux autres pays

On a coutume de dire que la France est à la traîne en matière d'accueil des publics en général et plus précisément dans les bibliothèques. Il est vrai que la France a encore beaucoup à apprendre de ses voisins américains ou européens en matière d'intégration et d'innovations. C'est justement la prise de conscience de ce retard qui a impulsé un souffle nouveau à la lecture publique. Comme nous venons de le voir, depuis quelques années, les bibliothèques françaises s'intéressent de près à ces publics migrants. Il est important également de noter que les bibliothécaires français avaient conscience de ce retard puisque dans l'article datant déjà de 1997 de la BBF *Bibliothèque et citoyenneté*⁸¹ de Martine Poulain qui est un compte-rendu de la journée d'étude du même nom qui se déroulait à Bordeaux, il est rapporté que : « Les bibliothèques publiques de New-York, notamment à Brooklyn et dans le Queens, offrent des services nombreux et spécifiques aux lecteurs d'origine étrangère ou issus de l'immigration, facilitant par exemple l'apprentissage de la langue anglaise, avec une présence permanente d'enseignants. »

Dans son mémoire paru en 2013 et intitulé *les bibliothèques publiques européennes face à l'immigration : regards croisés et perspectives*⁸², Lisa Chatellier temporise également cette allégation en stipulant que la France n'est pas le seul pays en reste, sans quoi les crises identitaires et sociales qui ont pu être constatées dans d'autres pays de l'Union européenne n'auraient pas eu lieu. Ce constat s'applique également aux bibliothèques.

Force est de constater que certains modèles, notamment britanniques et américains semblent rencontrer de vrais succès dans leurs pays respectifs. Attardons-nous quelques instants sur le multiculturalisme américain, qui, quoique difficilement transposable en France, présente de vraies avancées en matière d'intégration multiculturelle. Ce terme désigne la coexistence de différentes cultures (ethniques, religieuses, etc.) au sein d'un même ensemble. Dans son mémoire *Bibliothèque publique et multiculturalisme aux Etats-Unis : jalons pour repenser la situation française*⁸³ publié en 1997, Olivier Tacheau s'interroge sur les apports du multiculturalisme américain dans l'accueil et les services destinés aux minorités linguistiques et culturelles dans les bibliothèques

⁸¹ POULAIN, Martine, « Bibliothèque et citoyenneté ». *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF), 1997, n° 5, p. 68-69.

⁸² CHATELLIER, Lisa, *Les bibliothèques publiques européennes face à l'immigration : regards croisés et perspectives*, Mémoire master en sciences humaines et sociales, Lyon : Enssib, 2013, 106 p.

⁸³ TACHEAU, Olivier, *Bibliothèque publique et multiculturalisme aux Etats-Unis : jalons pour repenser la situation française*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques : Lyon : Enssib, 1998, 69 p.

françaises. Il précise que : « Il apparaît donc primordial, au regard de l'inadaptation de leur offre devant les mutations et la diversification de la société, que les bibliothèques (*françaises ndlr*) recouvrent, aujourd'hui, une fonction et une utilité sociale plus proche du modèle américain⁸⁴. »

Prenons l'exemple de la célèbre New-York Public Library qui déjà en 1997⁸⁵ : « offre en centrale et dans ses 82 annexes des collections en chinois, espagnol, italien, français, créole, hébreu, coréen, polonais, russe, vietnamien, portugais, arabe, etc. ». Des personnels issus des mêmes minorités que les lecteurs sont recrutés : « Tout se passe comme si le sentiment identitaire était en permanence renforcé par la politique de la bibliothèque ». Un article datant de 2011 parle également de la Queens Library⁸⁶ et de la Toronto Public Library qui s'avèrent toutes deux, en raison de leur localisation dans des zones de fortes immigrations, particulièrement avancées en ce qui concerne les services destinés aux publics migrants. Il semblerait qu'aux Etats-Unis, et conformément à sa conception multiculturelle, les bibliothèques soient un lieu très fréquenté par les migrants. Et pour cause, elles arrivent à articuler intégration et valorisation des cultures d'origine. Ainsi, la dimension culturelle va de pair avec la dimension sociale. Ateliers de maîtrise de la langue et collections adaptées, préparation du test d'accès à la citoyenneté, conférences en langues étrangères sur la vie aux Etats-Unis et au Canada ne sont que d'infimes exemples inscrit dans une palette de services beaucoup plus vaste. Cela va même jusqu'à la mise en place d'un service dédié à l'action vis-à-vis des nouveaux arrivants comme par exemple le *New American Program* créé en 1977 et qui réunit une dizaine de bibliothécaires multilingues aux origines diverses. En conclusion de cet article, il est spécifié que même si le modèle n'est pas transposable tel quel en France, « elles (*la Queens Library et la Toronto Public Library ndlr*) montrent l'efficacité d'une approche cohérente et pragmatique, soutenue par une vision clairement politique et sociale du rôle des bibliothèques comme service public, appuyée sur des outils tels que l'analyse statistique, les partenariats, la communication et le marketing. » Mais également que le modèle de la bibliothèque publique gagnerait à se rapprocher du modèle multiculturel dans la mesure où ce dernier se fonde sur la construction de l'individu au sein de la société.

Les pays scandinaves ne sont pas non plus en reste en ce qui concerne les innovations destinées aux publics migrants. C'est un exemple intéressant dans la mesure où, contrairement à la France, c'est un pays qui n'est confronté à l'immigration que depuis peu. Pourtant, la question de l'intégration des migrants a été largement

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ POULAIN, Martine, « Bibliothèque et citoyenneté ». *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF), 1997, n° 5, p. 68-69.

⁸⁶ GARCIA GUILLEN, Emilie, TOMIC, Sylvie, « Un service public pensé pour la diversité : l'action vis-à-vis des immigrés à la Toronto Public Library et à la Queens Library de New-York » BBF n°5, 2011, p.81-86.

anticipée⁸⁷ à cause de crises migratoires antérieures comme celle, essentiellement économique, des années 60. Le fait est que la réussite du modèle scandinave repose sur un fort soutien au niveau politique. Depuis les années 80, la politique d'intégration de l'Etat voudrait que les réfugiés soient accueillis sur l'ensemble du territoire. Si, pour un temps, l'ensemble des bibliothèques s'est senti démunie face à ces arrivées massives, elles se sont rapidement adaptées à la situation et proposent des services plutôt similaires à ceux des bibliothèques américaines. On note toutefois certaines innovations. Depuis deux ans, fleurissent des nouvelles bibliothèques un peu particulières⁸⁸ que l'on appelle bibliothèques vivantes. C'est un concept né au Danemark dans les années 2000. Le principe est le suivant⁸⁹ : « La bibliothèque vivante prône une large ouverture d'esprit et vise à un renforcement de la cohésion sociale entre les individus. Elle fonctionne de la même façon qu'une bibliothèque traditionnelle où des lecteurs viennent emprunter des livres, à la différence que les livres sont des êtres humains. » Plus précisément appelées « emprunte un-e Suédois-e », l'idée est d'emprunter un Suédois qui vient soit à la bibliothèque, soit directement chez l'emprunteur pour 1h. Cela favorise les échanges culturels et linguistiques et permet de nouer des contacts et de faire des rencontres. Si cet exemple est intéressant ici, c'est qu'il s'exporte depuis peu en France. Il en existe à Strasbourg, à Rennes et à Montpellier.⁹⁰ Elles sont toutes nées en 2013 et feront l'objet d'une étude approfondie un peu plus tard.

Dans la conclusion de son mémoire⁹¹, Lisa Chatellier revient sur ce décalage dans le développement des services multiculturels dans les bibliothèques européennes et, comme nous avons pu le voir, dans d'autres pays du globe. Elle précise que même si ce décalage existe, il faut néanmoins souligner les similitudes entre dans les objectifs et les choix opérés dans certains pays d'Europe. Qui plus est, la prise de conscience tardive de la France ne l'empêche pas désormais de s'intéresser de près à la question de l'accueil des publics migrants en bibliothèques et de développer au sein de ces bibliothèques des services en conséquence.

⁸⁷CHATELLIER Lisa, *Les bibliothèques publiques européennes face à l'immigration : regards croisés et perspectives*, Mémoire master en sciences humaines et sociales, Lyon : Enssib, 2013, p.36.

⁸⁸ *Ibid.* p.69.

⁸⁹ HORTENSIUS (pseudonyme), « Bibliothèque vivante et migrant-es : Comment faire ? L'exemple suédois », *Légothèque*, 2015. Disponible sur : <https://legothequeabf.wordpress.com/2015/12/08/bibliotheque-vivante-et-migrant-es-comment-faire-lexemple-suedois/>. (Consulté le 31/05/2017)

⁹⁰ DUMAINE Mathilde, « *La bibliothèque vivante* », Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Lyon : Enssib, 2014, 84 p.

⁹¹ *Ibid.* p. 35-40.

⁹² CHATELLIER Lisa, *Les bibliothèques publiques européennes face à l'immigration : regards croisés et perspectives*, Mémoire master en sciences humaines et sociales, Lyon : Enssib, 2013, p.36.

3.3. Les bibliothèques et les publics migrants aujourd’hui

Je me baserai dans cette sous-partie sur l’enquête menée par Lola Mirabail à destination des bibliothèques françaises en 2014, dont elle fait état à la fois dans son mémoire mais également lors de son intervention à la journée d’étude de juin 2016⁹². Dans le cadre de son étude de cas, elle a lancé courant 2014 une grande enquête basée sur un questionnaire diffusé à l’ensemble des bibliothèques des communes de plus de 30 000 habitants et à toutes les BDP (bibliothèque départementale de prêt) jumelé à des entretiens avec des bibliothécaires et des professionnels de l’accueil des migrants. Cet état des lieux est le premier du genre après le questionnaire lancé par Nelly Godonou-Dossou en 2002. En ce qui concerne les résultats, 75 bibliothécaires ont répondu au questionnaire concernant les bibliothèques du bloc communal, 32 professionnels ont répondu à celui adressé aux BDP. Ce taux de réponse rend donc ce questionnaire parfaitement exploitable.

Lola Mirabail constate d’abord que, globalement, les bibliothécaires se sentent concernés par le sujet puisque c’est essentiellement les bibliothèques confrontées à la question migratoire qui ont répondu au questionnaire. Ainsi, 26% des bibliothèques disent être concernées par le sujet, bien que les BDP paraissent globalement moins sensibles à la question.⁹³ Dans le lot, 72% des professionnels estiment que l’accueil des publics migrants rentre en adéquation avec les missions des bibliothèques et 57% que la bibliothèque est même un maillon essentiel à l’intégration des publics migrants. Qui plus est, les professionnels ont été vivement intéressé par son mémoire, chose que j’ai moi-même ressenti lors des entretiens que j’ai pu mener dans le cadre de mon étude de cas dans les bibliothèques angevines. En effet, on m’a plusieurs fois demandé d’envoyer mon mémoire une fois qu’il serait terminé.

Sur les 83,82% des bibliothèques fréquentées par des immigrés qui mettent en place des services spécifiques, elle constate que 65% des bibliothèques municipales interrogées proposent des collections spécifiques contre 51% des formes de médiation particulière et 48% des services spécifiques. On s’aperçoit également que 20% des bibliothèques sollicitées ne proposent aucun service spécifique, ce qui reste une minorité au vu des résultats obtenus.

Les collections spécifiques sont encore plus présentes dans les BDP qui, ayant une action plus limitée en ce qui concerne l’accueil direct des usagers, car n’ouvrant pas au public, se focalisent essentiellement sur cet aspect. Toujours concernant les collections, il s’avère qu’on retrouve majoritairement des fonds FLE (français langue étrangère) plutôt que des fonds généralistes en langues d’immigration. Alors que les fonds FLE fleurissent en diverses langues et sur plusieurs supports tels que des CD, des ouvrages ou des sites internet, seulement 5%

⁹² MIRABAIL, Lola, « Etat des lieux : accueil des publics migrants en bibliothèque », *L'accueil des publics migrants en bibliothèque*, journée d'étude, Paris, 2016.

⁹³ *Ibid.*

des bibliothèques interrogées ont indiqué proposer des fonds en de telles langues. La bibliothèque de Bobigny, notamment, propose des fonds importants en turc, en arabe, en chinois et en tamoul.⁹⁴ Malheureusement, en 2017, ces bibliothèques sont encore trop peu nombreuses.

L'offre de service et de médiation, quant à elle, reste limitée. Elle se traduit majoritairement par des visites organisées puisque pas moins de 75% des bibliothèques proposant des actions pour les immigrés en mettent en place. Effectivement, dans 70% des cas les services se limitent à des mises à disposition d'espaces de la bibliothèque pour des activités extérieures et parfois des visites. Pour ce qui est des actions propres, elles sont fréquemment en référence avec l'apprentissage du français, puisque, rappelons-le, la barrière de la langue est l'un des principaux obstacles à l'intégration. 64% des services proposés concernent l'apprentissage du français quand 11% des services favorisent le dialogue interculturel.

Un peu comme à Angers, le constat est le suivant : les actions se font au cas par cas. L'enquête de Lola Mirabail nous permet donc de mettre au jour une hausse des implications des bibliothèques municipales mais également des bibliothèques départementales de prêt. Cela reste pour la plupart des cas des initiatives personnelles sans réelle implication au niveau de la politique d'accueil ou de la part des municipalités. Il faut néanmoins noter que certaines structures tentent des choses innovantes comme, nous en parlerons plus tard, à la BPI (bibliothèque publique d'information). Ce constat, tout de même mitigé, ne stipule pas si les bibliothèques prennent en compte les publics migrants dans leur diversité, c'est ce que nous nous emploierons à mettre en jour dans la seconde partie. Néanmoins, avant d'entrer dans le vif du sujet, il est important de revenir sur les quelques entraves qui peuvent empêcher les bibliothèques de passer le cap en ce qui concerne l'accueil des publics migrants.

Prendre en compte tous les types de public n'est pas tout, encore faut-il qu'ils puissent cohabiter harmonieusement dans un même lieu. Il est nécessaire de prendre de façon égalitaire les attentes de tous les usagers en compte. Sur ce point, il est intéressant de revenir sur l'expérience de la bibliothèque de Calais⁹⁵. L'arrivée massive de migrants en octobre et juillet 2014 a constitué une période délicate pour les bibliothèques calaisiennes et leurs habitués. La situation était telle que les migrants attendaient en grand nombre devant les portes de la bibliothèque aux heures d'ouverture, sans compter une monopolisation constante des postes internet et de la totalité des prises présentes dans la bibliothèque. Cette situation, aussi subite que nouvelle, a invariablement conduit à un éloignement des usagers habituels de la bibliothèque. Pour faire revenir ce public, il

⁹⁴ MIRABAIL Lola, *Lecture publique et immigration(s) : L'accueil des primo-arrivants dans les bibliothèques françaises*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Lyon : Enssib, 2014, 129 p.

⁹⁵ LACHAL, Jérémie, « L'accueil des migrants en bibliothèque et le vivre ensemble : retour d'expériences », *Les migrants, un public de bibliothèque ? Quels besoins, quels accueils, quels services ?*, journée d'étude, Calais : 2015.

a été nécessaire de mettre en place des solutions pragmatiques permettant la cohabitation de ces publics et de renforcer les effectifs aux heures d'ouverture. Pour se faire, il a fallu dans un premier temps rappeler constamment à tous quelles étaient les règles de fonctionnement de la bibliothèque afin que chacun puisse y trouver son compte sans pour autant que cela empiète sur le confort des autres usagers. Suite aux dérives toujours présentes, la bibliothèque s'est vue dans l'obligation de fermer ses portes pendant une semaine. Après cela, le calme est revenu à la bibliothèque et chacun a pu y trouver son compte. Ainsi, il est donc important de ne pas privilégier un public plutôt que l'autre mais plutôt de faire de la bibliothèque un lieu d'intégration et de vivre ensemble.

C'est une réaffirmation des rôles des bibliothèques et de la mission de lecture publique que de faire en sorte que les bibliothèques soient pour les usagers un lieu d'échanges et de transmission des savoirs. Dans ce cadre, il est important de favoriser la connaissance inter-public. En effet, le chemin ne doit pas se faire que dans un sens, c'est aussi à l'habitué de venir vers le migrant, vers sa culture. De cette façon, ce dernier se sentira légitime et plus à même d'évoluer au sein de la bibliothèque. C'est exactement ce qui a été mis en place à la bibliothèque Annie Fratellini à Angers⁹⁶ lors d'une lecture de conte un peu spéciale qui a eu lieu le 19 avril 2017 à 15h30. Dans le cadre d'un projet de quartier « mieux se connaître pour vivre ensemble » la bibliothécaire Stéphanie Logeat a organisé avec sa collègue Ernestine une lecture de conte en Français puis en Bamiléké à destination d'enfants de plus de 5 ans venant d'horizons différents. Cette lecture a également permis de présenter une exposition sur le costume traditionnel bazin présente à la bibliothèque. A la suite de cette lecture a eu lieu un moment d'échanges autour d'une collation qui a permis aux intervenantes et au public de mieux se connaître. C'est le genre d'animation qui permet de rapprocher les gens et de les placer sur un pied d'égalité, l'occasion également de présenter des cultures différentes mais aussi de faire accepter ses différences à l'autre. Il est également judicieux de favoriser les animations accessibles à tous en les adaptant de façon à ce qu'elles puissent être utiles à chacun. L'idée étant de casser les frontières qui peuvent exister entre ces différents publics pour qu'ils puissent cohabiter le plus harmonieusement possible.

Une autre piste de réflexion se dessine dans l'aménagement et l'organisation des espaces. Il ne s'agit pas de cliver les publics dans plusieurs salles mais plutôt de faire en sorte que certains lieux puissent être plus bruyants que d'autres, un peu sur le modèle de la BU Belle-Beille à Angers qui a une zone communication, une zone calme et une zone silence. Pour que cette réorganisation puisse avoir lieu, il est essentiel de repérer les zones conflictuelles de la bibliothèque pour pouvoir les détourner mais aussi l'usage que font les différents publics de la bibliothèque. Martine Vandermaes, bibliothécaire à Ostende, donne un exemple intéressant⁹⁷. Elle est partie avec son équipe à Ikea pour observer comment les gens se déplaçaient dans un lieu public. Cela leur a permis

⁹⁶ Observation de terrain, « L'heure du conte » animé par Madame Stéphanie LOGEAT, 20/04/2017.

⁹⁷ VANDERMAES, Martine, « Pour une cohabitation paisible des usagers : réflexions, difficultés, propositions *Les migrants, un public de bibliothèque ? Quels besoins, quels accueils, quels services ?,* journée d'étude, 29/09/2015, Calais.

de se rendre compte que les façons de faire de gens étant différentes, il fallait le retranscrire dans l'organisation de la bibliothèque. Il paraît également nécessaire de réorganiser les espaces informatiques de façon à ce que tout le monde puisse y trouver son compte. Autant de pistes de réflexions à explorer par les bibliothécaires.

4. Quelques entraves

Si l'immigration est au cœur de l'actualité ces dernières années, d'autant plus en cette période d'élection présidentielle, elle n'en reste pas moins un sujet complexe et victime de cette surmédiatisation de nombreuses déformations et des détournements classiques dans ce genre de situation. Tandis que l'immigration est un sujet à manier avec précaution, l'accueil des publics migrants en bibliothèque rencontre également quelques difficultés qui contribuent à ralentir la multiplication des actions à destination des usagers étrangers.

La définition officielle du terme migrant est donnée par le Haut Conseil à l'Intégration. Ainsi, un immigré est une personne résidant en France et né à l'étranger avec une autre nationalité que la nationalité française. Cependant, le terme de « migrant » est à manier avec précaution car il continuellement connoté. La raison est simple, dans les journaux, à la télévision, sur internet, le terme migrant est essentiellement utilisé pour désigner l'immigration illégale, les réfugiés politiques qui fuient leur pays pour tenter de vivre en France. Ainsi, sont éclipsées toutes les autres catégories de migrants qui pourtant foulent également le sol français. J'ai eu l'occasion moi-même d'être confronté à ce type de difficulté lorsque j'ai envoyé quelques mails pour décrocher des entretiens nécessaires à la réalisation de mon étude de cas. Ainsi que j'envoyais des mails à destination des bibliothèques universitaires angevines, j'ai constaté que le terme « public migrant » posait problème à plusieurs reprises. Je me suis entendu répondre des choses du type : « Je suis assez surpris de voir que vous mêlez dans votre mémoire, sous le vocable "publics migrants" les personnes qui fuient leur pays pour des raisons politiques ou économiques et les étudiants Erasmus » ou encore : « Nous souhaitons toutefois avoir plus de précisions sur le public que vous visez, le terme "publics migrants" étant incohérent au regard de votre demande qui évoque une diffusion auprès des étudiants Erasmus. » Ces réactions montrent à quel point le public migrant est peu connu en général.

Cette méconnaissance des publics migrants, de leurs cultures, de leurs usages constitue un véritable frein à la mise en place d'actions spécifiques destinées à les accueillir et à leur permettre de s'intégrer. J'ai eu l'opportunité durant l'année de réaliser un stage au sein d'une bibliothèque du réseau des bibliothèques nantaises. A cette occasion, j'ai pu discuter avec une bibliothécaire travaillant à la Médiathèque Jacques Demy qui est la bibliothèque centrale de Nantes. Bien qu'ils aient constaté eux-aussi une hausse des publics migrants fréquentant la bibliothèque, ils se sentaient désemparés par la situation dans la mesure où ils avaient du mal à appréhender ce nouveau public. C'est aussi quelque chose que j'ai ressenti lors de mes entretiens dans les bibliothèques angevines. Mme Cougnaud de la bibliothèque Annie Fratellini⁹⁸ me disait notamment qu'avant de trouver un

⁹⁸ Entretien avec Madame Marie-Madeleine COUGNAUD, bibliothécaire à la Médiathèque Annie Fratellini, 7/04/2017.

programme adapté, il avait fallu tâtonner et essayer plusieurs choses. Il n'y a rien d'étonnant à ce que les bibliothécaires ne soient pas aux faits de ces choses-là puisque leurs formations ne comportent à aucun moment un volet spécifique traitant de l'interculturalité.

Les a-priori concernant les publics migrants sont légions. Ils découlent majoritairement de cette méconnaissance encore trop répandue. Dans son livre *Ce qu'immigrer veut dire*⁹⁹ paru en 2012, Smaïn Laacher s'applique justement à détruire ces préjugés en se basant sur des statistiques et des faits établis puisque c'est de l'ignorance que découlent les idées reçues. L'une des craintes principales de la population, c'est le communautarisme. Inventé dans les années 1980, ce terme désigne une forme d'ethnocentrisme qui donne à la communauté une valeur plus forte que l'individu. La communauté ainsi créée se replierait sur elle-même et pourrait alors constituer un danger pour le reste de la population dans la mesure où elle ne communiquerait plus avec le monde extérieur. Alors que le communautarisme est fréquemment vu comme une décision prise par la communauté elle-même, c'est en réalité plus un effet d'assignation sociale qu'un véritable choix. De même, dans la plupart des cas, si les immigrés se regroupent dans les quartiers où les HLM, c'est qu'ils n'ont pas d'autre choix que de vivre là-bas. Axer certains services de la bibliothèque en direction des publics migrants peut être perçu comme une manière de favoriser ce communautarisme. Au contraire, valoriser la culture d'autrui, c'est un moyen de l'ouvrir aux autres, de développer des échanges interculturels et donc d'éviter un repli sur soi. Comme disaient Isabelle Famenchon¹⁰⁰ et Carine Mignard, du groupe « Langues » de l'Association des bibliothèques en Seine-Saint-Denis au sujet des collections en langue d'immigration : « Pour tous, la présence de ces collections est bénéfique car elle ouvre aux échanges interculturels par la découverte de la culture de l'autre. En ce sens, elle s'oppose à tout communautarisme. » En outre, penser les populations immigrées en termes de communautarisme alimente cette vision homogénéisante que peut avoir la société des publics migrants. C'est nier leur spécificité et leur individualité.

Le manque de formation à la question de l'interculturalité et de l'accueil des publics migrants se ressent dans les témoignages des bibliothécaires. Parce que ce public est multiple de par ses cultures et ses coutumes, il n'est pas toujours évident de savoir comment l'aborder et répondre à ses besoins ni de mettre en place des activités adaptées. Si les journées d'études récemment menées permettent de s'informer plus spécifiquement sur ces publics, il serait néanmoins nécessaire de multiplier les formations qui permettraient de sensibiliser le bibliothécaire et lui donner des cartes afin qu'il puisse dans sa bibliothèque mettre en place des dispositifs adaptés

⁹⁹ LAACHER, Smaïn, *Ce qu'immigrer veut dire : Idées reçues sur l'immigration*, Paris : Le cavalier bleu, 2012, 187 p.

¹⁰⁰ FAMENCHON, Isabelle, MIGNARD, Carine, "La coopération pour des fonds en langues étrangères à l'échelle d'un département : le groupe "Langues" de l'association des bibliothèques de Seine-Saint-Denis", *Pluralité culturelle en actes*, Paris : ABF, 2004.

et cohérents et développer une médiation efficace. En Île-de-France, il existe quelques formations dispensées qui sont toutefois loin d'être suffisantes. Penda Diouf, responsable de la médiathèque Ulysse de Saint-Denis, réseau des médiathèques de Plaine Commune, indiquait avoir suivi une formation pratique sur trois jours axée sur la communication orale, construction de programme et d'activité et des retours d'expérience. Il existe d'autres initiatives notables, comme celle de Brian Mc Carron, formateur en communication interculturelle¹⁰¹ qui s'est exprimé à l'occasion d'une journée d'étude consacrée à l'interculturel en bibliothèque en 2008. Il présentait les actions de la Sietar, Société pour l'éducation, la formation et la recherche interculturelle, association professionnelle internationale qui a pour objectif « de promouvoir et de faciliter l'expansion des connaissances et compétences dans le domaine de la communication internationale et interculturelle. » Ainsi, l'objectif serait de diffuser une meilleure connaissance des publics migrants. Autre exemple, lors de la journée d'étude de 2015¹⁰², la gérante de la bibliothèque Louise Michelle Hélène Aurenche indiquait avoir suivi une formation proposée par la DRAC (direction des affaires culturelles) de la ville de Paris qui traitait de l'accueil du public parisien d'origine étrangère. Elle se déroulait sur trois jours et demi et dresse d'abord un état des lieux de l'immigration à Paris. S'en sont suivis des discussions entre les bibliothécaires autour de la notion de culture et des valeurs qui entourent ce terme. Enfin, chaque demi-journée était consacrée à une aire culturelle telle que l'Europe de l'Est, le sous-continent Indien, la Chine, le Maghreb ou l'Afrique noire en les abordant à chaque fois avec des approches différentes. Le bilan de cette journée demeure sans appel : il est nécessaire de développer des formations de ce type. De plus, dans le reste de la France et notamment à Angers, les bibliothécaires avec qui j'ai pu passer des entretiens déploraient le fait qu'il n'existe pas de formations spécifiques en Maine-et-Loire et affirmaient qu'au départ, ils se sont sentis dépassés par la situation. De plus, pour que le public soit vu dans sa diversité, il est nécessaire de passer par des phases de sensibilisation des professionnels des bibliothèques.

La barrière de la langue est, elle aussi, un obstacle à la mise en place d'une relation entre bibliothécaires et publics non-francophones et pourrait faire le sujet d'une formation particulière. Les équipes de bibliothèque sont surtout constituées de bibliothécaires français, les concours n'étant pas ouvert aux personnes d'origines étrangères. Pourtant, avoir un membre qui parlerait une autre langue que le français ou l'anglais constitue un atout dans les bibliothèques et permettrait de faire une passerelle entre les publics immigrés et la bibliothèque. La bibliothécaire de l'espace jeunesse à la bibliothèque Toussaint à Angers est russophone par exemple. Ce qui lui permet d'animer des animations en Russe mais également de pouvoir communiquer avec la population russophone d'Angers. C'est quelque chose qui permet à l'usager de s'identifier aux professionnels et donc à fréquenter davantage les bibliothèques. Souvent, les bibliothécaires ont à leur disposition, comme c'est le cas à

¹⁰¹ BIANCHI, Florence. « L'interculturel en bibliothèque : état des lieux, problématique, enjeux ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2008, n° 6, p. 105-106

¹⁰² AURENCHE, Hélène, « Formation professionnelle, financements, relations avec les élus : des leviers pour favoriser l'accueil des migrants en bibliothèques », *Les migrants, un public de bibliothèque ? Quels besoins, quels accueils, quels services ?*, journée d'étude, 29/09/2015, Calais.

la BU St Serge d'Angers, un petit papier expliquant les services de la bibliothèque en anglais, pourtant c'est loin d'être suffisant.

Les bibliothécaires sont freinés dans leurs initiatives par un manque de budget. C'est ce que m'a expliqué la bibliothécaire de Monplaisir¹⁰³ qui disait que, malheureusement, ils ne pouvaient pas accorder beaucoup de budgets pour acquérir des ouvrages en langues d'immigrations et que par conséquent le fonds était mince. La question du financement et de la relation avec les élus reste importante puisque rappelons-le, impossible de débloquer des fonds sans l'aval de sa municipalité. Comme le citait Lola Mirabail¹⁰⁴ en exemple dans son mémoire, le coût total du « développement de services en direction des publics migrants et non-francophones afin de favoriser leur accès à la culture et à l'information » par la bibliothèque de Montreuil a été évalué à 14000 euros (soit 3 000 euros d'achats, 5 000 euros pour les services extérieurs et 6 000 euros de frais de personnel). Or, il n'est pas évident de faire débourser de telles sommes pour un public qui ne représente qu'une partie mineure des usagers de la bibliothèque. Cet argument est fréquemment avancé par les bibliothécaires pour expliquer le peu de développement dans le domaine qui nous intéresse, et pour cause.

Il me paraissait nécessaire d'évoquer ces difficultés avant d'aller plus loin dans mes recherches, car ce sont indéniablement des freins aux progrès qui peuvent être faits dans ce domaine. Si certains peuvent être surmontés plutôt aisément comme la méconnaissance des publics migrants par exemple, d'autre ne découlent pas de la seule volonté des bibliothécaires. Malgré ces quelques obstacles, on assiste depuis quelques années en France à une évolution certaine des services apportés aux publics migrants. Malgré cela, on peut se demander si ces services sont vraiment adaptés à toute la diversité de ce public, c'est ce que nous allons voir dans la seconde partie.

II- La diversité des publics migrants dans les bibliothèques françaises

Connaître son public est l'une des étapes fondamentales et obligatoires lorsque l'on veut proposer une offre globale cohérente et efficace. Si, comme dans la plupart des cas, on retrouve des points communs inhérents à certains types de publics, il est néanmoins nécessaire d'en pointer les spécificités de façon à les mettre en valeur et, par la suite, fidéliser ces nouveaux usagers. Les publics migrants n'échappent pas à la règle et demandent, de par leur multiplicité, une étude approfondie permettant de cibler l'ensemble de leurs attentes et de leurs besoins. L'une des erreurs les plus communes, comme le souligne Lola Mirabail dans son état des lieux

¹⁰³ Entretien avec Madame Véronique PROUTIERE, bibliothécaire à la Médiathèque Monplaisir, 5/05/2017.

¹⁰⁴ MIRABAIL, Lola, *Lecture publique et immigration(s) : L'accueil des primo-arrivants dans les bibliothèques françaises*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Lyon : Enssib, 2014, 129 p.

lors de son intervention à la journée d'étude « l'accueil des publics migrants en bibliothèque »¹⁰⁵, est qu'il existe une tendance récurrente à homogénéiser les publics migrants comme on le fait communément avec le public jeunesse par exemple. Or, le public migrant, par bien des aspects que nous développerons par la suite, est constitué d'une multitude de parcours, d'origines, d'objectifs, qui demandent à être analysés et qui nécessitent des réponses différentes. Cette stigmatisation, bien qu'elle soit, pour la plupart du temps, inconsciente et loin d'être mal intentionnée, revient aux yeux du migrant à nier son parcours propre et à potentiellement le freiner dans son envie de découvrir la bibliothèque. Pour éviter cet écueil, il faut donc, en amont, enquêter de manière approfondie sur le public que l'on veut toucher. C'est en reconnaissant la spécificité de l'autre, ses différences, qu'il se sentira le plus concerné par votre action et donc plus enclin à s'aventurer dans la bibliothèque pour y bénéficier des services qui lui sont destinés et profiter des ressources à sa disposition. On commence peu à peu, dans les textes de référence à pointer cette diversité comme c'est le cas dans le Manifeste de l'IFLA¹⁰⁶ sur la bibliothèque multiculturelle de 2006 qui annonce : « une attention spéciale doit être accordée aux groupes marginalisés dans les sociétés diversifiées au plan culturel : les minorités, les demandeurs d'asile et les réfugiés, les résidents ayant un permis de résidence temporaire, les travailleurs migrants et les communautés autochtones ». Si cette citation ne détaille pas encore tous les types de migrants qu'un bibliothécaire peut rencontrer, elle constitue néanmoins un premier pas vers une reconnaissance de cette diversité qui pourrait, par la suite, développer une prise de conscience collective des bibliothèques.

1. Typologie des publics migrants

1.1. L'analyse préalable des publics migrants

L'analyse des publics migrants présente plusieurs difficultés non-négligeables qu'il nous faut citer au préalable. Premièrement, on ne dispose pas en France d'un registre des populations comme ça peut être le cas dans d'autres pays membres de l'UE (Union européenne). Selon Smaïn Laacher¹⁰⁷, il existe seulement trois sources principales de production statistique : l'Office des migrations internationales, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides et le ministère de l'Intérieur. Ensuite, selon un décret de la CNIL¹⁰⁸

¹⁰⁵MIRABAIL, Lola, « Etat des lieux : accueil des publics migrants en bibliothèque », *L'accueil des publics migrants en bibliothèque*, journée d'étude, Paris, 2016.

¹⁰⁶ IFLA, *Manifeste de l'IFLA sur la bibliothèque multiculturelle*, La Haye : IFLA, 2006. Disponible sur : <https://archive.ifla.org/VII/s32/pub/MulticulturalLibraryManifesto-fr.pdf>. (Consulté le 30/05/2017)

¹⁰⁷ LAACHER, Smaïn, *Ce qu'immigrer veut dire : Idées reçues sur l'immigration*, Paris : Le cavalier bleu, 2012, 187 p.

¹⁰⁸ COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTES. Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 Avril 2016 (<https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>) (Consulté le 12/04/2017)

(Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés), il est interdit d’obliger quelqu’un à préciser ses origines ou sa nationalité. Le traitement des données à caractère personnel est très strict et contrôlé. Ainsi, comme le stipule explicitement l’article 5¹⁰⁹, les données doivent être « adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées (minimisation des données) ». L’article 9¹¹⁰ est d’autant plus clair sur le sujet : « Le traitement des données à caractère personnel qui révèle l’origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l’appartenance syndicale, ainsi que le traitement des données génétiques, des données biométriques aux fins d’identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l’orientation sexuelle d’une personne physique sont interdits. » Cette interdiction peut néanmoins être contournée : l’usager ne peut fournir à l’organisme culturel sa nationalité que sur la base du volontariat et si ce dernier lui explique de façon transparente l’utilisation qu’il fera de ces données. Ainsi, il est également possible de faire des enquêtes de fréquentation prenant en compte la nationalité des usagers à partir du moment où ils savent exactement de quoi il en retourne. La BPI (bibliothèque publique d’information) par exemple publie régulièrement des enquêtes et des statistiques sur son public, elle a notamment un onglet « Les publics de la BPI » sur son site internet¹¹¹.

Qui plus est, le public migrant constitue une difficulté à être analysé dans la mesure où c’est un public qui bouge beaucoup. Cela s’explique majoritairement par la précarité de sa situation. Le fait est que les demandes de cartes de séjour sont longues, fastidieuses et n’aboutissent pas forcément à un résultat positif pour le migrant. La France peut aussi constituer seulement une étape sur le parcours du migrant, on parle alors de migrants en transit. De plus, les chiffres que l’on arrive à avoir ne sont valables que pour l’immigration légale. Or, l’immigration illégale constitue plus de la moitié des entrées sur le territoire. Autant de contraintes qui doivent, elles-aussi, être prises en compte par les bibliothécaires.

Néanmoins, il est assez aisément d’identifier les communautés qui peuvent se former. A titre d’exemple, les bibliothécaires de la bibliothèque Monplaisir à Angers savent qu’ils sont entourés d’importantes communautés turques et arabes. Il est possible de se baser sur des travaux statistiques faits par de grands organismes reconnus tel que l’INSEE, par exemple, qui fait fréquemment des études sur le nombre de migrants présents sur le territoire. Le site offre un éventail de choix suffisamment large qui permet notamment de cibler une région, une année, ou bien de consulter une étude analysant les migrants par nationalité. Les derniers chiffres globaux remontent à 2013 et ont été publiés l’an passé¹¹². Peut-être moins complet et tout aussi instructif, on trouve également les

¹⁰⁹ *Ibid*, article 5.

¹¹⁰ *Ibid*, article 9.

¹¹¹ Site internet de la BPI, disponible sur : <http://www.bpi.fr/sites/SiteInstitutionnel/home/la-bibliothèque/les-publics-de-la-bpi/sociologie-des-publics.html> (Consulté le 1/06/2017)

¹¹² INSEE, *Nationalité et immigration en 2013*, 30/06/2016. (Consulté le 1/06/2017)

sites de l'OCDE et celui du gouvernement. Ce dernier étant un peu plus à jour puisque conformément au code de bonnes pratiques de la statistique européenne, la Direction générale des étrangers en France (DGEF) du ministère de l'Intérieur a mis en place un calendrier de publication des statistiques annuelles. Qui plus est, il peut être judicieux de faire appel à des associations qui disposent de meilleurs outils statistiques comprenant également les divers mouvements inhérents à ce public. Il est également possible de se baser sur des statistiques provenant de sources plus locales comme celles, par exemple, utilisées par la bibliothèque Annie Fratellini et qui proviennent du collège situé à côté de la bibliothèque.

1.2. La diversité des publics migrants

De par leurs parcours différents, il n'est en rien évident de classer les migrants selon des catégories. Même dans la juridiction, il arrive que certains cas ne puissent pas rentrer dans les modèles préétablis que sont les migrants économiques, les réfugiés politiques, les migrants qui viennent pour un regroupement familial, pour leur scolarité ou pour des raisons humanitaires. Comme l'évoque Smaïn Laacher dans son ouvrage *Ce qu'immigrer veut dire : idées reçues sur l'immigration*¹¹³, il existe des cas singuliers qui pourraient correspondre à l'une ou l'autre des catégories. Il prend plusieurs exemples, notamment celui d'une femme d'un pays islamique, membre d'un groupe religieux considéré comme hérétique et qui rejoint son époux émigré en France. Est-elle « une réfugiée » ou « une migrante » sollicitant le regroupement familial ?

Cette divergence de parcours, Lola Mirabail tente de l'analyser lors de son intervention¹¹⁴ à la journée d'étude sur l'accueil des publics migrants en bibliothèque mais également au sein de son mémoire¹¹⁵. Elle distingue quatre grands types déterminant la diversité du public migrant.

En premier lieu, sans doute la plus évidente, on trouve la diversité d'origines. Le recours ou non à la bibliothèque peut, en fonction de sa culture, être perçu de façon différente et donc impliquer des usages variés. Ainsi, à la médiathèque Toussaint à Angers, l'une des bibliothécaires constate que les migrants provenant des pays scandinaves ont tendance à venir en groupe à la bibliothèque tandis que les migrants venant du continent africain en font plutôt un usage individuel¹¹⁶. Si cela reste une appréciation personnelle, on peut néanmoins s'interroger sur l'implication des origines dans l'utilisation ultérieure des bibliothèques.

¹¹³ LAACHER, Smaïn, *Ce qu'immigrer veut dire : Idées reçues sur l'immigration*, Paris : Le cavalier bleu, 2012, p.44-45.

¹¹⁴ MIRABAIL, Lola, « Etat des lieux : accueil des publics migrants en bibliothèque », *L'accueil des publics migrants en bibliothèque*, journée d'étude, Paris, 2016.

¹¹⁵ MIRABAIL, Lola, *Lecture publique et immigration(s) : L'accueil des primo-arrivants dans les bibliothèques françaises*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Lyon : Enssib, 2014, 129 p.

¹¹⁶ Entretien avec Madame Véronique ADDE, bibliothécaire à la Médiathèque Toussaint, 28/03/2017

Le facteur de départ joue lui aussi un rôle important dans la distinction des publics migrants et dans leur intégration par la suite. Si le départ est voulu, comme c'est le cas la plupart du temps pour les étudiants Erasmus ou pour la catégorie du regroupement familial, l'intégration sera nécessairement plus aisée dans la mesure où elle se fera par choix, par conviction. Smaïn Laacher¹¹⁷ parle dans ces cas-là de stratégie de mobilité sociale et d'amélioration des conditions de vie. Ainsi, l'intégration fera partie des prérequis pour pouvoir s'installer le plus convenablement possible. En revanche, il arrive que dans certains cas, particulièrement en ce qui concerne les réfugiés politiques, le départ soit forcé, nécessaire à la survie et ne résultant pas d'un choix personnel ou d'une envie quelconque. Dans ces cas-là, il est le plus souvent collectif. Smaïn Laacher¹¹⁸ constate d'ailleurs que dans ce cas de figure, les gens ne partent jamais bien loin, soit dans une zone épargnée de leur pays ou bien dans le pays le plus proche. L'accueil est parfois mal aisément dans la mesure où cette arrivée massive est perçue comme un envahissement et une concurrence. Il paraît alors logique que l'intégration soit moins évidente. C'est un cas de figure que l'on peut également retrouver en ce qui concerne les migrants en transit. Le film *Dheepan*¹¹⁹ de Jacques Audiard sorti en 2015 dépeint bien cette difficulté d'intégration puisqu'on y suit un ancien soldat, une femme et une jeune fille qui se font passer pour une famille et qui essaient tant bien que mal de construire une nouvelle vie en France pour finalement partir pour l'Angleterre. C'est un film intéressant dans la mesure où il dévoile les problèmes de communautarismes qui peuvent être un frein à l'intégration. Il montre également que la France a encore beaucoup à faire en matière d'intégration des migrants.

La variété des profils socio-économiques présente elle-aussi un intérêt quant à l'utilisation que le migrant fera de la bibliothèque. On constate depuis plusieurs années chez les migrants une augmentation du niveau de diplômes dû d'une part à l'amélioration de l'instruction et des formations dans leur pays d'origine mais également aux attentes plus élevées des pays recruteurs. Déjà en 1998, lors de la dernière régularisation de masse en France, on pouvait constater des améliorations¹²⁰ : Smaïn Laacher et François Brun ont mené une enquête en 2002 pour le centre d'étude de l'emploi l'Harmattan intitulée *Situation régulière*. Elle se base sur 207 personnes interviewées. Seules 13 d'entre elles n'avaient jamais été scolarisées tandis que plus de 60% des personnes interrogées, notamment en provenance de la Chine, avaient été à l'école 6 ans et plus. Enfin, un peu moins de 60% des participants étaient actifs dans leurs pays d'origine. Ces chiffres un peu datés sont corroborés par

¹¹⁷ LAACHER, Smaïn, *Ce qu'immigrer veut dire : Idées reçues sur l'immigration*, Paris : Le cavalier bleu, 2012, p.44-45.

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ AUDIARD, Jacques (réal.), *Deepan*, 2015, DVD, 119 min, drame.

¹²⁰ LAACHER, Smaïn, *Ce qu'immigrer veut dire : Idées reçues sur l'immigration*, Paris : Le cavalier bleu, 2012, p.62.

d'autres, plus récents, tirés de l'enquête de l'Insee¹²¹ puisqu'entre 2004 et 2012, la part des immigrés ayant un diplôme au moins équivalent au bac à lauréat a augmenté de 7 points. Ce sont essentiellement les Asiatiques et les Africains qui contribuent à cette hausse. Cela entraîne nécessairement une plus grande familiarité avec les lieux de la culture et les livres, et donc un accès plus facile à la bibliothèque une fois sur place.

L'étape du parcours migratoire est également un critère important. En effet, l'attitude d'un immigré ne sera pas la même s'il est arrivé à sa destination ou si la France ne constitue qu'une étape sur son parcours. Prenons l'exemple de Calais, la plupart des réfugiés résidant dans « la jungle de Calais » récemment démantelée, avaient pour objectif d'atteindre l'Angleterre dans la mesure où Calais constitue le meilleur point de passage pour la rejoindre puisqu'elle se situe au plus près de la Grande-Bretagne. Dans ce cas de figure, l'utilisation de la bibliothèque sera totalement différente. Durant la première journée d'étude¹²² « les migrants un public de bibliothèque ? », l'une des bibliothécaires de la médiathèque de Calais, Bénédicte Frocault, revient sur cette expérience qu'a été l'arrivée massive de migrants durant l'année 2014. Elle explique notamment que la bibliothèque servait essentiellement à recharger les téléphones permettant de contacter familles et passeurs, à l'utilisation d'internet mais également des toilettes pour se laver ou aller chercher de l'eau. Finalement, la bibliothèque était surtout là pour assurer les besoins primaires de ces populations, de quoi dérouter dans un premier temps usagers et bibliothécaires. Ainsi, l'usage de la bibliothèque sera différent si l'immigré compte élire domicile dans la ville dans laquelle il se trouve où s'il souhaite rejoindre un autre pays ou plus simplement une autre ville. Si cela influe sur sa fréquentation, c'est également le suivi personnel qui sera altéré. La bibliothécaire Marie-Madeleine Cougnaud de la bibliothèque Annie Fratellini à Angers et qui anime l'atelier « le Moulin à paroles » me disait¹²³ que cette volatilité des publics migrants constituait une difficulté supplémentaire quant à l'organisation des séances mais aussi en ce qui concerne la fidélisation des participants et le suivi global, notamment des résultats, de l'atelier.

Nous ajouterons à cet état des lieux un autre critère important quant aux différents niveaux d'intégration des publics migrants, celui de la langue. S'il peut paraître évident que connaître la langue française est un critère déterminant pour une intégration optimale, l'apprentissage de cette dernière peut constituer une véritable difficulté, même pour un migrant résidant en France depuis plusieurs années. C'est quelque chose que j'ai eu

¹²¹ BRUTEL, Chantale, « Cellule Statistiques et études sur l'immigration, Insee. Les immigrés récemment arrivés en France : une immigration de plus en plus européenne », *Insee Première*, 2014, n° 1524.

¹²² FROCAULT, Benedicte, « L'accueil des migrants en bibliothèque et le vivre ensemble : retours d'expériences », *Les migrants, un public de bibliothèque ? Quels besoins, quels accueils, quels services ?,* journée d'étude, 2015, Calais.

¹²³ Entretien avec Madame Marie-Madeleine COUGNAUD, bibliothécaire à la Médiathèque Annie Fratellini, 7/04/2017.

l'occasion de constater lorsque j'ai assisté à l'atelier¹²⁴ « le Moulin à paroles » auquel je faisais référence un peu plus haut puisque l'une des participantes, algérienne d'origine, vivant en France depuis pas moins de 36 ans ne parlait que très peu le français. Il existe plusieurs pistes d'interprétation à ce blocage. L'une d'elle est portée par la linguistique et psychosociologue Barbara Abdelilah-Bauer qui a défendu la thèse du bilinguisme lors de son intervention à la journée d'étude du 16 juin 2016¹²⁵. Elle insiste sur l'importance de la langue d'origine dans le processus d'apprentissage d'une seconde langue. En effet, si prendre en compte la langue d'origine est un gage de valorisation et de légitimation de l'individu, c'est aussi le meilleur moyen pour dresser des parallèles et donc apprendre une autre langue plus rapidement. Il s'agit de transférer ces références d'une langue à l'autre. Les langues se nourrissent mutuellement, c'est ensuite à l'individu et à lui seul, de voir s'il veut privilégier un héritage culturel aux dépens de l'autre. C'est une thèse difficile à maintenir dans une société qui priviliege le monolinguisme et qui tolère mal la double appartenance à des cultures différentes. Cela constitue une barrière de plus dans l'apprentissage de la langue française. Cette différence d'apprentissage se constate également au niveau des cours de français dispensés par divers organismes. Il y a systématiquement plusieurs groupes en fonction des niveaux de langue selon la typologie A, B et C si ce n'est plus dans certains cas.

A ces quatre grands types de variantes, s'additionne également la vitesse d'assimilation inhérente à chaque individu non seulement de la langue mais également des codes du pays d'accueil.

Tous ces profils différents conduisent à un nécessaire remaniement des services proposés en bibliothèques. On peut alors se demander si toutes les bibliothèques correspondent à tous les types de publics migrants où s'il existe des bibliothèques plus appropriées à certains usages qu'ils pourraient faire des bibliothèques.

2. Quelles bibliothèques pour quels publics ?

Si l'on a pu déterminer que l'accueil de l'ensemble des publics présents à l'instant T sur le territoire français était l'affaire de tous, nous pourrions nous demander si, dans le vaste champ des bibliothèques, la question de l'accueil des publics migrants est d'actualité pour chacune et si ces dernières correspondent, dans ce qu'elles proposent, aux besoins de la totalité de la diversité des publics migrants.

2.1. Les bibliothèques municipales

Comme nous l'avons dit plus haut, les bibliothèques publiques développent maintenant depuis la fin du XXe siècle une mission de lecture publique qui sous-entend que la bibliothèque se doit de correspondre aux

¹²⁴ Observation de terrain, Atelier du « Moulin à paroles » coanimé par Madame Marie-Anne COUGNAUD et Manuela CHERBONNIER, bibliothèque Annie Fratellini, 7/04/2017.

¹²⁵ ABDELILAH-BAUER, Barbara, « L'enjeu des cultures d'origine et de la diversité culturelle en bibliothèque », *L'accueil des publics migrants en bibliothèque*, journée d'étude, 2016, Paris.

attentes de tous les types d'usagers possibles. Ainsi, elles sont par définition les premières touchées par l'accueil des publics migrants d'autant que c'est naturellement les bibliothèques vers lesquelles ils se dirigent en premier.

On remarque généralement que les bibliothèques qui attirent le plus de public migrant, mises à part les grandes bibliothèques municipales plus attractives de par leurs ressources et plus connues, sont celles implantées dans des quartiers avec de forts taux d'immigration. J'ai pu constater cela en réalisant mon étude de cas basée sur la ville d'Angers. Les bibliothèques les plus actives en matière d'intégration des publics migrants sont les médiathèques Annie Fratellini et Monplaisir, situées dans des quartiers éponymes et stratégiques en termes d'accueil des publics migrants puisque l'on y trouve des associations tel que le GREF ou encore la permanence de France Terre d'Asile. Dans le même ordre d'idées, lorsque l'on parle de bibliothèques actives en la matière, c'est généralement à la ville de Paris que l'on se réfère dans la mesure où, logiquement, c'est la ville qui accueille le public migrant le plus important de France. C'est pourquoi j'ai choisi de vous présenter dans un premier temps la bibliothèque Valclav-Havel, puis, la bibliothèque de Toulouse qui développe une relation particulière au public. Il faut tout de même noter que ça n'est là qu'un petit échantillon des bibliothèques pionnières dans l'accueil des publics migrants.

La bibliothèque Vaclav-Havel, ouverte en 2013, est une bibliothèque récente qui dès sa création avait prévu d'inclure les publics migrants en sachant qu'elle se trouvait dans une zone parisienne avec un fort taux d'immigration. Cela constitue un avantage certain puisque, en amont, elle a pu constituer un fonds FLE plutôt conséquent. De plus, avant l'ouverture, les partis pris étaient de faciliter l'inscription, faire reconnaître le public comme légitime. Rapidement, le lieu a été identifié comme un lieu d'accueil par des travailleurs migrants venant essentiellement d'Afghanistan.

Les objectifs de la bibliothèque sont les suivants : faire reconnaître le public migrant comme un public parmi tant d'autre en s'appuyant sur une politique d'accueil adaptée qui passe par exemple par la systématisation du bonjour/au revoir, reconnaître les usagers dans la rue, ou dans les autres lieux publics. La seconde étape était de développer des services en conséquence : le groupe de conversation « la parlotte » en langue française en est le parfait exemple. S'il a connu différentes phases d'adaptation, il a surtout permis aux bibliothécaires de rencontrer leur public et d'en comprendre les problématiques. A la suite de cela, il a fallu harmoniser les signalétiques en passant par une communication visuelle et une traduction harmonisée des affichages tout en visant une généralisation des discours. En termes de collections, la bibliothèque bénéficie d'une offre conséquente en littérature farsie avec des livres bilingues et une offre adaptée sur les liseuses électroniques. De plus, les publics migrants bénéficient également des autres services de la bibliothèque comme le soutien scolaire ou encore la zone jeux-vidéos. L'idée étant de favoriser la connaissance inter-public en jouant sur l'identité de la bibliothèque tout en se situant dans le quartier comme lieu de débat et d'ouverture. La bibliothèque propose également, conjointement avec une enseignante de français des cours d'alphabétisation en farsi double-langue pour faciliter dans un second temps l'apprentissage du français et/ou préparer le retour éventuel dans leur pays d'origine. La bibliothèque participe également au Festival « migrant'scène » qui favorise les échanges culturels en partenariat avec la Cimade.

La bibliothèque a été un temps le lieu d'occupation d'un camp de migrant. Cela a conduit à quelques conflits entre la mairie et l'occupation du camp. La volonté des bibliothécaires a été de continuer à travailler normalement tout en cadrant ce qu'ils étaient en mesure de donner et ce qu'ils ne pouvaient pas donner. De plus, le fait d'être une bibliothèque récente a permis de les protéger et de faire face à des problèmes déjà analysés.

La médiathèque José Cabanis de Toulouse fait office d'exemple en matière de bibliothèque inclusive¹²⁶ dans la mesure où c'est un terme qui, comme nous l'avons dit dans la partie précédente, se développe depuis peu. Elle pose ouvertement l'accueil de tous les publics comme le fondement du rôle de la médiathèque. « Tous les publics » prend ici un sens précis puisqu'il désigne, je cite, « le grand public, le non public, ainsi que les publics cibles définis par le projet d'établissement (Jeunesse et petite enfance, adolescents et jeunes adultes, population en défaut d'intégration sociale, culturelle, professionnelle¹²⁷ [...]). » Dans cette optique, la bibliothèque de Toulouse veut faire de l'usager l'acteur principal et doit donc faire de l'accueil une compétence confirmée des agents. Pour cela, il est nécessaire d'améliorer la connaissance des publics. Cela passe à la médiathèque de Toulouse par le biais de conférences sur les publics-cibles organisées en 2014-2015 mais aussi sur l'organisation d'une formation-action visant à apporter des réponses communes aux problèmes potentiels. En parallèle du rôle du bibliothécaire, faire participer l'usager est l'un des principes fondamentaux de la bibliothèque, l'idée étant de travailler « avec » le public et non pas « pour ». C'est une façon de les légitimer. En plus d'aller chercher le public potentiel hors des murs de la bibliothèque, la bibliothèque favorise au maximum les échanges entre usagers. Au niveau des collections, elle fait en sorte qu'elles soient adaptées pour tous, de même que le règlement ou encore la signalétique. Cela passe notamment par l'épuration du langage bibliothéconomique afin de pouvoir répondre dans une langue étrangère.

En règle générale, les bibliothèques publiques, dans la mesure où elles essayent de s'adapter à tous les publics, s'efforcent de s'adapter aux besoins de chacun mais ne peuvent pas trop s'attarder sur les spécificités des uns ou des autres, elles auront plutôt tendance à chercher des solutions communes pour optimiser les services proposés.

2.2. Les bibliothèques spécialisées/associatives

Il existe des bibliothèques qui ne sont pas considérées à proprement parler comme des bibliothèques municipales mais qui sont néanmoins très actives dans le domaine de l'accueil des publics migrants. Si la BPI en est la principale référente, il existe à une autre échelle des bibliothèques associatives qui ne sont pas affiliées à des municipalités mais qui sont néanmoins importantes en ce qui concerne l'intégration de ces usagers migrants.

¹²⁶ ANDISSAC, Marie-Noëlle, CHAIMBAULT, Thomas. « Bibliothèque et inclusion : Favoriser des pratiques professionnelles inclusives : la démarche de la bibliothèque de Toulouse », *Bibliothèque(s)*, 2015, n°80.

¹²⁷ ANDISSAC, Marie-Noëlle, CHAIMBAULT, Thomas. « Bibliothèque et inclusion : Favoriser des pratiques professionnelles inclusives : la démarche de la bibliothèque de Toulouse », *Bibliothèque(s)*, 2015, n°80.

La Bibliothèque Publique d'Information fait véritablement référence dans le domaine. Elle est l'une des premières bibliothèques françaises à mettre en place un laboratoire de langues qui de nos jours compte parmi l'un des plus développé. Elle ne s'arrête pas là et déploie une myriade de services à l'intention des publics migrants. Plus ces services sont diversifiés plus ils ont de chance de répondre aux demandes variant d'un migrant à un autre. Il est intéressant de noter qu'au sein même des services proposés, elle tente au maximum d'élargir son offre. Ainsi, concernant les méthodes d'apprentissage de langue par exemple, on retrouve plusieurs programmes qui s'adaptent à des niveaux différents tel que les programmes ASIMIL ou encore la méthode Rosetastone.

Son service d'autoformation est un lieu privilégié de la médiation des langues. Il voit le jour en même temps que la bibliothèque en 1977 sous le nom de « médiathèque des langues ». Il permet de favoriser l'échange, les rencontres et la convivialité¹²⁸. Il connaît énormément de succès et valorise l'autonomie de l'usager. Elle constitue « un espace d'auto apprentissage des langues, sans professeur, ouvert à tous, offrant un accès libre et gratuit à un fonds multimédia et encyclopédique¹²⁹ ». En 2000, à la réouverture de la BPI, l'offre s'est amplifiée et enrichie puisque l'actuel espace autoformation regroupe non seulement la bibliothèque de langues mais aussi la logithèque qui accroît les possibilités de formation. On ne compte pas moins de 1216 méthodes de langues pour 148 langues représentées.

A cela s'ajoutent de nombreux ateliers d'apprentissages tel que les ateliers de conversation en français langue étrangère mais également des ateliers plus complémentaires comme un atelier emploi et vie professionnelle ou un atelier « s'installer à Paris pour le champ social ».

Cette diversité dans les services et les ressources mises à disposition des usagers font de la BPI un lieu apte à recevoir la totalité des publics migrants puisqu'ils pourront toujours s'identifier à l'une ou l'autre offre proposée.

La médiathèque Abdelmalek Sayad, qui a ouvert ses portes en 2009, est la première médiathèque spécialisée dans les thématiques de l'histoire, de la mémoire et des cultures de l'immigration en France du XIXe

¹²⁸ TADROS, Ramzi (dir.), *Pluralité culturelle en actes : un nouvel enjeu pour les bibliothèques publiques*, Paris : ABF, 2004, 104 p.

¹²⁹ *Ibid.*

siècle à nos jours¹³⁰. Elle se situe au sein du Musée National de l’Histoire de l’Immigration. A l’image d’une bibliothèque classique, elle offre un ensemble de ressources diversifiées bien que les domaines des Sciences Humaines et Sociales, des Sciences Economiques, du Droit, des Arts et de la Culture y soient particulièrement représentés. Si l’idée est de faire évoluer les regards et les mentalités sur l’immigration en France, elle peut également être vu comme un lieu d’identification pour les immigrés vivant sur le sol français. En valorisant leurs histoires, la médiathèque les légitimise. L’accès à la médiathèque est facilité car elle est gratuite, même lors de l’inscription.

En termes de collections, les fonds de la médiathèque se subdivisent en 9 catégories¹³¹ :

- Histoire de l’immigration : pour appréhender le sujet de l’immigration.
- Emigrer : mouvements et flux migratoires internationaux.
- Face à l’Etat : statut et situation juridique des immigrés.
- Accueil et intégration : politiques publiques d’intégration sociale et associations.
- Représentations : représentations et stéréotypes.
- Ici et là-bas : relation du migrant avec son pays d’origine.
- Vivre en France : documents relatifs aux populations et aux territoires.
- Religions : croyances et pratiques religieuses des populations immigrées.
- Rencontres et Métissages : diversité culturelle et mixité.
- Arts

Le fonds de littérature générale réunit des auteurs d’origines diverses qui ont tous écrit sur l’immigration. Il en va de même pour les albums et les bandes dessinés.

On s’aperçoit à travers ces collections très complètes, que la médiathèque répond essentiellement aux besoins d’informations des publics migrants, que ce soit en termes juridiques, historiques ou pratiques. On peut penser que ces fonds participent à la construction de l’individu et à l’acceptation de l’immigration. Qui plus est, en parallèle, sont organisées de nombreuses conférences autour des questions de l’immigration. Ainsi, la médiathèque Abdelmalek Sayad peut toucher aussi bien un public universitaire qu’un public migrant désireux de s’informer plus profondément sur l’immigration mais également sur ses droits.

¹³⁰ Site internet de la Médiathèque Abdelmalek Sayad, disponible sur : <http://www.histoire-immigration.fr/missions/la-diffusion-des-savoirs/la-mediatheque-abdelmalek-sayad>. (Consulté le 1/06/2017)

¹³¹ Site internet de la Médiathèque Abdelmalek Sayad, disponible sur : <http://www.histoire-immigration.fr/missions/la-diffusion-des-savoirs/la-mediatheque-abdelmalek-sayad>. (Consulté le 1/06/2017)

2.3. Les bibliothèques universitaires

Le cas des bibliothèques universitaires est un peu plus particulier car, en règle générale, et c'est ce qui est ressorti des deux entretiens que j'ai pu réaliser auprès des bibliothèques universitaires Belle-Beille¹³² et St Serge¹³³, elles sont moins souvent confrontées à la question des publics migrants. Dans les bibliothèques universitaires, le public migrant est majoritairement représenté par les étudiants étrangers ou participant au programme d'échange Erasmus. Ces derniers ont généralement une approche bien plus intuitive de la bibliothèque que d'autres catégories de public migrant car ils y sont déjà confrontés dans leurs pays d'origine. C'est pourquoi ils sont compris dans la plupart des services déjà proposés aux étudiants dans les bibliothèques universitaires.

Dans son mémoire¹³⁴ datant de 2011, *L'accueil des étudiants étrangers dans les bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur*, Raoul Weber se concentre principalement sur ce type de public migrant que sont les étudiants étrangers. Il constate en une augmentation de l'effectif des étudiants étrangers à l'échelle du territoire et dans les universités principalement à cause de l'attractivité des établissements français d'enseignement supérieur et de la recherche. Il y avance notamment que les missions des bibliothèques de ces établissements s'inscrivent également dans les textes de référence publiés par l'IFLA ou l'UNESCO. Il précise d'ailleurs dans sa conclusion que : « l'accueil à la bibliothèque de la diversité linguistique et culturelle traduit la volonté de répondre aux besoins de la société dans sa dimension interculturelle, même si cela ne s'applique qu'à un segment de la population, les étudiants. » De ce fait, les bibliothèques universitaires doivent se poser les mêmes questions que les bibliothèques publiques en matière de besoins et d'attentes du public et engager des actions significatives dans cette optique.

2.4. Le potentiel des « bibliothèques vivantes »

Lorsque nous avons abordé la question des innovations en matière d'accueil des publics migrants dans les pays étrangers, nous avons rapidement parlé du cas des « bibliothèques vivantes. » Le concept étant, rappelons-le, non pas d'emprunter des œuvres mais d'emprunter des personnes afin de pouvoir échanger avec elles une ou plusieurs heures sur une multitude de sujets divers et variés. L'objectif de la bibliothèque vivante est de casser les stéréotypes par la discussion. En cela, elle pourrait s'adapter à la question de l'intégration des publics migrants.

¹³² Entretien avec Monsieur Maxime SZCEPANSKI, bibliothécaire à la Bibliothèque Universitaire Belle-Beille, 11/05/2017.

¹³³ Entretien avec Monsieur Frederic DESGRANGES, bibliothécaire à la Bibliothèque Universitaire St Serge, 2/05/2017.

¹³⁴ WEBER, Raoul, *L'accueil des étudiants étrangers dans les bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Lyon : Enssib, 2011, 60 p.

Le principe s'exporte en France en 2013, principalement dans les médiathèques de Rennes (Les Champs-Libres), de Strasbourg (médiathèque André Malraux) et de Montpellier (médiathèque Pierrevives). Je me baserai pour cette présentation sur le travail réalisé par Mathilde Dumaine dans son mémoire d'étude datant de 2014 et intitulé *La bibliothèque vivante*¹³⁵.

Prenons l'exemple de la médiathèque Pierrevives qui se trouve dans le quartier de la « Paillade » à Montpellier. Quartier considéré comme « sensible » et qui est historiquement un quartier d'immigration. Il souffre depuis les années 1960 d'une réputation peu attractive et d'une certaine forme de stigmatisation bien que l'on note depuis plusieurs années une évolution positive à ce sujet¹³⁶.

En effet, l'objectif principal de cette bibliothèque vivante est le suivant : donner sa place à l'humain. Elle veut donc abolir les frontières et renforcer les liens entre les usagers. Si les objectifs sont surtout internes au métier de bibliothécaire, l'un d'eux est également le rapprochement avec le public. Ce qui est moins évident, comme c'est le cas ici, dans le cadre d'une BDP où les emprunts ne se font pas directement par l'usager. L'accent est mis sur l'idée de partages et d'échanges visant, entre autres, à mettre en lumière le métier de bibliothécaire. La discussion s'adapte au gré des envies et n'est pas formatée. Comme le stipule Mathilde Dumaine, si la diversité culturelle régnant sur le quartier n'est pas la principale source de motivation pour ce projet, on peut néanmoins penser qu'elle s'adapte au projet de bibliothèque vivante et pourrait faire l'objet à l'avenir d'une reconsideration¹³⁷.

On remarque à travers cet exemple que le cas des publics migrants est rarement pris en compte par les bibliothèques vivantes françaises tandis qu'à l'étranger c'est plutôt l'un des éléments qui ressort. Comme nous avons pu le voir avec l'exemple suédois, c'est une façon d'intégrer l'étranger par la discussion qui lui prodigue une meilleure connaissance du système français. Dans sa conclusion sur les cas français Mathilde Dumaine stipule que les bibliothèques vivantes françaises n'ont pas les mêmes objectifs que les bibliothèques vivantes danoises qui prônent une lutte contre le racisme et la violence. Il est néanmoins important de souligner que les bibliothèques vivantes peuvent se positionner comme une nouvelle approche de l'accueil des publics migrants.

Finalement, on s'aperçoit que chaque bibliothèque, qu'elle soit publique, universitaire, spécialisée ou associative se doit de toucher le public le plus large possible. De ce fait, il lui est difficile de se focaliser sur un public en particulier et elle se doit de proposer des solutions qui peuvent intéresser le plus d'usagers possible et correspondre aux besoins majoritaires les plus urgents. Dans ces conditions, il est compliqué de prendre en

¹³⁵ DUMAINE Mathilde, « *La bibliothèque vivante* », Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Lyon : Enssib, 2014, 84 p.

¹³⁶ *Ibid.*

¹³⁷ DUMAINE Mathilde, « *La bibliothèque vivante* », Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Lyon : Enssib, 2014, 84 p.

compte les spécificités de chaque usager. Concernant le public migrant, on note certains points communs dans les attentes. Ces points communs sont généralement bien pris en compte par les bibliothèques.

3. Des services mis en place qui tendent vers un large public

Bien que les bibliothécaires aient conscience de la diversité des publics migrants, il reste néanmoins compliqué de prendre en compte chacune de ces différences dans les services qu'ils proposent, ne serait-ce que parce qu'ils ont déjà tout un public diversifié à satisfaire. Ainsi, les activités mises en place restent accessibles au plus grand nombre et, même s'ils s'efforcent de cibler les besoins des publics migrants, ils ne peuvent qu'en dégager les grandes lignes.

3.1. Accompagner le migrant dans la découverte de la bibliothèque

Comme le disait Claude Poissenot¹³⁸ dans son enquête « Non public des bibliothèques et missions des BDP : réflexions à partir du cas de la Meuse », l'une des raisons pour laquelle le non-public ne fréquente pas ou peu les bibliothèques est généralement parce qu'il évolue dans un univers culturel éloigné des services publics tels que la bibliothèque. Ainsi, il ne lui est pas naturel de les fréquenter et il n'ira pas de lui-même en bibliothèque. Cette constatation est totalement transposable au public migrant, souvent compris dans le non-public. De ce fait, il est nécessaire de les accompagner vers la bibliothèque afin de leur montrer que les ressources qui s'y trouvent peuvent également leur correspondre.

Dans un premier temps, il faut aller chercher ce public, cela peut se faire de plusieurs façons. En faisant connaître la bibliothèque en dehors des murs à travers des actions spécifiques. C'est le cas notamment pour la bibliothèque de Calais qui a développé avec l'association Bibliothèque Sans Frontière¹³⁹ le concept des *ideas box*. Ce sont des boîtes à idées classiques qui s'adressent en priorité aux publics éloignés de la lecture publique pour des raisons qui peuvent être géographiques ou sociologiques¹⁴⁰. C'est la bibliothèque qui va à la rencontre des habitants du quartier. L'*ideas box* est modulable et peut proposer des activités de toutes sortes, aussi bien qu'une sélection d'ouvrages. Les bibliothécaires sont clairs, l'idée n'est pas de remplacer la bibliothèque ni d'arriver et de déployer l'*ideas box* sans un vrai projet derrière. Les actions menées peuvent aussi bien toucher un large public qu'un public plus spécifique comme celui de la jeunesse. Elle découle d'une véritable réflexion sur la lecture

¹³⁸ POISSENOT, Claude, « Non public des bibliothèques et missions des BDP : réflexions à partir du cas de la Meuse », *Les relations*, journée d'étude, ABDP, Paris : 2003.

¹³⁹ LACHAL, Jérémy, « L'accueil des migrants en bibliothèque et le vivre ensemble : retour d'expériences », *Les migrants, un public de bibliothèque ? Quels besoins, quels accueils, quels services ?*, journée d'étude, Calais : 2015.

¹⁴⁰ Site internet de Bibliothèques sans frontières, disponible sur : <https://www.bibliosansfrontieres.org/impact/grande-aventure-ville-de-calais/>. (Consulté le 1/06/2017)

publique et d'une formation préalable auprès de la BSF, la société qui a inventé le concept de l'*ideas box*. Les bibliothécaires travaillent en amont avec d'autres partenaires et militent à travers l'*ideas box* pour la diffusion universelle de la culture. Qui plus est, cela permet de ramener un public plus diversifié à la bibliothèque, dont les publics migrants.

Il est aussi possible de faire venir les publics migrants par le biais des associations, à travers des visites organisées ou des ateliers en collaboration avec différents partenaires. L'idée étant qu'un médiateur leur fasse découvrir la bibliothèque pour qu'ensuite ils puissent y revenir par eux-mêmes, c'est le premier pas qui est le plus dur. C'est particulièrement le cas à Angers où certaines bibliothèques travaillent main dans la main avec des associations. Je pense par exemple au GREF qui coordonne un atelier poésie au sein de la bibliothèque Annie Fratellini. Ce qui permet aux migrants de découvrir la bibliothèque, ses ressources, et d'y retourner. Qui plus est, ne serait-ce qu'en contactant les associations, ces dernières peuvent servir de relais d'informations.

Pour attirer les publics de divers horizons à la bibliothèque, il faut également soigner sa publicité et se faire comprendre du plus grand nombre. Ça, la bibliothèque de la Seine-Saint-Denis l'a bien compris¹⁴¹. Ils ont mis en place des guides multilingues ainsi que des sacs distribués à la bibliothèque avec un « bonjour » décliné dans plusieurs langues. Ils se servent également du journal local. Tous les moyens sont bons pour faire connaître la médiathèque. Cela va de pair avec un accueil adapté, qui peut être plus personnalisé en fonction des connaissances préalables de la bibliothèque de la personne en face de soi. La pratique la plus répandue est d'avoir, à l'accueil, une traduction en anglais pouvant servir si la personne ne parle pas bien le français. Comme pour tous, il est nécessaire de prendre le temps adéquat pour mettre la personne à l'aise et répondre à son besoin d'information.

Mais la médiation ne s'arrête pas qu'à l'accueil. Si elle se poursuit naturellement lorsque des ateliers spécifiques sont mis en place, il est nécessaire d'être systématiquement à l'écoute de l'usager, quel que soit son origine ou ses attentes. C'est là que peuvent intervenir les médiateurs¹⁴². Comme l'explique Sandrine Leturcq dans son ouvrage *Les médiateurs en bibliothèque*, l'objectif est de faire connaître le livre et la lecture à ceux qui en sont exclus. Le rôle d'acteur social du médiateur rejoint le rôle d'intégration de la bibliothèque dans la cité. Si techniquement le bibliothécaire est vu comme un médiateur, certains ont du mal à se définir comme tel et préfèrent opter pour une médiation par le document autrement une dit médiation spécifiquement culturelle. Accompagné d'un médiateur, on a deux approches complémentaires, le côté pédagogique est assuré par le bibliothécaire et le côté social par le médiateur. Il agit comme un moyen de rentrer en contact avec le lecteur. Il apporte à la bibliothèque un aspect convivial et interactif. Cela permet de nouer un vrai lien avec les usagers et,

¹⁴¹ ARLABOSSE, Suzanne, TABAH, Dominique, « Les services et l'action des bibliothèques en direction des populations immigrées non-francophones : l'exemple de la Seine-Saint-Denis », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2009, n°2.

¹⁴² LETURQ, Sandrine, *Les médiateurs en bibliothèque*. Lyon : Enssib, 1999, 167 p.

par-là, de les fidéliser. De plus, le médiateur permet au lecteur de s'identifier plus facilement qu'avec un bibliothécaire dans la mesure où il apparaît comme un usager lambda. Le rôle de médiateur peut porter à confusion car il peut être vu comme concurrent au métier de bibliothécaire; qui plus est le statut de médiateur est loin d'être défini et d'être vu comme un métier à part entière. A l'époque, le ministère de la Culture avait permis de mettre en place de formation de médiateur du livre. Le profil de poste était le suivant : action dans/hors les murs, hyper proximité et accompagnement. Le poste entrait dans le cadre d'un contrat emploi-ville et cette formation diplômante était dispensée par un organisme de formation et la bibliothèque.¹⁴³ Si l'on peut penser que c'est au bibliothécaire d'assurer cette fonction, la piste du médiateur reste intéressante à explorer car elle rapproche indéniablement les usagers de la bibliothèque.

3.2. Les démarches administratives

Les démarches administratives sont généralement ce qui rythme la vie des migrants lorsqu'ils essayent de s'installer en France. Elles s'avèrent généralement compliquées et difficilement compréhensibles pour les migrants qui, bien souvent, ne maîtrisent pas les codes du pays dans lequel ils vont vivre. Ces démarches entraînent un vrai besoin d'information de la part des migrants. Si ce sont généralement les associations qui se chargent de ces questions, ils arrivent parfois que les migrants se renseignent auprès des bibliothèques. En règle générale, c'est notamment le cas à la bibliothèque Monplaisir à Angers¹⁴⁴, les bibliothécaires les redirigent vers des associations adaptées comme France Terre d'Asile par exemple.

Ils arrivent parfois que les bibliothèques s'associent à des associations afin de répondre à cette demande. C'est notamment le cas de la BPI (bibliothèque publique d'information) qui a noué en 2009 un partenariat avec l'association France Terre d'Asile¹⁴⁵. L'objectif commun est de répondre aux besoins d'informations de ces publics migrants concernant leurs papiers mais également sur le fonctionnement de la bibliothèque.

Afin d'acquérir une meilleure connaissance des publics, il est nécessaire de se renseigner plus sur toutes ces « paperasses » et sur ces périodes de précarité que peuvent traverser les migrants lorsqu'ils ne savent même pas s'ils vont rester en France. C'est ce qu'a voulu démontrer Emilie Guillemain, une employée de la Cimade (association qui accompagne les personnes étrangères dans la défense de leurs droits) lors de la journée d'étude de 2016¹⁴⁶. De par son travail, elle est confrontée à des situations administratives compliquées qui touchent la

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ Entretien avec Madame Véronique PROUTIERE, bibliothécaire à la Médiathèque Monplaisir, 5/05/2017.

¹⁴⁵ FICEK, Radek, SAADA, Hélène « table ronde : exemple d'actions et de partenariats », *Les migrants, un public de bibliothèque ? Quels besoins, quels accueils, quels services ?,* journée d'étude, Calais : 2015.

¹⁴⁶ GUILLEMIN, Emilie, « Parcours de migrants », *L'accueil des publics migrants en bibliothèque,* journée d'étude, 2016, Paris.

majorité des migrants entretenant de s'installer en France. Elle insiste d'ailleurs dans sa présentation sur la diversité des parcours rencontrés qui rend singulière chacune des situations. Sa présentation rend aussi compte de la complexité des parcours administratifs qui se corsent dès le départ de leur pays d'origine. Cela passe par des files d'attentes interminables et des multitudes de papier à réunir. Ces parcours deviennent de plus en plus dangereux, notamment à cause des politiques européennes d'immigration qui se renforcent. Cela conduit bien souvent les gens à choisir l'immigration illégale.

Il est intéressant pour le bibliothécaire d'avoir conscience de tout cela car cela peut expliquer en partie l'approche que peut avoir un migrant de la bibliothèque ainsi que ses attentes en matière d'information.

3.3. L'apprentissage du français

L'apprentissage des langues constitue un autre champ d'action exploité par les bibliothèques lorsqu'il s'agit de proposer des actions destinées au public migrant. La barrière de la langue étant un réel problème pour les primo-arrivants non-francophones, il paraît justifié de vouloir apporter une aide dans ce domaine. D'autant plus que c'est une réelle demande de la part de ces publics.

Si le contrat d'accueil et d'intégration, obligatoire depuis mai 2006, comprend une formation civique et une formation linguistique si nécessaire, rares sont les migrants qui en bénéficient, notamment s'ils ont déjà le niveau A2. Qui plus est, la formation linguistique dispensée dans le cadre de ce contrat s'avère parfois décevante pour le migrant¹⁴⁷ dans la mesure où ce qu'il apprend ne lui sert pas directement au quotidien. Ainsi, bien des associations proposent des cours complémentaires, je pense notamment au GREF qui officie dans la région angevine. Les cours dispensés n'ont rien à voir avec des cours classiques, l'objectif est de ne pas être trop scolaire. Ainsi, dans ces formations, on se base sur le vocabulaire de tous les jours, sur ce qui peut servir directement au migrant. Pour l'informer, d'une part mais aussi pour faciliter son intégration. De par ces connaissances, on lui apprend en parallèle les complexités du système français afin qu'il puisse s'adapter à son fonctionnement. Il arrive parfois que des associations établissent des partenariats avec les bibliothèques de façon à compléter ces apports linguistiques. Ainsi, à la bibliothèque Annie Fratellini sur Angers, se déroule une fois par mois un atelier de poésie, animé par une linguiste, dont je fais état plus profondément dans mon étude de cas. Les bibliothèques peuvent tout aussi bien dispenser des cours de leur plein gré, sans forcément faire appel à des associations. C'est notamment le cas de la bibliothèque anglophone d'Angers¹⁴⁸ qui dispense un cours de FLE (français langue étrangère) une fois par semaine à des anglophones souhaitant solidifier leur connaissance du français. Les bibliothèques n'ont pas prétention à apprendre le français mais plutôt à retravailler des bases déjà présentes.

¹⁴⁷ LES LYRIADES (dir.), *Le français comme langue d'intégration ?*, table ronde, Angers, 16/03/2017.

¹⁴⁸ ROLAND, Marie-France, *Rapport moral du président pour l'année écoulée : 1^{er} janvier - 31 décembre 2016, 2017*, Association angevine de la bibliothèque anglophone.

En complément de ce genre d'atelier, on trouve, de manière assez répandue des fonds FLE plus ou moins fournis dans de nombreuses bibliothèques. Il s'avère que ce sont les ouvrages qui sortent le plus¹⁴⁹ et qui, par conséquent, sont le plus demandé. S'il existe des livres d'apprentissage classique, autrement dit, seulement textuels, il y a de plus en plus de méthodes d'apprentissage qui s'accompagnent d'un CD ou qui sont désormais entièrement en ligne. La BPI et son laboratoire de langues en sont le parfait exemple puisqu'il abrite pas moins de 1216 méthodes pour 148 langues représentées¹⁵⁰. Ainsi, c'est typiquement le fonds qui gagnerait à se diversifier le plus afin de fournir aux publics migrants une diversité de supports et de langues pouvant convenir à leurs attentes. En parallèle, on trouve aussi des dictionnaires visuels qui permettent d'associer un mot et une image, ce qui est très pratique lorsqu'on en maîtrise pas très bien la langue, et des ouvrages de grammaires et de conjugaisons classiques mais qui sont peut-être moins adaptés à l'apprentissage par un non-francophone.

Lors de son intervention à la journée d'étude de 2016¹⁵¹, la linguiste Barbara Abdelilah-Bauer vante les mérites du bilinguisme et déplore le scepticisme français à son égard. C'est l'idéalisme monolingue qui est mis en avant alors qu'avec la Finlande, c'est l'un des pays où il y a le plus de langues différentes. Selon une enquête de l'INSEE en 2003, la France ne compterait pas moins de 400 langues parlées. Seulement le traitement des langues en France renverrait à une inégalité sociale qui consiste à placer la langue du pays, ici le français, au-dessus de toutes les autres. Pourtant, le bilinguisme a bien des vertus qui peuvent devenir des atouts dans l'apprentissage des langues. Dans un premier temps, la reconnaissance des langues favorise l'estime et la confiance en soi puisque l'on accepte l'individu dans sa différence. Ensuite, maintenir la première langue est salutaire dans l'apprentissage d'une autre langue car l'individu pourra plus facilement faire des va-et-vient de l'une à l'autre et donc de s'approprier des mots qui ont déjà une connotation dans son esprit. La langue d'origine agit comme une passerelle vers la langue d'accueil. C'est ensuite à l'individu, et non pas à la société, de décider s'il veut privilégier un héritage culturel unique aux dépens de l'autre, s'il veut s'aligner avec sa culture d'origine, ou avec la culture majoritaire du pays.

Ainsi, la société se doit de déconstruire ces mythes en valorisant les langues et les cultures en les faisant entrer dans le cadre institutionnel. La bibliothèque, à son échelle, peut déjà engager ce processus.

¹⁴⁹ Entretien avec Madame Véronique PROUTIERE, bibliothécaire à la Médiathèque Monplaisir, 5/05/2017.

¹⁵⁰ BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION (Paris). Colloque (2005 ; Paris) *Bibliothèque et Autoformation. La formation tout au long de la vie : quels rôles pour les bibliothèques à l'heure du multimédia*, Paris : Bibliothèque publique d'information, 2006, 280 p.

¹⁵¹ ABDELILAH-BAUER, Barbara, « L'enjeu des cultures d'origine et de la diversité culturelle en bibliothèque », *L'accueil des publics migrants en bibliothèque*, journée d'étude, 2016, Paris.

3.4. Garder le lien avec sa culture d'origine

D'après la Convention de l'UNESCO¹⁵² sur la diversité culturelle, cette dernière doit être considérée comme « Patrimoine commun de l'humanité » et sa défense un « impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne¹⁵³. » Il est ainsi nécessaire de valoriser les cultures de l'autre et de légitimer sa différence pour qu'il accepte ensuite d'intégrer les codes d'une autre culture. La bibliothèque, qui est aussi, rappelons-le, le lieu de la construction des identités, est là pour faciliter cette transition sans pour autant renier les cultures d'origines.

Cela passe par l'élaboration de collections en langues étrangères. Pratique pourtant peu développée dans les bibliothèques françaises notamment parce qu'il est compliqué de se procurer des ouvrages en langue d'immigration. Le chemin traditionnel pour se procurer un ouvrage ne fonctionne pas dans le cas présent puisqu'il existe peu de librairies capables de fournir un panel de langue autre que le français ou les langues enseignées dans les écoles, autrement dit majoritairement l'Anglais, l'Espagnol, l'Allemand ou l'Italien. Ainsi, il existe quelques petites librairies françaises spécialisées avec un choix naturellement limité mais il faut majoritairement faire venir les livres d'autres pays. Dans ces cas-là, les bibliothèques peuvent faire appel au CNIL qui centralise les achats et les redistribue ensuite dans les bibliothèques qui ont fait des demandes. Les commandes ne se font que deux fois dans l'année¹⁵⁴, ce qui rend les approvisionnements peu fréquents.

C'est aussi là que la solidarité entre bibliothèques peut jouer un rôle salutaire. C'est ce qui est évoqué dans l'article¹⁵⁵ *Les services et l'action des bibliothèques en direction des populations immigrées non-francophones : l'exemple de la Seine-Saint-Denis* paru dans le BBF en 2009. Cette coopération peut passer par la pratique du catalogage en langue originale grâce à l'Unicode. Ainsi, les bibliothécaires n'ont qu'à copier les notices déjà préconstruites par leurs confrères. De plus, la mise en place du « groupe langue » des bibliothèques en Seine-Saint-Denis permettent de mutualiser les compétences et le savoir-faire, résoudre des questions techniques, mettre en réseau des personnes ressources, faire circuler les informations sur les initiatives et manifestations, réfléchir aux démarches et forme d'accueil des publics en alphabétisation et mener des enquêtes. C'est en mettant leurs savoirs en commun que les bibliothèques peuvent progresser le plus efficacement.

¹⁵² UNESCO, *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*, Paris : Unesco, 2001. Disponible sur : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127162f.pdf>. (Consulté le 30/05/2017)

¹⁵³ LE FOLL, Anne, « Identité, culture et diversité », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2006, n° 3, p. 102-103.

¹⁵⁴ Entretien avec Madame Véronique PROUTIERE, bibliothécaire à la Médiathèque Monplaisir, 5/05/2017.

¹⁵⁵ ARLABOSSE, Suzanne, TABAH, Dominique, « Les services et l'action des bibliothèques en direction des populations immigrées non-francophones : l'exemple de la Seine-Saint-Denis », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2009, n°2.

Généralement, les collections en langues étrangères sont constituées à partir d'enquêtes ou de statistiques établies par les bibliothécaires qui révèlent la dominante linguistique du quartier. C'est sur ce genre de données que s'est basée la médiathèque Jean-Pierre Melville à Paris pour élaborer son fonds en langues asiatiques¹⁵⁶. La médiathèque se situe dans l'un des deux grands quartiers chinois de la capitale. Elle comptait en 2007 près de 6000 documents. Le fonds est similaire à une bibliothèque municipale classique puisque « l'on trouve le tout-venant de l'édition contemporaine, des romans populaires, des livres d'actualité, des essais, des livres de cuisine... et des best-sellers internationaux. Bref, un fonds « loisirs », avec plus de 90 % de romans¹⁵⁷. »

C'est justement quelque chose qui revient fréquemment lorsque l'on évoque les collections en langues étrangères des bibliothèques. Les fonds ne sont pas suffisamment fournis et ont un choix d'ouvrages très limités. C'est là l'une des difficultés de plaisir au plus grand nombre. A la médiathèque Toussaint à Angers par exemple, s'il existe des ouvrages dans plusieurs langues, ils sont largement insuffisants pour satisfaire chacun. La médiathèque Jean-Pierre Melville a pris le parti de développer un fonds en particulier en proposant une collection cohérente et complète. La presse en langue étrangère est elle-aussi importante car elle permet de garder contact avec l'actualité de son pays d'origine. À Jean-Pierre Melville, il y a à disposition de la presse chinoise. Enfin, les collections en langues étrangères ne s'arrêtent pas là et peuvent tout aussi bien s'adapter à un public jeunesse. C'est généralement le cas, grâce aux contes en langues étrangères ou bilingues, version papier ou encore sur cédérom. La section Toussaint de la médiathèque jeunesse développe une petite collection de contes en langues originales. De plus, c'est une demande plutôt fréquente de la part des parents et des enfants. Cela permet à l'enfant de garder un lien avec sa culture.

Les apports de tels fonds sont multiples. Concernant les ouvrages en langues d'immigration, il est aussi parfois demandé des traductions d'ouvrages français afin de se familiariser avec le pays d'accueil et sa culture. C'est encore une façon de passer d'une culture à l'autre et d'intégrer les codes de la culture dominante tout en gardant un lien avec sa culture d'origine. Car cela constitue quelque chose de familier pour le migrant, c'est aussi là la force de la bibliothèque anglophone d'Angers qui bénéficie d'un fonds exclusivement en langue anglaise. Bien loin d'entraîner une forme de communautarisme, cela permet de s'ouvrir à la culture des autres et de représenter la diversité des publics en bibliothèque.

¹⁵⁶ ALIX, Yves, « Le fonds en langues asiatiques à la médiathèque Jean-Pierre-Melville à Paris ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2007, n° 3, p. 67.

¹⁵⁷ ALIX, Yves, « Le fonds en langues asiatiques à la médiathèque Jean-Pierre-Melville à Paris ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2007, n° 3, p. 67.

3.5. Le cas des migrants en transit

La situation des migrants en transit constitue un cas à part dans l'accueil et l'utilisation faite des bibliothèques. Il me paraît nécessaire d'évoquer le cas de la bibliothèque de Calais qui constitue l'exemple le plus probant en la matière. L'usage fait des bibliothèques par ce type de public diffère grandement de celui qui peut être fait par un public migrant qui souhaite s'intégrer sur le long terme. Ici, il n'est nullement question d'utiliser la bibliothèque comme un lieu de ressource mais plutôt comme un lieu de vie. L'objectif des bibliothécaires est donc de permettre aux publics de cohabiter et de réguler l'utilisation abusive qui peut être faite de la bibliothèque et de ses locaux.

En 2014, la ville de Calais¹⁵⁸, idéale pour les migrants en transit car en face de l'Angleterre, voit débarquer un afflux massif de migrants majoritairement en provenance d'Italie. Très rapidement, ils se dirigent vers la bibliothèque en utilisant principalement les toilettes pour satisfaire des besoins primaires tels que l'accès à l'eau potable. Sont pris d'assaut ordinateurs et prises électriques, de façon à pouvoir contacter la famille restée au pays et les passeurs, ainsi que pour recharger les appareils électroniques. Afin de régler la situation, la bibliothèque est passée par trois phases. Premièrement, il a fallu renforcer l'équipe d'accueil aux heures d'ouverture, rappeler les règles de la bibliothèque et de la circulation dans les espaces. Cela a conduit à une incompréhension chez les usagers habituels qui, de ce fait, se sont éloignés. Suite à cela, il y a eu une période de dérives comprenant des trafics d'accès aux prises et de l'électricité vendue à d'autres migrants, ce qui a entraîné des altercations et conduit à la fermeture de la médiathèque pendant une semaine. Cette mesure radicale a semblé calmer la population, puisque la troisième période a été un temps de stabilisation. Cela n'aurait pas été possible sans la participation de l'association des bibliothèques sans frontières, qui a travaillé main dans la main avec les bibliothécaires.

On s'aperçoit donc que dans certains cas, l'utilisation des bibliothèques peut vraiment varier d'une situation à l'autre et que les bibliothécaires doivent alors adapter leur comportement et proposer des actions adaptables. Les partenariats peuvent être vus comme un soutien dans ce genre de situation.

4. L'importance des partenariats

Les partenariats sont indispensables aux bibliothécaires pour pouvoir créer un vrai réseau qui leur permettrait de développer efficacement leurs services et toucher un public toujours plus large. C'est aussi un bon moyen de se rendre compte de la diversité des publics migrants puisque les associations sont directement en contact avec eux et, par conséquent, voient passer une multitude de parcours. Ainsi, c'est encore le meilleur moyen de se familiariser avec ce public qui ne fréquente pas énormément les bibliothèques. Les associations et les services annexes permettent de faire connaître les services directement aux intéressés. S'ils assurent la

¹⁵⁸ LACHAL, Jérémie, « L'accueil des migrants en bibliothèque et le vivre ensemble : retour d'expériences », *Les migrants, un public de bibliothèque ? Quels besoins, quels accueils, quels services ?,* journée d'étude, Calais : 2015.

pérennité de ces derniers, les associations en retirent également des bénéfices puisque cela leur permet d'asseoir leur rôle d'intégration. Cette stratégie de communication est donc positive pour chacun. Au regard des nombreux exemples que j'ai pu voir, les bibliothèques les plus actives dans le domaine de l'accueil des publics migrants sont celles qui bénéficient d'un gros maillage associatif, réunissant acteurs, collaborateurs et municipalité. Si de plus en plus de partenariats se mettent en place au sein des bibliothèques, cela reste un chemin encore trop méconnu qui mériterait que l'on s'y attarde dans la mesure où il constitue un point essentiel de l'accueil des publics migrants.

4.1. Les principes des partenariats

Selon Clémence Tabet¹⁵⁹, il existe trois façons de mettre en place des partenariats. Cela peut se faire par le biais d'une démarche « active » de la bibliothèque. Dans ce cadre, il est nécessaire que les deux acteurs principaux s'accordent sur les missions qu'ils veulent réaliser tout en gardant à l'esprit les priorités et les publics accueillis par la structure contactée. Il est également nécessaire que les deux parties connaissent bien les compétences et les missions de l'autre avant de se mettre d'accord sur une proposition de constitution ou de participation à un collectif de travail local, élargi aux organismes susceptibles d'être intéressés par le projet. Cela peut également être à l'initiative de l'organisme local, de façon à « drainer » son public dans les lieux auquel cas cela passe par une organisation de cette coopération et un partage des tâches essentielles. Il est primordial de cerner les missions et les objectifs prioritaires, les besoins du public. La mise en place d'un groupe de travail local est intéressante et peut être élargie à d'autres organismes intervenant sur la commune auprès des mêmes publics. En troisième lieu, cela peut être directement une demande de l'Etat qui, dans ce cas, développerait une politique d'accompagnement en direction des collectivités territoriales en vue de « l'élargissement des publics ». C'est ensuite aux collectivités de choisir si elles veulent y adhérer ou non.

Il est également important que ces partenariats se réalisent selon des conditions bien particulières que Bertrand Calenge résume dans *Les Petites Bibliothèques publiques*¹⁶⁰. Il y développe les 5 règles de coopérations qui sont selon lui nécessaires à un bon déroulé et qui rejoignent les points abordés plus haut par Clémence Tabet. En premier lieu, connaître les priorités des élus et leurs volontés afin de connaître exactement son champ d'action. Discerner les forces, les moyens, les compétences et les limites du projet. Enfin, connaître l'autre, son histoire et ses missions de manière à coopérer de façon complémentaire. Dans un second temps, il faut procéder à un état des lieux qui permet une compréhension du terrain. Pour se faire, il est indispensable de recenser les besoins et les pratiques existantes des publics par catégories socioprofessionnelles, d'en analyser les dominantes, de repérer les manques, de définir les objectifs. Dans cette optique, on peut utiliser des documents statistiques, contacter les partenaires territoriaux. Il faut surtout prendre de la distance et être ouvert d'esprit pour que la volonté de

¹⁵⁹ TABET, Clémence, *La bibliothèque « hors les murs »*, Paris : Cercle de la librairie, 2004, 317 p.

¹⁶⁰ CALENGE, Bertrand, *Les petites bibliothèques publiques*, Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1993, 285 p.

coopérer soit réciproque. Enfin, il faut consigner la répartition des tâches en fonction des compétences et ressources de chaque acteur dans un cahier des charges pour que chacun connaisse son rôle. L'entraide est un élément essentiel des partenariats car cela permet d'éviter que chacun campe sur son territoire. En dernier lieu, il paraît logique d'établir un bilan de façon à cibler les réussites et les échecs qui ont découlé de ces partenariats.

4.2. Des exemples éclectiques

Il s'avère que les partenariats peuvent prendre des formes multiples et ne se résument pas qu'à des visites ou des groupes de conversation. J'ai choisi d'illustrer mon propos avec deux exemples.

Le premier concerne le partenariat entre le groupe de conversation de la BPI et l'association les « amis de BanQ » à Montréal qui a conduit à la création d'une web série documentaire « D'une rive à l'autre¹⁶¹ ». D'une rive à l'autre est une web-série documentaire issue du programme d'échange entre la Bibliothèque publique d'information à Paris et l'association « Les Amis de BAnQ » à Montréal qui s'inscrit dans une suite d'ateliers « hors-série » de la BPI au même titre que Ciné-FLE, les ateliers FLE hors les murs ou la chasse au trésor. Le programme vise à mettre en relation deux groupes d'usagers migrants à Paris et à Montréal qui participent aux groupes de conversations dispensés par les bibliothèques puis d'animer et de publier leurs échanges autour de leurs expériences linguistiques, sociales et culturelles. Elle est le fruit d'une vraie collaboration entre 3 animateurs de l'atelier FLE à la BPI et des bénévoles de l'association « Les Amis de BAnQ » en charge pour les uns du groupe de conversation français langue étrangère et pour les autres du groupe de conversation en langue française. Ils se réunissent régulièrement par visioconférence pour définir les thématiques à aborder, les calendriers et les modalités d'échange entre les participants. Ce partenariat est défini par une convention qui a été reconduite pour une seconde saison en 2016. Pour les participants de la BPI, il s'agit d'une activité complémentaire qui leur permet d'améliorer leur pratique du français, mais aussi d'échanger leur expérience en tant que migrants dans des villes qui leur étaient, encore il y a peu, inconnues.

La vidéo de présentation nous permet d'en apprendre un peu plus sur les fonctionnements des groupes de conversation du Québec et de la France. Dans le premier cas, il est géré par des bénévoles qui viennent à la BAnQ. Ils organisent 3 sessions par années avec 8 groupes de 15 par sessions. Des rencontres de 2h par semaine pendant 10 semaines gérées par une vingtaine de bénévoles.

La saison 1 a eu lieu de janvier à juin 2015 et la saison 2 a débuté en janvier 2016 et réunit 18 participants résidants en France et au Québec. La première saison se compose de 15 épisodes d'un format assez court n'excédant pas les 12 minutes. Chacun des épisodes est articulé autour d'un thème. L'épisode 1 par exemple est

¹⁶¹ « D'une rive à l'autre : saison 1 (2015) », *Balises*, BPI, 14/04/2016. Captation vidéo accessible sur le site de : <http://balises.bpi.fr/langues/dune-rive-a-lautre--saison-1-2015>. (Consulté le 1/06/2017)

un épisode de présentation des différents participants et du projet alors que l'épisode 12 se concentre sur les quartiers préférés des participants à Paris. La plupart du temps, une question posée par l'un ou l'autre des groupes lance la vidéo, on y voit ensuite une suite de témoignages des participants, parfois agrémentés de ceux des bibliothécaires qui encadrent les ateliers. En termes de moyens mis en place, la BPI a mis à la disposition du groupe le service informatique qui a libéré un espace de stockage pour les vidéos et permis la mise en place d'une visioconférence dans la bibliothèque. Finalement, la seule dépense financière réside dans l'abonnement à un service Dropbox pendant 2 mois pour que les vidéos puissent être échangées entre la France et le Québec puisque le logiciel de visioconférence « Hangouts » est gratuit. Cela reste une petite dépense compte tenu des bénéfices apportés par ce projet.

Cette web-série est intéressante à plusieurs niveaux. Tout d'abord, elle rend bien compte de la diversité des parcours migratoires puisque sur les 18 participants on ne trouve pas moins de 10 nationalités différentes : Colombie, Vancouver, Portugal, Espagne, Moldavie, Kirghizistan, Kurdistan, Italie et Yémen. De plus, les âges sont variables même si on trouve essentiellement d'étudiants puisqu'on en compte 5. Sur les 18 participants, la majorité a un travail ou suivent des études. Professeur de langue, hôtellerie, auxiliaire puéricultrice, administrateur des affaires. Ce constat rejoint celui que Lola Mirabail fait dans son intervention la journée d'étude de 2016¹⁶². Autrement dit, le niveau de vie des migrants augmente, ils sont plus nombreux à avoir fait des études ou à avoir déjà un travail dans leur pays d'origine. Il est intéressant de noter que les gens qui participent à ce projet sont installés en ville depuis au moins 6 mois. Le fait qu'ils apparaissent dans plusieurs vidéos suppose que ce sont des habitués des ateliers de la BPI et qu'un suivi quotidien est donc possible.

Outre la possibilité pour les participants de renforcer leur savoir de la langue française et d'échanger sur leurs expériences respectives, ces vidéos sont de véritables outils d'analyses en ce qui concerne le niveau d'intégration des migrants. Ne serait-ce que par la thématique des vidéos, on commence par leur arrivée en France et au Québec, leur premier pas en tant que primo-arrivants. Puis peu à peu, on se concentre sur les choses qu'ils aiment dans leurs nouvelles vies, la cuisine, les quartiers. Comment finalement, ils ont réussi à s'approprier des choses qu'ils ne connaissaient pas auparavant. Dans les derniers épisodes qui portent sur leurs quartiers préférés, ce sont eux qui les présentent, leur aspect historique d'abord puis, ce qu'ils veulent dire pour eux. De plus, ils sont de plus en plus à l'aise face à la caméra, on sent aussi une fluidité dans leur parole. C'est un excellent moyen pour les bibliothécaires et pour eux de se rendre compte du chemin qu'ils ont parcouru depuis leur arrivée mais aussi depuis qu'ils ont commencé à participer au projet. Cet échange est enrichissant en tout point puisqu'il permet également aux deux équipes de communiquer sur les méthodes de médiation et d'animation. Le fait qu'ils continuent sur une autre saison nous apporte la preuve de tous ses bénéfices.

¹⁶² MIRABAIL, Lola, « Etat des lieux : accueil des publics migrants en bibliothèque », *L'accueil des publics migrants en bibliothèque*, journée d'étude, Paris, 2016.

Lors de la journée d'étude « les migrants : un public de bibliothèque ? »¹⁶³, Hélène Saada, bibliothécaire à la BPI, présente le partenariat mis en place avec l'association France Terre d'Asile depuis maintenant 5 ans déjà. Fin 2009, suite au démantèlement de Calais, les bibliothécaires de la BPI ont vécu un afflux massif de migrant composé essentiellement de jeunes hommes afghans. Ils étaient surtout là pour internet. La bibliothèque s'est demandée comment leur montrer qu'il y avait d'autres services à la BPI susceptibles de les intéresser. C'est là que leur est venue l'idée de contacter l'association France Terre d'Asile qui a pour mission principale d'accueillir les demandeurs d'asile, de les orienter, de les informer. Au départ, un membre de l'association fait un diagnostic de la situation et des besoins par de façon à fixer des objectifs concrets qui sont de faciliter l'accès au droit relatif aux migrants tel que le droit d'asile, sur la capitale mais également de les aider à découvrir et à utiliser au mieux la BPI en leur faisant comprendre que c'est un lieu de ressources à part entière. Une parfaite combinaison des attentes des deux parties. Suite à cela, il y eut l'établissement d'une convention de partenariat annuelle avec un budget conséquent de 6500 euros par an.

Depuis 2010, tous les jeudis et vendredis de 14h à 17h, dans les espaces publics de la bibliothèque, se tient donc une permanence de l'association France Terre d'asile tenue par une médiateuse polyglotte (farsi, tari, pachto, anglais) salariée de France Terre d'Asile et formée aux ressources de la BPI. Elle est également agent de la bibliothèque. En complément, il y a un référent de la BPI et un référent de France Terre d'Asile pour répondre aux questions potentielles. L'ancien médiateur était un migrant afghan qui a utilisé l'espace d'auto-formation de la BPI. Durant ces trois heures, les permanences se déroulent de la manière suivante : installation de l'espace facilement identifiable par un kakemono aux couleurs de l'association, parcours des trois niveaux de la bibliothèque pour repérer un public potentiel puis des entretiens basés sur l'écoute et l'information (droit d'asile, dossier administratif, lieu d'hébergement, protection des mineurs isolés), parfois même le médiateur dispense d'autres services comme la traduction de documents. Durant ces entretiens, outre les réponses aux questions précédentes, il est fait également une présentation des espaces et des services de la BPI tels que l'espace autoformation, la presse étrangère ou les ateliers de conversation.

D'après les statistiques recensées lors des entretiens, on peut savoir le nombre de personnes touchées, les sujets évoqués, et la langue de l'interlocuteur. Ainsi, on sait qu'en 2014, 2 150 personnes¹⁶⁴ ont été identifiées comme migrants pouvant être concernés par cette action. Cette approche a provoqué 98 interventions/permanences tenues et 281 entretiens individuels pouvant aller jusqu'à 1h. 25% de ces entretiens portaient sur les démarches à suivre pour obtenir une protection.

La communication a joué un rôle important dans le succès de cette entreprise d'abord auprès des collègues de la BPI lors d'une conférence débat menée par le président de France Terre d'Asile puis par une

¹⁶³ FICEK, Radek, SAADA, Hélène « table ronde : exemple d'actions et de partenariats », *Les migrants, un public de bibliothèque ? Quels besoins, quels accueils, quels services ?,* journée d'étude, Calais : 2015.

¹⁶⁴ FICEK, Radek, SAADA, Hélène « table ronde : exemple d'actions et de partenariats », *Les migrants, un public de bibliothèque ? Quels besoins, quels accueils, quels services ?,* journée d'étude, Calais : 2015.

formation au droit étranger dispensé par le GISTI. Cela a permis de sensibiliser tous les collègues à la question. Enfin, auprès du public, la communication a été faite à l'aide de l'Intranet de la BPI mais également grâce à des affiches, des flyers trilingues à destination des intervenants du champ social mais aussi par le bouche à oreille. La BPI présente un vrai intérêt pour ce type d'action car elle reste la bibliothèque à la capacité d'apprentissage de français encore inégalée.

Le bilan de cette action est plutôt positif et démontre une fois de plus l'intérêt des partenariats entre bibliothèques et associations. Elle répond à la fois aux demandes d'information des migrants sur leur droit mais elle permet aussi de leur faire découvrir la BPI et les ressources qui pourraient les intéresser.

Ainsi, les partenariats restent un point essentiel dans l'accueil des publics migrants et rendent complémentaires les missions des bibliothèques et celles des associations. Les bibliothèques touchent un nouveau public tandis que les associations complètent leur mission d'intégration des publics migrants dans la vie locale.

III- Etude de cas : les bibliothèques angevines

J'ai choisi d'axer mon étude de cas sur la ville d'Angers, au départ pour des raisons pratiques puis je me suis rendue compte que beaucoup d'actions étaient menées par les bibliothèques en direction des publics migrants. J'ai donc eu envie d'approfondir la question et de voir ce qui était concrètement mis en place à l'échelle des bibliothèques de la ville.

1. Méthodologie

Avant de vous exposer les résultats que j'ai pu obtenir sur la ville et les bibliothèques d'Angers, il me paraît nécessaire de vous expliquer la façon dont je m'y suis prise et les difficultés que j'ai pu rencontrer dans mes démarches.

1.1. Des entretiens

Après avoir fait le tour de chacune des bibliothèques du réseau angevin et avoir commencé à me renseigner autour de moi, je me suis aperçue qu'il était judicieux d'obtenir des entretiens dans les bibliothèques municipales suivantes : la médiathèque Toussaint¹⁶⁵ pour commencer qui, étant la bibliothèque centrale d'Angers et de par son emplacement, attire le plus le public migrant. Je me suis ensuite intéressée aux bibliothèques Annie Fratellini¹⁶⁶ et Monplaisir¹⁶⁷ qui sont toutes les deux situées dans des quartiers avec un fort taux d'immigration.

¹⁶⁵ Entretien avec Madame Véronique ADDE, bibliothécaire à la Médiathèque Toussaint, 28/03/2017.

¹⁶⁶ Entretien avec Madame Marie-Anne COUGNAUD, bibliothécaire à la Médiathèque Annie Fratellini, 7/04/2017.

¹⁶⁷ Entretien avec Madame Véronique PROUTIERE, bibliothécaire à la Médiathèque Monplaisir, 5/05/2017.

J'ai également contacté la bibliothèque anglophone¹⁶⁸ qui traite la question d'un point de vue particulier dans la mesure où elle diffère des bibliothèques publiques et propose des services essentiellement en anglais. J'ai donc pu décrocher des entretiens dans ces bibliothèques mais également assister à deux ateliers dispensés à la bibliothèque Annie Fratellini à savoir l'atelier Moulin à Paroles¹⁶⁹ et l'atelier poésie¹⁷⁰ en partenariat avec le GREF (groupement des éducateurs sans frontière) ainsi qu'à l'heure du conte¹⁷¹.

Je me suis ensuite tournée vers les BU St Serge¹⁷² et Belle-Beille¹⁷³ pour savoir ce qui pouvait être mis en place dans les bibliothèques universitaires à proprement parler. Toujours dans le milieu universitaire, le CeLFE¹⁷⁴ m'a également accordé un entretien.

Enfin j'ai aussi eu la chance d'assister à la table ronde « le français comme langue d'intégration » organisée par des associations angevines, moment durant lequel les associations ont échangé sur ce qu'elles mettaient en place pour les migrants, notamment en ce qui concerne les cours de langue. De surcroît, j'ai pu avoir un aperçu des associations prenant en charge les migrants sur la ville d'Angers, particulièrement le GREF, ce qui s'est avéré utile pour mon état des lieux.

J'ai mené des entretiens semi-directif¹⁷⁵ qui portaient sur ce qui était mis en place au sein de chacune des bibliothèques concernant l'accueil et les dispositifs établis à destination des publics migrants. J'ai aussi cherché à savoir si les bibliothécaires avaient conscience de la diversité des publics migrants et si leurs spécificités étaient prises en compte dans les animations proposées. Si j'ai pu en enregistrer certains, il m'est arrivé d'avoir un refus de la part d'une intervenante au GREF qui préférait que je prenne des notes et des situations ne me permettant pas d'enregistrer. Dans ces cas précis, j'ai fait en sorte d'être la plus rigoureuse possible concernant la retranscription de ce que j'entendais.

¹⁶⁸ Entretien avec Madame Phoebe MARSHALL, gérante de la Bibliothèque Anglophone, 9/05/2017.

¹⁶⁹ Observation de terrain, Atelier du « Moulin à paroles » coanimé par Madame Marie-Anne COUGNAUD et Manuela CHERBONNIER, 7/04/2017.

¹⁷⁰ Observation de terrain, Atelier poésie coanimé par l'association du GREF et Madame Elisabeth GARDAZ, 6/04/2017.

¹⁷¹Observation de terrain, « L'heure du conte » animé par Madame Stéphanie LOGEAT, 20/04/2017.

¹⁷² Entretien avec Monsieur Frederic DESGRANGES, bibliothécaire à la Bibliothèque Universitaire St Serge, 2/05/2017.

¹⁷³ Entretien avec Monsieur Maxime SZCEPANSKI, bibliothécaire à la Bibliothèque Universitaire Belle-Beille, 11/05/2017.

¹⁷⁴ Entretien avec Mesdames Julie FOURCHET et Charline BAROUKI, enseignantes FLE au CeLFE, 9/05/2017.

¹⁷⁵ Annexe 1 : Guide d'entretien.

1.2. Un questionnaire

J'ai également mis en place un questionnaire bilingue¹⁷⁶ (français et anglais) que j'ai diffusé par le biais d'un lien Google Forms à l'échelle des étudiants étrangers de la fac grâce au CeLFE. J'ai pu également le faire passer par le GREF en format papier, mais malheureusement, je n'ai pas eu de retours. Dans ce questionnaire, je m'interroge d'abord sur le profil des répondants afin d'illustrer mon propos sur la diversité de ce public puis sur leurs usages des bibliothèques et s'ils sont globalement satisfaits par les bibliothèques angevines.

La diffusion de ce questionnaire a constitué un véritable défi. D'abord car l'idée ne m'est venue que tardivement, ce qui me laissait un temps limité pour l'envoyer et le traiter mais aussi car j'ai rencontré des difficultés lorsque j'ai voulu le faire passer par la liste de diffusion « échange international » de l'Université. Il n'a finalement pas été possible d'utiliser cette méthode-là, ce qui fait que les 4 réponses que j'ai obtenues l'ont été uniquement grâce au CeLFE, puisque comme dit plus haut, je n'ai pu récupérer mes questionnaires en format papier. De plus, la bibliothécaire d'Annie Fratellini n'a pas voulu que je fasse passer mon questionnaire lorsque j'ai observé l'atelier « Moulin à paroles » car elle avait peur d'effrayer un public qu'elle a déjà du mal à fidéliser. Ces réponses m'ont tout de même permis d'avancer quelques hypothèses sur la vision des bibliothèques faite par les immigrés angevins.

2. Les publics migrants à Angers et ses alentours

Il convient avant de s'intéresser aux approches des bibliothèques angevines, d'analyser ce public qui constitue une part de plus en plus croissante des habitués de la bibliothèque.

2.1. L'immigration angevine

La ville d'Angers fait face depuis plusieurs années maintenant, comme le reste de la France, à une augmentation constante des publics migrants qui représentent en 2017 6% de la population locale¹⁷⁷. S'il n'en est fait cas que depuis peu, l'immigration angevine remonte en réalité au début du XXe siècle.

En ce qui concerne l'histoire de l'immigration angevine, le site de l'association HMIA¹⁷⁸ (histoire et mémoire de l'immigration en Anjou), constitue une véritable source d'information. Cette association, régie par la loi 1901, est composée d'une dizaine de bénévoles investis sur les questions d'immigration. Elle travaille notamment en partenariat avec l'Université et les associations d'Angers et ses alentours, notamment l'APTIRA et

¹⁷⁶ Annexe 2 : Questionnaire.

¹⁷⁷ Site internet d'Histoire et Mémoire de l'immigration en Anjou (HMIA), disponible sur : <http://hmia.fr/> (Consulté le 01/06/2017)

¹⁷⁸ *Ibid.*

le Centre Interculturel de Documentation de Nantes. Son objectif principal est de favoriser la connaissance de l'immigration locale à travers divers supports comme leur site internet ou encore le film *C'est comme ça ! Histoires d'Angevins venus d'ailleurs dans les années 60-80*¹⁷⁹ qu'ils ont créé et qui a été diffusé en 2013.

D'après cette association, c'est véritablement en 1914 que l'immigration a commencé à toucher l'Anjou¹⁸⁰. Avant cela, son emplacement, loin des frontières terrestres, et son industrialisation peu développée ne constituaient pas une véritable source d'attraction pour les immigrés. On y retrouvait déjà des réfugiés politiques, polonais pour la plupart, qui, une fois la situation calmée, rentraient souvent dans leurs pays. De 1919 à 1945, le nombre d'étrangers dans le Maine-et-Loire est multiplié par quatre en 20 ans. Les causes de ces immigrations sont majoritairement économiques liées au déclin démographique que connaît la France durant cette période. Si la population étrangère à cette époque reste très largement minoritaire, elle revêt déjà une grande diversité d'origines dominée par les Italiens, les Polonais, les Espagnols et les Belges. Elle est surtout masculine (à plus de 70%) et plutôt jeune puisque 24% sont des mineurs. Les réfugiés politiques fleurissent également en cette période de troubles politiques puisque le Maine et Loire voit arriver 3 grandes vagues de réfugiés politiques : les Russes, les Allemands et les Espagnols qui fuient chacun des régimes totalitaires. De 1945 à 1965, le Maine-et-Loire, à l'image de tout l'Ouest, ignore l'immigration. Il connaît un solde négatif jusqu'en 1968. Puis, de 1962 à 1982, le Maine-et-Loire rattrape son retard avec une augmentation spectaculaire de 539%. Ce sont principalement des Portugais et des Marocains qui arrivent sur le territoire. Cette immigration-là est surtout une immigration de main d'œuvre.

Ce petit aperçu de l'histoire de l'immigration en Anjou laisse présager de la multitude des profils présents de nos jours en Maine-et-Loire, issus de migrations économiques, politiques mais également de divers pays comme l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Russie et bien d'autres encore.

Si l'immigration est plus notable dans de grandes villes telles que Paris, elle est également présente et ce depuis plusieurs années sur des territoires plus modestes. En 2009, la population immigrée représentait 3,5% de la population angevine, soit 55 nationalités différentes. La population étrangère des Pays de la Loire est peu importante, 1,87 % des habitants contre 5,8 % pour la France¹⁸¹. En 2011 déjà, l'article du 29 octobre intitulé *La*

¹⁷⁹ *C'est comme ça ! Histoires d'Angevins venus d'ailleurs dans les années 60-80*, Julien Aouidad, France, 2012, documentaire.

¹⁸⁰ Site internet d'Histoire et Mémoire de l'immigration en Anjou (HMIA), disponible sur : <http://hmia.fr/> (Consulté le 01/06/2017)

¹⁸¹ Site internet d'Histoire et Mémoire de l'immigration en Anjou (HMIA), disponible sur : <http://hmia.fr/> (Consulté le 01/06/2017)

ville d'Angers saturée de demandeurs d'asile africain¹⁸² soulignait l'afflux constant en provenance d'Afrique noire auquel la ville devait faire face, saturant du même coup les services d'accueil et les centres d'hébergement. La raison serait la bonne réputation dont bénéficierait la ville en matière d'accueil et d'intégration. Pour corroborer ces propos, dans cet autre article *Angers, nouvelle terre promise des immigrés africains*¹⁸³ il était précisé que fin décembre 2010, 290 demandeurs ont été enregistrés à Angers. En un an, les demandes d'asile seraient passées à 78% alors que dans les autres villes, elle serait à 30%. Durant cette période, on comptait 70 000 étrangers dans la région. Quatre sur dix sont originaires du continent africain avec en-tête les Marocains et en progression les ressortissants de l'Afrique subsaharienne¹⁸⁴. Un tiers sont des Européens. En 2012, on compte à Angers 12 550 immigrés pour 149 017 habitants. Elle reste néanmoins faible comparée à d'autres villes de plus de 100 000 habitants. En 2013, on passe à 13 227 immigrés résidant sur Angers, soit 8,8% de la population¹⁸⁵.

Ce serait essentiellement une immigration en provenance de la Corne de l'Afrique, du Soudan, du Darfour, d'Erythrée ou encore du Pakistan. L'INSEE publie en 2016 des statistiques¹⁸⁶ sur le nombre d'étrangers présents sur le territoire de Maine et Loire en 2013. D'après ces dernières, on compterait en tout 29 127 immigrés en Maine-et-Loire pour une population de 800 191 habitants. Sur ces 29 127 immigrés, on retrouve une population plutôt située dans la tranche d'âge des 25 à 54 ans et équilibrée puisque l'on compte 14 588 femmes pour 14 540 hommes. La différence reste pour le moins minime. Ils viennent majoritairement¹⁸⁷ de pays d'Afrique (Maghreb) puisque le continent regroupe presque la moitié des immigrés présents en Maine-et-Loire soit, 13 624. Conformément au constat dressé dans l'enquête de l'INSEE¹⁸⁸ de 2014, viennent ensuite les immigrés originaires des pays membres de l'Union européenne qui s'élèvent aux nombres de 3 807 immigrés. On note plus

¹⁸² « La ville d'Angers saturée de demandeurs africains », *Novopress*, 29/10/11, disponible sur : <https://fr.novopress.info/101195/la-ville-dangers-saturee-de-demandeurs-dasile-africains/> (Consulté le 27/04/2017)

¹⁸³ GABARD, Patrice, « Angers, nouvelle terre promise des immigrés africains », *RTL*, 06/04/2010, disponible sur : <http://www rtl fr/actu/angers-nouvelle-terre-promise-des-immigres-africains-5937976556> (Consulté le 27/04/2017)

¹⁸⁴ Site internet d'Histoire et Mémoire de l'immigration en Anjou (HMIA), disponible sur : <http://hmia.fr/> (Consulté le 01/06/2017)

¹⁸⁵ INSEE, *Nationalité et immigration en 2013*, 30/06/2016. (Consulté le 1/06/2017)

¹⁸⁶ INSEE, *IMG1A : Population par sexe, âge et situation quant à l'immigration en 2013 Département du Maine-et-Loire (49)*, 30/06/2016. (Consulté le 1/06/2017)

¹⁸⁷ INSEE, *IMG1B : Population immigrée par sexe, âge et pays de naissance en 2013 Département du Maine-et-Loire (49)*, 30/06/2016. (Consulté le 1/06/2017)

¹⁸⁸ BRUTEL, Chantale, « Cellule Statistiques et études sur l'immigration, Insee. Les immigrés récemment arrivés en France : une immigration de plus en plus européenne », *Insee Première*, 2014, n° 1524.

particulièrement une forte provenance du Portugal puisque l'on comptabilise 2 243 immigrés d'origine portugaise en France en 2013.

En termes de catégories socio-professionnelles, il est intéressant de constater que l'on trouve majoritairement des actifs ayant un emploi, puisqu'ils sont au nombre de 10 996. Viennent ensuite les chômeurs, moitié moins nombreux puisque l'on en compte 5 402. Les retraités représentent une part non négligeable de cette population dans la mesure où il y en a 3 936. Les étudiants prennent la troisième place du classement car ils plafonnent à 2 690 immigrés dans la région Maine-et-Loire. En ce qui concerne les professions exercées, on retrouve majoritairement des ouvriers, puis des employés et enfin des professions intermédiaires. En 2016, l'université d'Angers accueillait 2690 étudiants étrangers, soit 11% de la population étudiante. Parmi lesquelles, 117 nationalités sont représentées¹⁸⁹.

Le public migrant angevin s'inscrit donc bien lui aussi dans cette diversité de parcours migratoires, de nationalités et de personnalités.

2.2. **Les services mis en place pour l'accueil des immigrés par la ville**

La ville d'Angers propose une vraie diversité en ce qui concerne les services pouvant prendre en charge les migrants. Les associations en sont l'exemple le plus probant mais la mairie effectue aussi un travail de ce côté-là, comme me le stipulait Véronique Proutière¹⁹⁰. Ainsi, voici un petit état des lieux de ce qui est mis en place à Angers pour accueillir les publics migrants, hors bibliothèques.

Au cours de mes recherches, j'ai pu constater que la ville d'Angers regorge d'associations qui sont là pour aider les réfugiés, les mineurs isolés, les femmes africaines, les étudiants Erasmus également. De quoi finalement, couvrir la diversité des publics migrants et apporter à chacun l'aide qui lui convient. Ces associations sont également très précieuses pour les bibliothèques car elles agissent comme une passerelle entre la bibliothèque et les publics migrants en plus de permettre aux bibliothécaires de consolider leur connaissance des publics migrants. Ce sont ainsi les premiers partenaires sollicités par les bibliothèques lorsque celles-ci mènent des actions envers ce type de public.

Les associations que l'on retrouve le plus sont celles qui s'occupent majoritairement des demandeurs d'asile. L'objectif principal est donc de les aider dans toutes les démarches administratives nécessaires à l'obtention de titres de séjour, mais également à s'intégrer dans la vie quotidienne, trouver un logement notamment. C'est le cas pour l'association REDA 49 (réseau d'entraide des demandeurs d'asile) situé dans la maison de quartier Marcel Menet. Non loin de là, sur le quartier Monplaisir, on retrouve une permanence de

¹⁸⁹ Entretien avec Monsieur Frederic DESGRANGES, bibliothécaire à la Bibliothèque Universitaire St Serge, 2/05/2017.

¹⁹⁰ Entretien avec Madame Véronique PROUTIERE, bibliothécaire à la Médiathèque Monplaisir, 5/05/2017

l'association nationale France Terre d'Asile, véritable pilier dans les dispositifs d'intégration des publics migrants, qui prend également en charge les demandeurs d'asile. En extension de cette association, il y a le CADA (centre d'accueil des demandeurs d'asile) qui est un dispositif hôtelier spécialisé pour l'hébergement des demandeurs d'asile durant le temps d'examen de leur demande. Dans la même veine, il y a également le Secours Catholique et la Croix-Rouge qui, bien que moins spécialisés que leurs confrères, prennent également en charge les publics migrants de façon à les aider à s'intégrer dans la ville angevine. On remarque que toutes ces associations se regroupent dans des quartiers avec un fort taux d'immigration et sont donc au plus près de leur public.

A côté de ces grandes associations, il en existe d'autres, plus ciblées et avec moins de moyens qui pour autant agissent à leur échelle. Je pense notamment à l'AIFA, l'association des femmes africaines, également située à Monplaisir, qui s'occupe de l'intégration des femmes africaines et organise des évènements qui prennent de plus en plus d'ampleur comme « la nuit du Basin » et qui favorisent les échanges interculturels. Dans un autre domaine, on retrouve des associations plus spécialisées dans le cas des mineurs isolés, qui les accompagnent véritablement dans un processus d'intégration et d'insertion sociale tel que France Terre d'Asile.

L'un des principaux domaines qui requiert une attention particulière de la part du milieu associatif, c'est le domaine linguistique. Dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration devenu obligatoire en 2006, une formation linguistique doit être dispensée si nécessaire. Certains organismes affiliés à l'Etat comme l'APTIRA ou le LEC se chargent de dispenser ces formations. Indépendamment des organismes qui s'en occupent, on peut noter certaines incohérences au sein de ces dernières. Il est fréquent que les migrants qui les suivent n'y trouvent pas leur compte parce qu'elles ne sont pas adaptées à leurs situations ou ne répondent pas à leur besoin de vocabulaire immédiat. De plus, certains migrants n'ont pas de temps d'apprentissage du français aménagé, les associations sont là pour pallier ce manque.

Afin de compléter les apports de ces organismes, on trouve d'autres associations telles que la Petite Ecole de Bouchemaine ou le GREF (groupement des éducateurs sans frontières) qui donnent donc des cours de français aux publics migrants. En ce qui concerne le GREF, les cours se font par groupes de niveaux puisqu'ils varient énormément d'un migrant à l'autre. Il n'y a aucune obligation d'assister à tous les cours ou à être régulier, l'idée est de s'adapter à l'emploi du temps souvent confus des publics migrants. Il peut être reproché aux organismes affiliés à l'Etat d'être trop scolaires ou trop paternalistes avec les apprenants. Dans ces associations, ça n'est pas le cas, l'idée est plutôt de s'écartez d'un système scolaire et d'apporter aux migrants les clés dont ils ont besoin pour s'intégrer dans la société.

Dans le domaine scolaire, on trouve également des dispositifs mis en place pour l'intégration des publics migrants comme la classe UPE2A du collège Chevreul qui est une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants. Qui plus est, le taux d'enfants migrants est particulièrement fort dans les collèges de quartier. C'est

notamment le constat que faisait la bibliothécaire d'Annie Fratellini¹⁹¹, puisque dans le collège voisin plus de la moitié des enfants ne parlaient pas le français.

Au niveau de l'Université, il existe le CeLFE¹⁹² (centre de langue française pour étranger) qui s'occupe des étudiants étrangers qu'ils soient étudiants dans le cadre du programme Erasmus ou qu'ils veuillent entrer à l'université. L'objectif est soit de leur faire atteindre le niveau B2, nécessaire pour suivre des cours à l'Université, soit de leur permettre d'obtenir le diplôme DUEF qui est le diplôme universitaire d'études françaises. Il est possible aussi de prendre des cours de langues en complément des cours universitaires. Pour ce faire, il existe 7 groupes qui ont 30h de cours. Ces cours portent sur la phonétique, la production orale, la production écrite, et la méthodologie. Toujours dans le cadre du CeLFE, il existe des ateliers passerelles destinés aux adultes réfugiés et demandeurs d'asile qui veulent reprendre des études et qui s'échelonnent sur plusieurs niveaux. Le but est de les aider à s'intégrer socialement et culturellement en diversifiant les activités en fonction des publics. Cela peut être des partenariats avec des lycées, des maisons de retraites, des écoles...

Ces associations sont très actives, en témoigne l'élaboration d'une table ronde « La langue française, un outil pour l'intégration ?¹⁹³ » à laquelle j'ai pu assister le 16 mars 2017. Elle était organisée par les Lyriades qui est le centre de la langue française d'Angers, le CeLFE et la LDH, la ligue des droits de l'homme. Cette soirée a été l'occasion pour les associations, leurs bénévoles et quelques migrants venus témoigner de faire le point sur ce qui était mis en place à Angers concernant l'apprentissage de la langue française. Cela a permis également de faire connaître des services qui l'étaient moins comme le CeLFE.

2.3. Un constat sans appel

Au cours de cette table ronde¹⁹⁴, le constat était sans appel et rejoignait celui qui a été mis en lumière à l'échelle de la France. Les organismes d'apprentissages de langues sont littéralement débordés et sont parfois obligés de refuser du monde et de les renvoyer vers d'autres organismes, débordés eux-aussi. Ainsi, la croissance du public migrant sur Angers est bien constatée par l'ensemble des services de la ville.

Toutes les associations que j'ai pu citer précédemment ont à cœur d'aider les migrants à une intégration complète et cela passe également par les bibliothèques. La plupart d'entre elles établissent ou ont établi un partenariat avec certaines bibliothèques angevines particulièrement actives en la matière.

¹⁹¹ Entretien avec Madame Marie-Madeleine COUGNAUD, bibliothécaire à la Médiathèque Annie Fratellini, 7/04/2017.

¹⁹² Entretien avec Mesdames Julie FOURCHET et Charline BAROUKI, enseignantes FLE au CeLFE, 9/05/2017.

¹⁹³ LES LYRIADES (dir.), *Le français comme langue d'intégration ?, table ronde, Angers, 16/03/2017.*

¹⁹⁴ Ibid.

3. Une politique d'accueil qui tâtonne encore

Il est apparu au cours de mes entretiens que l'accueil des publics migrants n'était pas une priorité dans la politique d'accueil des bibliothèques du réseau angevin. En effet, s'il est inscrit dans les missions de la bibliothèque qu'il est nécessaire d'accueillir tous les publics, il n'y a pas de réflexion particulière à l'égard des publics migrants. Pour autant, dans certaines bibliothèques, cela s'est inscrit dans les missions par la force des choses. Le contexte particulier dans lequel elles se trouvent les entraînent à développer des services pour un public qui parfois constitue la majorité du public de la bibliothèque, c'est notamment ce que me disait Mme Véronique Proutière qui travaille à la bibliothèque Monplaisir¹⁹⁵.

3.1. Des volontés personnelles

De ce fait, les actions qui sont mises en place dans les différentes bibliothèques que nous allons aborder découlent pour beaucoup de la volonté personnelle des bibliothécaires, plus que d'une impulsion de la municipalité.

Je me suis intéressé à quatre bibliothèques en particulier. En premier lieu, il me paraissait primordial de contacter la médiathèque Toussaint¹⁹⁶ qui constitue la bibliothèque majeure de la ville d'Angers et qui de ce fait attire automatiquement un public plus large que les autres bibliothèques qui sont plus excentrées et moins volumineuses. J'y ai rencontré madame Véronique Adde qui s'occupe officieusement de la question des publics migrants et étrangers à la bibliothèque. Ainsi même si ça n'est pas inscrit dans les fiches de postes, elle est la référente de ce public spécifique aux yeux de ses collègues. Elle m'expliquait qu'il y avait à la médiathèque Toussaint et dans les bibliothèques angevines en général une volonté forte de faire des choses plus approfondies dans ce domaine. Par exemple, la médiathèque dispose d'un flyer¹⁹⁷ en anglais pour faciliter la compréhension des usagers non francophones. Dans cette optique, la médiathèque est entrée en contact il n'y a pas longtemps avec une enseignante FLE, Lucile Paillat-Durant, afin que cette dernière lui apporte des conseils pour qu'elle puisse améliorer leurs services. Elle semblait par ailleurs intéressée par mon mémoire.

Les bibliothèques Annie Fratellini et Monplaisir ont à peu près le même profil car elles sont dans des quartiers avec des forts taux d'immigration, notamment parce que c'est à Monplaisir que sont implantés les permanences de Terre d'Asile mais aussi du GREF. J'y ai respectivement rencontré Mme Marie-Madeleine

¹⁹⁵ Entretien avec Madame Véronique PROUTIERE, bibliothécaire à la Médiathèque Monplaisir, 5/05/2017.

¹⁹⁶ Entretien avec Madame Véronique ADDE, bibliothécaire à la Médiathèque Toussaint, 28/03/2017.

¹⁹⁷ Annexe 4.

Cougnaud¹⁹⁸ et Mme Véronique Proutière¹⁹⁹ qui m'ont expliqué de manière plus approfondie les actions mises en place pour le public métissé qui est le leur. Là encore, pas de politique d'accueil spécifique, mais plutôt un contexte particulier qui les pousse à développer des services en direction des publics migrants depuis déjà un certain nombre d'années. Ces deux bibliothèques sont d'ailleurs en contact avec la bibliothécaire de la médiathèque Toussaint. Elles échangent beaucoup sur le sujet dans la mesure où elles appartiennent au réseau de la bibliothèque Toussaint.

Enfin, la bibliothèque anglophone constitue un cas particulier dans le paysage angevin. D'une part parce qu'elle est associative mais aussi parce que c'est l'une des rares à être implantée en France. C'est d'ailleurs la plus grande bibliothèque anglophone de l'Ouest en termes de collections et de superficie. Du site internet à la signalisation sur place, tout est axé sur la langue anglaise. Pourtant le public de la bibliothèque anglophone, comme me l'expliquait Phoebe Marshall-Raimbeau²⁰⁰, directrice de la bibliothèque, est composé aussi bien d'anglophones que de francophones et les services qui sont proposés sont ouvert à tous et favorisent les échanges interculturels. Ici, l'accueil des publics migrants est implicite au concept de la bibliothèque.

Les entretiens²⁰¹²⁰² que j'ai pu mener dans les deux bibliothèques universitaires m'ont apporté moins d'éléments que dans les autres bibliothèques car elles sont surtout fréquentées par les étudiants erasmus et les étudiants étrangers, lesquels ont une utilisation beaucoup plus instinctive des bibliothèques et se fondent plus facilement dans la masse des étudiants. De ce fait, mise à part des visites, elles ne mettent pas en place de services spécifiques. Est-ce parce qu'il n'y en a pas besoin ? Ou est ce qu'il y a un besoin mais qu'il n'y a pas de prise de conscience des bibliothécaires de ce besoin ? Les quelques réponses du questionnaire, bien que trop peu nombreuses pour être représentative de la situation générale, montrent que les étudiants d'origine étrangère sont globalement satisfaits des services de la bibliothèque. Cela m'amène donc à penser qu'il n'y a pas de besoins spécifiques aux étudiants étrangers qui ont en général une certaine maîtrise du français et peuvent s'appuyer sur d'autres services mis en place par l'université.

Si le public migrant des bibliothèques universitaires est composé essentiellement d'étudiants et est simple à identifier, ce n'est pas le cas dans les bibliothèques municipales où le public est beaucoup plus diversifié.

¹⁹⁸ Entretien avec Madame Marie-Madeleine COUGNAUD, bibliothécaire à la Médiathèque Annie Fratellini, 7/04/2017.

¹⁹⁹ Entretien avec Madame Véronique PROUTIERE, bibliothécaire à la Médiathèque Monplaisir, 5/05/2017.

²⁰⁰ Entretien avec Madame Phoebe MARSHALL, gérante de la Bibliothèque Anglophone, 9/05/2017.

²⁰¹ Entretien avec Monsieur Frederic DESGRANGES, bibliothécaire à la Bibliothèque Universitaire St Serge, 2/05/2017.

²⁰² Entretien avec Monsieur Maxime SZCEPANSKI, bibliothécaire à la Bibliothèque Universitaire Belle-Beille, 11/05/2017.

3.2. Un ou des publics ?

Les bibliothèques que j'ai pu interroger, hormis la bibliothèque anglophone qui est un cas un peu particulier, m'ont toutes dit se rendre compte de l'augmentation de publics d'origines diverses en bibliothèque. Si la bibliothèque Annie Fratellini et la bibliothèque Monplaisir se basent pour bien connaître ces publics sur des statistiques provenant des collèges du quartier ou sur la fréquentation des écoles avec qui elles font fréquemment des activités, à la médiathèque Toussaint c'est plutôt grâce aux demandes et à une observation des publics par les bibliothécaires eux-mêmes. Ainsi, ils savent qu'il y a une grosse communauté Russe et Turque à la médiathèque.

Il n'est pas évident de noter les différences entre les types de publics puisque lors de l'inscription, il est interdit de demander les origines de l'usager. Ces différences se notent parfois dans l'utilisation que font les gens de la bibliothèque. Ainsi Mme Véronique Adde²⁰³ remarquait que les étudiants avaient une utilisation beaucoup plus instinctive de la bibliothèque et était de ce fait plus autonomes. Elle notait également des différences concernant les communautés, certains auront plutôt tendance à rester en groupe tandis que d'autres feront un usage plus individuel de la bibliothèque. Ces observations sont personnelles et ne servent pas à l'élaboration de l'accueil et des services proposés.

A l'occasion de mes entretiens, je me suis aperçue que si chaque bibliothécaire avait conscience de la diversité des publics migrants qui fréquaient les bibliothèques, il était en revanche plus compliqué de les prendre en compte dans les services qu'ils proposaient. De visu, ils constatent différentes utilisations de la bibliothèque. Certains l'utilisent comme un lieu de vie quand d'autre viennent y chercher des informations spécifiques. Certains ont besoin d'aide pour maîtriser les codes de la bibliothèque tandis que d'autres s'y connaissent déjà et préfèrent se fondre dans le décor. L'une des problématiques du bibliothécaire, c'est qu'il doit prendre en compte tous les publics et il ne peut donc pas s'attarder trop longtemps sur ces multiples spécificités. Comme nous le verrons par la suite, ils essayent au maximum de valoriser les différences de chacun lorsqu'ils proposent des activités ou des services spécifiques.

L'une des choses qui est beaucoup ressortie de mes entretiens, c'est qu'il est difficile de fidéliser un public tel que les publics migrants. C'est particulièrement ressorti lorsque Mme Marie Cougnaud²⁰⁴ m'a parlé de l'atelier du « Moulin à Paroles ». Elle disait notamment que les débuts avaient été compliqués car, même si les retours étaient positifs, les gens ne revenaient pas toujours d'une séance sur l'autre. Cela tient à la précarité de leurs usagers mais aussi à un mode de vie qui, de ce fait, ne peut être prévu dans la durée.

²⁰³ Entretien avec Madame Véronique ADDE, bibliothécaire à la Médiathèque Toussaint, 28/03/2017.

²⁰⁴ Entretien avec Madame Marie-Madeleine COUGNAUD, bibliothécaire à la Médiathèque Annie Fratellini, 7/04/2017.

4. Le maillage associatif

Comme nous avons pu le voir dans la seconde partie, le contact avec les associations constitue un point très important lorsqu'il s'agit d'apprendre à connaître les publics migrants et de les emmener vers la bibliothèque. La ville d'Angers ne déroge pas à la règle puisque l'on s'aperçoit que c'est essentiellement grâce aux associations que les bibliothèques peuvent mettre en place des activités spécifiques à destination des publics migrants. Chacune des bibliothécaires que j'ai pu interroger m'a d'ailleurs affirmé l'importance de ce maillage associatif.

4.1. Des visites mais pas seulement

Si en règle générale, les associations que nous avons citées précédemment font uniquement des visites guidées de la bibliothèque telles que l'APDIRA, le LEC, le CADA ou la petite école de Bouchemaine, d'autres établissent des partenariats plus profonds avec la bibliothèque et mettent en place des activités qui sortent de l'ordinaire. C'est notamment le cas du GREF qui en plus des visites, a établi une fois par mois, au sein de la bibliothèque Annie Fratellini, un atelier poésie animé par une linguiste russophone, Mme Gardaz, un sociologue et un traducteur. Cet atelier se déroule également moins quotidiennement à la bibliothèque Monplaisir et à la bibliothèque Toussaint.

C'est la bibliothèque Annie Fratellini qui a le plus souligné l'importance du maillage associatif. Il s'avère que c'est la bibliothèque qui travaille le plus avec les associations car elle a la chance d'avoir une maison de quartier particulièrement active à proximité. J'ai eu l'occasion d'assister à une heure du conte²⁰⁵ un peu particulière animée par Mme Stéphanie Logeat. Elle s'inscrivait dans le cadre d'un projet mis en place avec le centre Marcel Menet et le collège sur l'interculturalité dans le quartier. C'est un projet qui a vu le jour suite à la réussite d'une action précédente datant d'octobre 2016 qui se nommait « la violence non merci ! » et qui a été appliqué suite à de nombreuses manifestations de violence sur le quartier. Il se traduit par la mise en place de conférences, d'ateliers, de rencontres et d'expositions autour d'un thème central. Face aux nombreux retours positifs et dans la continuité du projet, il a été convenu par les différents partenaires de mettre en place sur un an cette fois, un projet visant à faire connaître à chaque habitant du quartier la culture de l'autre, élément essentiel à une meilleure cohabitation respectant les différences et les similitudes des habitants. Toujours durant cette même heure du conte, il y a eu l'intervention d'une autre association, l'AIFA (association d'intégration des femmes africaines) qui a présenté l'exposition photo « costume en Bazin » qui se trouve dans la bibliothèque.

Autre cas de figure, autre bibliothèque. A la bibliothèque anglophone, un partenariat a été établi très récemment entre la bibliothèque et l'association France Terre d'Asile. Ces derniers ont contacté la bibliothèque car ils avaient un certain nombre de réfugiés anglophones venus d'Afrique. Ainsi il a été ratifié qu'ils

²⁰⁵ Observation de terrain, « L'heure du conte » animé par Madame Stéphanie LOGEAT, 20/04/2017.

bénéficiaient de cartes d'abonnement gratuites et que des visites seraient organisées. La première s'est déroulée en décembre 2016.

Les activités mises en place avec les différentes associations permettent de mettre en avant les différences culturelles de chacun pour favoriser leur acceptation, que cela soit au niveau de la langue ou au niveau de la culture.

4.2. L'apport des associations

Les associations sont utiles aux bibliothèques à bien des égards, non seulement, elles constituent une passerelle entre les publics migrants et la bibliothèque grâce aux visites qui permettent de désacraliser le lieu mais elles permettent d'appréhender la diversité des publics migrants.

Les bibliothécaires affirment également que ces partenariats sont très instructifs et leur permettent d'adapter ensuite leur politique d'accueil et les services spécifiques. Ainsi, lorsque l'atelier le « moulin à paroles²⁰⁶ », animé par Mme Marie-Madeleine Cougnaud et sa collègue Manuela Cherbonnier à la bibliothèque Annie Fratellini plusieurs fois par mois, s'est mis en place, elles sont allées assister à un cours du GREF pour s'inspirer et se familiariser avec les publics migrants. De plus, Mme Véronique Adde, à la médiathèque Toussaint²⁰⁷, me disait que les associations apportent des ressources complémentaires aux bibliothèques. Ainsi, le G.R.E.F a fourni une liste de sites adaptés pour apprendre le français par exemple. De même, lors des visites ou des ateliers mis en place, l'accompagnateur prend quelquefois la parole pour compléter les dire du bibliothécaire, insister sur certains mots, apporter des explications. En retour, la médiathèque se tient au courant des ouvrages sur lesquels le G.R.E.F travaille de façon à toujours en avoir un ou plusieurs exemplaires au sein de la bibliothèque. Mme Véronique Proutière de la bibliothèque Monplaisir²⁰⁸ se renseigne parfois sur ce que pouvait étudier le GREF en cours afin d'axer son discours sur certains points étudiés dans le but d'illustrer ou de compléter les propos des éducateurs. Ainsi, les bibliothèques et les associations sont complémentaires.

4.3. Les écoles : l'accueil des enfants et la médiation vers les parents

On trouve des partenariats intéressants également dans le domaine scolaire. Mme Véronique Adde me disait avoir travaillé avec la classe UPE2A du collège Chevreul qui est une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants. Ils ont de 14/15 à 20 ans. Dans ce cadre, la bibliothèque a organisé des accueils et des visites en anglais : visite du bâtiment et présentation des élèves et de leurs pays d'origines. S'en est suivi un temps de lecture et un temps ludique qui avaient pour objectif de mettre à l'aise les élèves. Enfin, ils ont organisé

²⁰⁶ Entretien avec Madame Marie-Madeleine COUGNAUD, bibliothécaire à la Médiathèque Annie Fratellini, 7/04/2017.

²⁰⁷ Entretien avec Madame Véronique ADDE, bibliothécaire à la Médiathèque Toussaint, 28/03/2017.

²⁰⁸ Entretien avec Madame Véronique PROUTIERE, bibliothécaire à la Médiathèque Monplaisir, 5/05/2017.

un petit temps pour que les adolescents puissent s'inscrire à la bibliothèque. On retrouve ce travail avec le collège à la bibliothèque Annie Fratellini. De plus, ces liens permettent aussi aux bibliothécaires de se renseigner sur les différentes origines des publics du quartier. La bibliothécaire d'Annie Fratellini me disait d'ailleurs que la directrice du collège Montaigne lui avait fourni des statistiques réalisées auprès des élèves du collège.

L'intérêt de ce travail avec les collégiens et les élèves, outre de les intégrer, c'est également de créer une passerelle entre les enfants et les parents. Mme Véronique Proutière²⁰⁹ me faisait remarquer que, dans le cas de la bibliothèque Monplaisir, les parents venaient chercher leurs enfants au club « Coup de pouce » dans les locaux de la bibliothèque, ce qui leur permettait de découvrir le lieu. Les enfants qui vont à la bibliothèque ont plus facilement tendance à entraîner leurs parents. Mme Marie Cougnaud de la bibliothèque Annie Fratellini²¹⁰ me disait que les gens qui participaient au « Moulin à paroles » revenaient plus facilement lorsqu'ils avaient des enfants car ils constataient qu'il y avait des ressources qui pouvaient les intéresser. Cela rejoint un concept évoqué par Claude Poissenot dans son article²¹¹ à savoir que, généralement, les gens se rendent plus facilement en bibliothèque lorsque quelqu'un qui en connaît déjà les us et coutumes les incite à y aller ou les accompagne.

Les partenariats noués avec les écoles sont donc essentiels à l'intégration des publics migrants, car ils permettent non seulement un meilleur accès aux enfants à la culture, et favorisent leur scolarité, mais ils permettent aussi à leurs parents de découvrir un lieu qu'ils ne connaissaient pas, et susceptible de favoriser leur intégration à la société.

5. Des ressources et des services variés

Depuis quelques années, les médiathèques rentrent dans une logique de diversification des supports, avec par exemple des livres-audios ou en grands caractères, de manière à ce que tout public trouve son compte dans les bibliothèques. Ces transformations s'appliquent aussi aux ressources pouvant intéresser les publics migrants.

5.1. Les fonds langues étrangères et FLE : contes, romans, apprentissages

On peut diviser les ouvrages à destination des publics migrants en deux catégories. Les premiers concernent essentiellement l'apprentissage de la langue, cela passe par un fonds FLE (français langue étrangère), des ouvrages de grammaire et des dictionnaires visuels. On retrouve ce type de collection dans chacune des bibliothèques que j'ai pu contacter, mise à part la bibliothèque universitaire St Serge. En fonction des

²⁰⁹ Entretien avec Madame Véronique PROUTIERE, bibliothécaire à la Médiathèque Monplaisir, 5/05/2017.

²¹⁰ Entretien avec Madame Marie-Madeleine COUGNAUD, bibliothécaire à la Médiathèque Annie Fratellini, 7/04/2017.

²¹¹ POISSENOT, Claude, « Non public des bibliothèques et missions des BDP : réflexions à partir du cas de la Meuse », *Les relations*, journée d'étude, ADBDP, 2003, Paris.

bibliothèques, elle est plus ou moins étoffée. Sans grande surprise, c'est à la Médiathèque Toussaint que l'on trouve le plus d'ouvrages sur la question. Selon Mme Véronique Adde²¹² ce fonds mériterait d'être mieux classé afin de différencier les livres de grammaire des dictionnaires visuels par exemple. La médiathèque a adopté la classification Dewey, et a regroupé tous ces ouvrages sous la classification 400 (apprentissage des langues), ce qui laisse peu de place à la précision. Souvent accompagnés d'un cd, ce sont des ouvrages qui sortent beaucoup. C'est aussi pour ça qu'il serait nécessaire d'étoffer les fonds, afin que tout le monde puisse profiter de ces ressources.

En ce qui concerne les livres en langues d'immigration, le problème est plus complexe. C'est à la médiathèque Toussaint que l'on trouve la collection la plus fournie. Au niveau des romans, on en trouve dans pas moins de 13 langues différentes. Si les plus présentes sont l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol et le russe, il y a également des ouvrages en chinois, roumain, turc, portugais, néerlandais, japonais, polonais et arabe. D'après Mme Adde, ce ne sont pas les ouvrages qui sortent le plus. On trouve une diversité des langues aussi au niveau de la presse bien que l'on soit de nouveau dans des langues plus communément représentées puisque l'on retrouve surtout de l'anglais, de l'espagnol et de l'allemand. Le secteur jeunesse comporte lui aussi des albums et des romans en langue d'immigration qui sont rangés dans le même coin. On retrouve du chinois, de l'italien, du turc, du néerlandais, de l'arabe, du polonais et des langues du Mali ainsi qu'un ou deux ouvrages en russe et en portugais. Sans oublier l'anglais, l'allemand et l'espagnol ainsi qu'un fonds FLE destiné aux enfants. Bien que l'on ne trouve que des échantillons de collections, cela reste assez représentatif de la diversité des origines des publics fréquentant la bibliothèque. Il faut également noter que ces ouvrages ne sont pas faciles à trouver. Pour se les procurer, les bibliothécaires ne passent pas par le circuit classique du marché du livre et font appel au CNIL qui passe des commandes environ deux fois par ans. Véronique Adde note que ce sont des ouvrages qui sortent beaucoup moins que le fonds FLE. Néanmoins, il y a une forte demande. A la médiathèque Toussaint²¹³, les dépenses concernant les livres en langues étrangères, la classe 400 et le fonds FLE correspondent à 5% du budget littérature.

Dans les bibliothèques Annie Fratellini et Monplaisir, les fonds sont généralement moins étoffés puisque les budgets sont forcément moins conséquents qu'à la bibliothèque Toussaint. Les romans en langues étrangères sont quasiment absents ou alors ne sont qu'en anglais, allemand ou espagnol. On trouve des collections plus conséquentes au niveau des albums et des contes oraux. Les bibliothécaires m'indiquaient qu'elles ne pouvaient malheureusement pas répondre aux besoins en albums en langues étrangères faute de budget et de fournisseurs puisque les commandes à la CNIL ne sont pas fréquentes. A la bibliothèque anglophone, les livres sont tous en anglais.

²¹² Entretien avec Madame Véronique ADDE, bibliothécaire à la Médiathèque Toussaint, 28/03/2017.

²¹³ *Ibid.*

Ainsi, les bibliothèques du réseau angevin disposent d'un panel assez diversifié de livres en direction des publics migrants. Il pourrait encore se développer, tant au niveau des langues qu'au niveau des ouvrages représentés. C'est d'ailleurs un souhait formulé par l'ensemble des bibliothécaires interrogées. Le principal problème dans le développement de ces fonds ne provient donc pas d'un manque de prise en compte du public migrant par les bibliothécaires, mais bien par des difficultés liées aux coûts et aux acquisitions de ces ouvrages.

5.2. Une multiplication des supports

En parallèle, on trouve d'autres types de supports qui peuvent être utiles aux publics migrants et diversifier leurs pratiques en bibliothèque.

Que cela soit à la bibliothèque municipale ou dans les bibliothèques Annie Fratellini, Monplaisir ou la bibliothèque anglophone, il existe des collections de livres audio. Ils peuvent aussi être utilisés en complément des manuels d'apprentissages ou des romans. On retrouve à la bibliothèque Monplaisir notamment des cd regroupant des contes en langues étrangères.

Concernant les services en ligne, le cas le plus notable est celui du site « tout apprendre ». Il suffit d'être inscrit à la bibliothèque pour y avoir accès et de demander ses identifiants. Ainsi, il est utilisable même de chez soi. Ce qui complique un peu les choses, c'est le fait de devoir payer une fois 26 ans passés. Mme Véronique Proutière m'indiquait que « tout apprendre » apparaissait comme un vrai complément aux collections de la bibliothèque. C'est un espace d'autoformation qui permet d'accéder à des cours de FLE (français langue étrangère) mais aussi à des cours plus basiques de mathématiques par exemple. Les thèmes qui accompagnent les cours de langues sont variés, on retrouve notamment des thématiques comme « vie quotidienne et professionnelles » qui peuvent être intéressantes pour les migrants. Les exercices s'accompagnent de vidéos et d'images explicatives qui permettent un apprentissage plus complet du français. En revanche, du côté de Mme Véronique Adde, le bilan est plus mitigé. Elle déplore les nombreux dysfonctionnements du site lorsque l'on tente de se connecter de la bibliothèque, les vidéos, notamment, ne marchent pas. Cela reste un service qui suscite un vrai intérêt de la part des usagers. La bibliothèque municipale souhaiterait acquérir la méthode Assimil en ligne, qui paraît plus complète que la méthode « tout apprendre ». Tout le monde pourra en profiter, ce qui est moins le cas pour la version livre et cd.

Les DVD sont également un bon support pour apprendre les langues. L'usager peut, à son gré, rajouter des sous-titres dans la langue qu'il souhaite et ainsi se constituer plusieurs niveaux d'apprentissage. Cela sollicite la mémoire auditive, qui lorsqu'elle s'accompagne de la mémoire visuelle est logiquement plus efficace. Qui plus est, on peut facilement passer d'une langue à l'autre et les images permettent de faciliter la compréhension de l'intrigue.

Les bibliothécaires déploraien le manque d'équipement technique dans les bibliothèques ainsi que les logiciels parfois défaillants. Les usagers n'ont parfois pas le matériel nécessaire chez eux pour pouvoir écouter un CD par exemple, ils peuvent difficilement le faire à la bibliothèque. Ou alors ils n'ont pas d'écouteurs et ne peuvent

pas se servir des ordinateurs de la bibliothèque. Les bibliothécaires aimeraient donc une amélioration à ce niveau, dans la mesure où ces équipements permettraient d'épauler les migrants dans leurs apprentissages des langues et dans leur utilisation de la bibliothèque.

Les ressources ne constituent pas le seul apport de la bibliothèque dans le domaine et peuvent être utilisées pour divers ateliers.

5.3. Des services spécifiques

En complément des collections et des ressources proposées aux publics migrants, les bibliothèques que j'ai pu interroger proposent chacune des services spécifiques. À différentes échelles certes, mais au minimum des visites guidées de la bibliothèque. L'objectif principal de ces services est de familiariser les migrants avec la bibliothèque, de désacraliser un lieu dans lequel ils ne seraient pas forcément entrés d'eux-mêmes.

C'est le point commun entre chacune des bibliothèques, que cela soit une bibliothèque publique, universitaire ou encore associative. Cela n'a rien d'étonnant puisque comme le stipule Lola Mirabail dans son mémoire²¹⁴, les visites étaient déjà en 2014 ce qui était le plus mis en place par les bibliothèques.

Elles se déroulent à peu près toutes selon le même schéma. Généralement, en amont, les bibliothécaires se renseignent sur les participants, leurs origines, leurs niveaux de langue, afin d'adapter leur discours et les activités qu'elles voudraient proposer. Ainsi avant même son arrivée, chaque individu du groupe est pris en charge. Chacune des bibliothécaires a insisté sur le fait que ces visites étaient là avant tout pour faire découvrir la bibliothèque et son fonctionnement.

Pour ce qui est de la bibliothèque Monplaisir²¹⁵ par exemple, ils ont accueilli le GREF quatre fois pour le moment au cours de l'année scolaire 2016/2017. Cela dure généralement une matinée. La visite de la bibliothèque se fait avec des haltes précises : autour des pays, de la cuisine, du sport, des livres. Les bibliothécaires expliquent également comment s'inscrire. S'ensuit un petit temps ludique qui varie en fonction des séances. Cela peut être une présentation de livres inhabituels (livres jeux, contes traditionnels) ou une chasse aux livres. Ainsi, on passe du passif à l'actif ce qui permet aux usagers de se détendre. La bibliothécaire constate une vraie entraide entre les gens qui parlent la même langue, ce qui est aussi l'intérêt des groupes déjà constitués par le GREF, puisqu'ils se connaissent. Pour finir, il y a un petit temps dans la salle informatique pour parler de la fameuse plateforme

²¹⁴ MIRABAIL Lola, *Lecture publique et immigration(s) : L'accueil des primo-arrivants dans les bibliothèques françaises*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Lyon : Enssib, 2014, 129 p.

²¹⁵ Entretien avec Madame Véronique PROUTIERE, bibliothécaire à la Médiathèque Monplaisir, 5/05/2017.

« tout apprendre » et présenter la diversification des supports que propose la bibliothèque. Elle précise que c'est mieux en petits groupes, idéalement 10/15 personnes. La fin de la séance est propice aux inscriptions, certains ne savaient pas que l'on pouvait aller à la bibliothèque sans s'inscrire. En fonction des groupes, les visites peuvent se faire en anglais également. Les visites se passent sensiblement de la même manière dans les autres bibliothèques concernées.

Le constat général de la part des bibliothécaires est le suivant : faire visiter la bibliothèque permet à l'usager de prendre ses marques et d'apprioyer un lieu dans lequel il n'a pas l'habitude d'aller. Généralement, les gens reviennent à la bibliothèque après, particulièrement lorsqu'ils ont des enfants.

5.3.1. L'atelier poésie du GREF

L'atelier poésie²¹⁶ avec le GREF auquel j'ai pu assister s'est déroulé au sein de la bibliothèque Annie Fratellini le 6 avril de 10h à 11h30. Si la bibliothèque accueillait le groupe, l'atelier en lui-même était animé par la psychologue Mme Elisabeth Gardaz et le linguiste M. Christian Vaugez. Deux bénévoles du GREF étaient également présents et participaient oralement à l'atelier.

Le projet est né d'une constatation de Mme Gardaz lorsqu'elle travaillait en tant que psychothérapeute auprès de demandeurs d'asile russes. Elle note la difficulté pour certains d'assimiler la langue française. Lorsqu'ils butaient sur un mot, il y avait une sorte de blocage. Tandis que s'ils y réfléchissaient dans leur langue, ils passaient outre. Elle s'est ensuite entourée d'un petit groupe de traducteurs (ceux cités précédemment) et a porté son projet jusqu'à la bibliothèque.

Le concept est le suivant²¹⁷ : « Conçues à l'intention des étrangers en exil, ces rencontres voudraient tenter l'expérience de lire – en différentes langues - des œuvres de la littérature française et étrangère aussi bien. Concrètement, textes originaux et traductions seront les principaux supports. Les accueillants, bilingues pour un certain nombre, seront aidés, pour la circulation entre les langues, par plusieurs interprètes, eux-mêmes d'origine étrangère. Les rencontres constitueraient ainsi un espace hors frontières où la parole de l'un, portée par plusieurs, serait écoute, goûte diversement, nourrissant chacun particulièrement et invitant à l'échange. » Prendre appui sur l'écriture pour développer l'écrit.

²¹⁶ Observation de terrain, Atelier poésie coanimé par l'association du GREF et Madame Elisabeth GARDAZ, 6/04/2017.

²¹⁷ GARDAZ, Elisabeth, à *livres ouverts*, 2015.

Il y a 3 ans, c'est d'abord à la bibliothèque Toussaint que les ateliers ont eu lieu, avec un petit groupe de volontaire. Le GREF s'est intéressé ensuite au projet en venant assister aux séances puis viennent les collaborations avec les bibliothèques Monplaisir et Annie Fratellini. De nombreux groupes se succèdent à ces ateliers donnant lieu parfois à des séances mémorables comme celle qui a eu lieu le lendemain de l'attentat commis au Bataclan, le relatif avec émotion Christian Vaugez et Elisabeth Gardaz. La veille de cette séance, Elisabeth envoie le poème *Le marteau sans Maître* de René Char afin de redonner du courage à ses partenaires. La bibliothécaire Marie Joe Deslandes décide que c'est ce texte là qu'ils étudieront le lendemain. Le pari était osé et pourtant, le texte a suscité un véritable engouement de la part des participants. Ils se sont totalement approprié le texte, sans plus s'occuper des organisateurs autour. Si bien qu'à l'atelier suivant sous l'impulsion d'un bénévole, ils décident de le mettre en scène. C'est exactement l'effet recherché par Mme Gardaz et ses collaborateurs, que les participants s'approprient une autre culture, presque plus que ceux dont c'est la culture d'origine. Christian Vaugez²¹⁸ souligne que pour eux, c'est « une reconnaissance d'intégration dans le tissu social et culturel français. » C'est une façon de casser les barrières sociales et de leur révéler leur légitimité. L'appropriation prend parfois d'autres formes.

Certains participants se sont mis à traduire des textes de leurs auteurs de référence pour les faire partager au reste du groupe. Bien loin d'être du communautarisme, on assiste ici à un partage de culture qui a rarement lieu ailleurs.

Il est intéressant de noter qu'au départ Mme Gardaz pensait déléguer aux bénévoles du GREF la direction des ateliers. Ils ont vite constaté que le fait que l'atelier soit dirigé par d'autres personnes que par ceux qui enseignaient le français était dans l'esprit de l'atelier, celui de casser avec le quotidien, et de respecter « la récréation ».

Le groupe²¹⁹ du jour était plutôt hétérogène composé de 7 participants assez jeunes venant tous d'horizons différentes : Turquie, Vietnam, Russie, Maroc, Guinée et Cameroun. Ils prennent tous des cours de français avec le GREF.

Concrètement, les objectifs sont les suivants : Lire de la poésie, française et étrangère, à plusieurs en s'appliquant à la traduire au gré des langues des participants. Ensuite, l'idée est de donner l'occasion aux participants de parler dans leur langue – et, souvent, leurs langues – et à chacun de s'imprégner de cet échange. Enfin, l'échange ainsi suscité. Chacun peut, librement, évoquer ce qui lui vient. Ainsi, le groupe navigue entre les langues, les traits d'une culture et un peu de l'itinéraire singulier des locuteurs.

²¹⁸ Entretien avec Madame Elizabeth GARDAZ et Monsieur Christian VAUGUEZ, linguiste russophone, 6/04/2017.

²¹⁹ Observation de terrain, Atelier poésie coanimé par l'association du GREF et Madame Elizabeth GARDAZ, bibliothèque Annie Fratellini, 6/04/2017.

En amont, les animateurs du GREF choisissent un corpus de texte qu'ils envoient ensuite à Mme Gardaz et Mr Vaugez, ces derniers font part de leur préférence et c'est le GREF qui tranche. Une fois ce choix effectué, ils font marcher leur petit réseau de traducteurs (un poète et professeur d'arabe Najeh Jegham, Mme Gardaz est russophone, une professeure de lettre qui parle également russe et un poète libanais, le poète français Yves Jouhan) Dans la mesure où l'intérêt de cet atelier réside dans la spontanéité des participants, ils n'ont pas accès au texte en avance. De même, les organisateurs ne font que le lire avant la séance. Le but est de formuler des idées de façon collective et s'éloigner d'une séance trop préparée qui pourrait être perçue comme scolaire, ce qui est l'inverse de l'effet souhaité.

Le texte est lu une première fois en français par Mme Gardaz puis par l'un des participants. Pour cette séance, le texte avait été traduit en arabe, en turc et en russe au préalable. Il est donc lu une seconde fois dans chacune de ces langues par un participant qui maîtrise cette langue où par celui qui le souhaite. En fonction des langues parlées par les participants, chacun essaye de le traduire dans sa langue. (En l'occurrence en vietnamien et dans un dialecte de l'ouest du Cameroun) Cela conduit à des réflexions intéressantes sur les différentes sonorités, les différences de traductions. Qui plus cela permet à chaque participant de faire le lien avec sa langue d'origine et de partager ses nuances. Christian n'hésite pas à donner la parole à chaque participant. Cela fonctionne un peu comme un va-et-vient qui les rend plus à l'aise. La séance se déroule ensuite très librement alimentée par les réflexions conjointes des participants et des organisateurs. Cela donne lieu à un échange très enrichissant et loin du format plus académique que l'on a l'habitude retrouver dans les salles de classe. Chacun apporte sa pierre à un édifice qui se veut mouvant.

Les liens incessants entre la langue d'origine et le français permettent aux migrants d'associer les mots à des choses qu'ils connaissent et donc de les assimiler plus facilement, les relier. On s'interroge sur les significations des mots dans une traduction puis dans l'autre, les changements de sens que cela implique. Finalement, c'est un savant mélange de linguistique et de perception qui a lieu pendant cette heure et demi.

Je m'attendais naïvement à ce qu'il y ait de la timidité, mais non, les participants parlaient librement. C'est justement cette absence de contraintes qui les poussait à parler. A la différence d'un groupe d'écoliers devant un professeur, ils ont choisi d'être là et de suivre cet atelier. En outre, le déroulé de la séance ne ressemble en rien à quelque chose de pédagogique et n'est pas perçu comme tel. Mme Gardaz m'a confié que les participants appelaient cet atelier « la récréation » dans la mesure où ils sont habitués à suivre des cours de français plus classiques au GREF. En outre, et c'est un souhait des organisateurs, l'atelier est conçu comme un échappatoire à un quotidien compliqué à cause des demandes de papiers et d'une intégration précaire. D'ailleurs, dans la mesure où l'organisation des ateliers est très libre, et les groupes changeants, (le GREF n'impose rien aux participants, il s'adapte à leurs disponibilités) il n'est pas rare que les participants ne soient pas les mêmes d'un groupe à l'autre. Chacune des séances est unique de par son principe de spontanéité, mais aussi en fonction des groupes qui se succèdent. Les participants n'ayant pas le même niveau de français, cela rend le texte plus ou moins facile à comprendre. L'assiduité aux séances, souligne Christian Vaugez, permet la mise en place d'un travail de mémoire

puisque il peut être intéressant de noter les points communs entre deux poèmes. Cela permet dans un second temps d'établir un suivi en constatant la progression des participants.

Manifestement, les retombées sont plus que positives puisque l'atelier se déroule dans trois bibliothèques, Toussaint, Annie Fratellini et Monplaisir à des fréquences différentes. Elisabeth Gardaz souhaite que l'atelier garde son esprit libérateur et ne se fige pas. De ce fait, il n'existe pas de rapport de séance ou de publication le concernant. Elle aimerait à terme ouvrir l'atelier à un autre public, qui assisterait aux séances en spectateur et qui pourrait donner lieu à d'autres formes de réflexions. L'objectif étant de favoriser les échanges interculturels. C'est typiquement dans ce genre d'atelier que l'on se rend compte de la diversité du public migrant. De par ses origines bien sûr, mais également en ce qui concerne le niveau de langue et les perceptions. Ainsi, chaque individualité, chaque dialecte est souligné, ce qui permet à chacun d'entrer pleinement dans la séance.

5.3.2. Le « Moulin à paroles²²⁰ »

La séance du « Moulin à paroles » à laquelle j'ai assisté s'est déroulée 7 avril de 14h à 15h au sein de la bibliothèque Annie Fratellini ; elle était gérée par Marie-Madeleine Cougnaud et Manuela Cherbonnier, deux bibliothécaires.

En septembre 2015, est réunis une trentaine de partenaires dans le centre Marcel Menet, dont la bibliothèque Annie Fratellini. Cette réunion, qui survient après les attentats de Charlie Hebdo, accueille une sociologue afin que chacun puisse parler de son ressenti sur le quartier à la suite de ces évènements. Ce fut là une base de réflexion : comment faire pour que les gens du quartier se comprennent ? Il est très vite apparu que la barrière de la langue était l'un des problèmes principaux. Suite à cela, il y eut la création d'une sous-commission « vivre ensemble ». Dans ce cadre, le centre Marcel Menet a mis en relation différents partenaires et notamment la bibliothèque Annie Fratellini avec les associations REDA et l'AIFA. Cette dernière a essayé de créer un groupe de parole mais le manque de formation et d'expérience sont rapidement apparus comme des obstacles qui ont conduit à l'annulation du projet. Le REDA a beaucoup rapatrié les gens vers les ateliers de la bibliothèque Annie Fratellini.

Il a fallu un petit temps d'adaptation avant de trouver le bon format. Au départ, il était nécessaire d'avoir des bases en français pour participer au groupe de paroles. De plus, les séances étaient trop construites. De ce fait, les bibliothécaires n'arrivaient pas à capter le public, les gens avaient pourtant l'air satisfait mais ne revenaient pas. Les séances ont continué comme ça pendant un an et à la fin, il n'y avait plus que deux personnes qui venaient surtout chercher de l'aide pour les cours de français qu'ils suivaient en parallèle avec d'autres organismes (APTIRA, LEC, GREF, La petite école à Bouchemaine, France Terre d'Asile). Ça n'était pas l'objectif, dans la mesure

²²⁰ Observation de terrain, Atelier du « Moulin à paroles » coanimé par Madame Marie-Anne COUGNAUD et Manuela CHERBONNIER, bibliothèque Annie Fratellini, 7/04/2017.

où le « Moulin à paroles » se voulait plutôt comme un modeste complément aux cours déjà dispensés et surtout s'écartier du cadre scolaire. Ces deux personnes exploitaient en parallèle d'autres services de la bibliothèque, signe que l'atelier apparaissait comme une passerelle vers la bibliothèque. L'année d'après, les deux bibliothécaires se sont rendues au GREF pour assister à un cours et rencontrer les bénévoles. Elles sont reparties avec des connaissances pour construire des séances plus adaptées à leur souhait. Après cela, l'atelier a vécu un renouveau et à tout de suite décollé puisque c'était également l'occasion de parler du « Moulin à paroles » directement auprès des principaux concernés.

Les ateliers se font surtout connaître par le biais des associations. C'est un choix de la bibliothèque de ne pas faire de publicité pour ces ateliers dans la plaquette générale parce que ça n'est pas vraiment une animation, et que les places sont limitées. Il y eut seulement la création d'un flyer²²¹ déposé ensuite dans les associations. Le plus efficace, c'est lorsque les gens des associations accompagnent les apprenants dans les ateliers.

En général, le groupe est constitué d'environ 9/10 personnes qui arrivent au fur et à mesure. Si c'est la discussion qui crée la séance, il est néanmoins nécessaire d'avoir une base. Les séances prennent chaque fois des tournures différentes. Elles peuvent aussi bien démarrer par la lecture d'un album qu'être centrées sur les choses de la vie quotidienne tel qu'une visite chez le docteur.

La séance du 7 avril a démarré par une présentation à tour de rôle : nom, origine, depuis combien de temps ils sont en France et s'ils suivent des études de français en parallèle. Il est vite apparu que les profils, les âges et le niveau de français étaient très variés. Il n'y avait pas moins de 7 origines différentes (essentiellement d'Asie et d'Afrique). Certains habitaient Angers depuis un bon nombre d'années tandis que la majorité était là depuis 6-7 ans. Il est intéressant de constater que les personnes qui vivaient là depuis le plus longtemps étaient celles qui avaient le plus de mal avec la langue française, conformément à la théorie d'Elisabeth Gardaz. La séance s'est déroulée de la manière suivant : d'abord la lecture d'un conte sans interruption par l'une des bibliothécaires. Pour que tout le monde puisse suivre, la lecture se déroule lentement et s'accompagne de beaucoup de gestes pour illustrer le propos. Ensuite, elles demandent aux participants d'expliquer ce qu'ils ont compris et reviennent sur des mots qui peuvent paraître abstraits. Le livre est ici utilisé comme un support de base puisque la bibliothécaire sollicite l'expérience des participants pour expliquer et saisir les sens des mots qui sont ensuite inscrits sur un tableau. La séance se conclut par une seconde lecture enrichie des explications précédentes.

J'ai été surprise par le taux de participation à la séance. En ce qui concerne les retombées, Mme Cougnaud me confiait que si les gens venaient régulièrement aux séances, il était difficile de fidéliser un public aussi volatil. Cela ne permet pas d'avoir de réels suivis ni de pouvoir prévoir sur la durée. Certains ne reviennent pas parce que ça ne leur a pas plu mais aussi parce que c'est leur façon de vivre, ou à cause des aléas de la vie. Certains

²²¹ Annexe 3 : flyer « Moulin à paroles ».

reviennent sur plusieurs séances, d'autres non. Depuis qu'elles ont changé le format des séances, elles constatent une fréquentation constante.

C'était également l'occasion de se rendre compte une fois de plus de la diversité des profils qui existent au sein des publics migrants et des conséquences induites par les parcours multiples en ce qui concerne l'apprentissage d'une langue et l'aisance orale.

5.3.3. L'heure du conte²²²

Toujours au sein de la bibliothèque Annie Fratellini, l'heure du conte de 19 Avril 2017 à 15h30 animée par Stéphanie Logeat et Ernestine a pris une tournure un peu particulière puisqu'elle se faisait en Bamiléké, un dialecte du Cameroun. Initialement, L'heure du conte est organisée tous les troisièmes mercredis du mois et se destine à des enfants de plus de 5 ans.

Celle-ci s'inscrivait dans le cadre d'un projet mis en place avec le centre Marcel Menet et le collège sur l'interculturalité dans le quartier. C'est un projet qui a vu le jour suite à la réussite d'une action précédente datant d'octobre 2016 qui se nommait « la violence non merci ! » et qui a été initié suite à de nombreuses manifestations de violence sur le quartier. Il se traduit par la mise en place de conférences, d'ateliers, de rencontres et d'expositions autour de ce thème central. Face aux nombreux retours positifs et dans la continuité du projet, il a été convenu par les différents partenaires de mettre en place sur un an cette fois, un projet visant à faire connaître à chaque habitant du quartier la culture de l'autre, essentiel à une meilleure cohabitation respectant les différences et les similitudes des habitants. Plusieurs heures du conte sont donc organisées autour de différents pays. La prochaine aura lieu en novembre et sera en collaboration avec l'association REDA. Elle fera intervenir des femmes originaires du Bénin. Toujours dans le cadre de ce projet, il est prévu de créer un recueil réunissant divers contes d'origines différentes puis d'en faire un livre consultable par les usagers de la bibliothèque. Il servirait également d'outils de travail pour les différents ateliers à destination des publics migrants animés par les bibliothécaires.

La bibliothécaire avait déjà organisé par le passé trois autres heures du conte également spécifiques. La première était tournée vers le Mexique et s'était déroulée avec une femme mexicaine du quartier, la seconde portait sur le Burkina Faso et la dernière sur le Maghreb. Le but recherché étant d'ouvrir les enfants aux cultures du monde.

²²² Observation de terrain, « L'heure du conte » animé par Madame Stéphanie LOGEAT, 20/04/2017

L'heure du conte à laquelle j'ai assisté portait sur le conte oral « Lieuk le lièvre ». L'idée vient d'une discussion entre la bibliothécaire et sa collègue Ernestine originaire d'une région du Cameroun. Elle lui a raconté un conte oral que Stéphanie s'est efforcée de retranscrire à l'écrit. Cette heure du conte s'est faite sans inscription et a rencontré un vif succès. Etaient présents le centre de loisirs situé dans l'école pendant les vacances, des familles venues avec l'association Marcel Menet mais aussi avec l'association « Trait d'Union » ainsi que plusieurs familles venues en auditeurs libres.

La séance se déroulait de la manière suivante : pour poser l'ambiance, les deux animatrices du jour avaient revêtu des costumes traditionnels africains, elles avaient également des éléments de décors africains. En fond retentissait de la musique d'Afrique. Derrière elles, on retrouvait une sélection de contes africains. Elles ont commencé par se présenter et présenter les partenaires. Puis la lecture s'est fait une première fois en français, rythmée par des gestes et des chants en Bamiléké. Ensuite, elle s'est faite en Bamiléké par Ernestine qui illustrait avec de grands gestes de façon à ce que les enfants comprennent où ils en étaient dans l'histoire. A la fin, musique et danse rapide. Puis dans le cadre de l'exposition « costume en Bazin » organisée par l'association AIFA (association de femmes africaines) au sein de la bibliothèque et présente pour une durée de 3 semaines, des intervenantes sont venues en costumes traditionnels, elles ont expliqué ce qu'était le Bazin et sa signification au Mali puis ont chanté une berceuse en Bamiléké. Enfin, la séance s'est clôturée par une dégustation de brioches et de Bisap, boisson traditionnelle du Cameroun qui a favorisé les échanges entre les intervenants et les spectateurs aussi bien français que d'origines différentes.

5.3.4. Des objectifs similaires

Les animations que nous avons pu voir jusque-là présentent un certain nombre de points communs.

Tout d'abord, elles ne sont pas toujours à l'initiative des bibliothèques et naissent d'une véritable demande sociale comme ça a été le cas pour l'atelier poésie, porté par Mme Gardaz ou les réunions au centre Marcel Menet qui ont permis la création du « Moulin à paroles ».

Les bibliothécaires n'ont pas toujours les compétences pour les mener et doivent soit se former, comme cela a été le cas pour les bibliothécaires animant le « Moulin à paroles » en allant suivre des cours au GREF, soit faire appel à des intervenants extérieurs ayant des compétences préalables comme avec Mme Gardaz et l'atelier poésie.

Les projets ont toujours les mêmes finalités, autrement dit, apprendre la langue française aux usagers pour faciliter leur intégration, mettre en avant leurs cultures d'origine et faire découvrir la bibliothèque et son environnement.

Enfin, ces projets rencontrent tous du succès et il y a une véritable demande de la part du milieu social mais également des usagers eux-mêmes.

Il est intéressant de noter que la bibliothèque Annie Fratellini a à cœur d'intégrer les différentes cultures du quartier. C'est en incluant l'autre et sa culture, en reconnaissant sa diversité et en s'y intéressant qu'on l'intègre le mieux. En témoigne également cette exposition photo. Cela permet de faire le lien entre les cultures à travers le lieu qu'est la bibliothèque. De plus, l'intervention d'une collègue originaire du pays dans lequel s'inscrit ce conte facilite l'échange interculturel entre les participants et leur permet de s'identifier à elle et à se sentir plus légitime au sein de la bibliothèque.

6. Le cas particulier de la bibliothèque anglophone

La bibliothèque anglophone²²³ a un statut un peu particulier dans le paysage angevin. Elle n'est pas gérée par la municipalité dans la mesure où c'est une structure associative régie par la loi association de 1901 et créée en 1993. Sa particularité est d'être une bibliothèque uniquement anglophone. C'est la bibliothèque du genre la plus vaste de l'Ouest et l'une des plus grande de France en termes de collection. Elle propose l'équivalent de ce que l'on trouve en bibliothèque publique mais en langue anglaise.

75% des membres de l'association sont français tandis que les 25% restant sont anglophones, majoritairement des Etats-Unis et de l'Angleterre. Au total, pas moins de 1600 membres de 40 nationalités différentes. « Chacun va et vient en fonction de ses intérêts, explique Phoebe Marshall. Les Français sont majoritaires (60%). Ils se replongent dans la langue grâce aux livres d'apprentissage ou aux rencontres thématiques franco-anglaises organisées dans nos locaux. Il y a des étudiants anglais, américains, dont certains nous aident à animer des soirées à thème. Nous comptons aussi des retraités anglais installés en Anjou, en Sarthe ou en Mayenne ; ils aiment retrouver une ambiance anglophone, linguistique et culturelle. Les autres nationalités sont très diverses. En ce moment, des Somaliens, réfugiés politiques, trouvent ici des outils pour passer de l'anglais au français et utilisent l'ordinateur pour diverses démarches.²²⁴ » La diversité du public migrant est bien présente au sein de la bibliothèque. Phoebe Marshall, la gérante, qualifie son public comme un brassage culturel intense. Contrairement aux bibliothèques publiques, ici on ne constate pas spécialement une hausse du public migrant puisqu'il compose déjà une grande partie des usagers de la bibliothèque.

Dans le rapport moral de 2016 consultable sur le site internet²²⁵ très complet de la bibliothèque, il est indiqué que : « l'on constate une diminution de 4% du nombre des Français qui constituent 70% du public de la

²²³ Entretien avec Madame Phoebe MARSHALL, gérante de la Bibliothèque Anglophone, 9/05/2017.

²²⁴ MACQUAREZ, Florence, « Angers, une bibliothèque où l'on cause... en English », *Angersmag*, 21/01/2011. Disponible sur : http://www.angersmag.info/Angers-une-bibliotheque-ou-l-on-cause-en-English_a1935.html#. (Consulté le 02/06/2017)

²²⁵ ROLAND, Marie-France, *Rapport moral du président pour l'année écoulée : 1^{er} janvier - 31 décembre 2016, 2017*, Association angevine de la bibliothèque anglophone, 22 p.

bibliothèque (soit 1114 abonnés en 2016) et une baisse plus marquée de 11% du nombre des Américains (soit 134 ou 8% des membres). A l'inverse, les adhérents britanniques et irlandais sont plus nombreux avec 81 membres, soit une hausse d'environ 24% par rapport à 2015. Quant aux autres membres étrangers, leur nombre augmente de 5% (264 abonnés en 2016 contre 184 en 5 2015) ; ils représentent 17% du public. On observe toujours la grande diversité de leurs origines nationales. » Ainsi, malgré quelques mouvements, on note une constance des inscriptions et de la fréquentation de la bibliothèque par un public diversifié.

Ainsi, chacun des services proposés leur sont destinés. Et les services sont nombreux à la bibliothèque anglophone, qui de par sa disposition et ses principes se rapproche grandement du concept de la bibliothèque 3ème lieu. Si la majorité des activités favorisent la pratique de la langue anglaise telles que les deux Bookclubs, le Garden Club, le Walk and Talk Club, le Film Club, Books and Tea, le Luncheon Club, la soirée jeu de société, Reading Shakespeare ou encore le Knitting club, certaines en revanche favorisent les échanges interculturels et l'apprentissage du français. C'est le cas pour ce qui est du « French in action ». Le concept est simple, proposer aux anglophones de faire la conversation à des francophones, en français. 6h sur l'année ont été consacré à cela. En complément, il existe également un groupe de conversation en français chaque vendredi de 11h à 12h. Il est animé par deux bénévoles Gaëlle Delarboulas et Sylvie Mainguy. Ce groupe, constitué d'environ 15 participants permet aux anglophones de consolider leur français et d'apprendre du vocabulaire de la vie courante dans l'optique d'une meilleure intégration au sein de la société française. Finalement, chaque activité proposée à la bibliothèque anglophone est l'occasion de favoriser les échanges interculturels entre francophones et anglophones. Ainsi, l'intégration paraît bien plus naturelle que dans les bibliothèques publiques classiques car elle est sous-jacente aux activités de la bibliothèque.

A côté de cela, la bibliothèque anglophone a développé récemment un partenariat avec l'association France Terre d'Asile. Ces derniers leur ont demandé s'il leur était possible d'accueillir un petit groupe de réfugiés anglophone d'Afrique du Nord. Dans cette optique, ils ont donc organisé une visite en décembre dernier et créé des cartes gratuites pour ce groupe.

La bibliothèque anglophone est donc particulièrement représentative de la diversité du public migrant qui se trouve sur Angers et essaye de proposer des activités adaptées mêlant anglais et français, un savant mélange entre la culture d'origine et la culture française. Les migrants peuvent grâce à ce lieu garder un vrai contact avec leur langue maternelle et se tenir au courant des actualités de leurs pays tout en s'ouvrant aussi à ce que la culture française peut leur apporter.

7. Et après ?

Bien qu'il n'y ait pas de véritables politiques d'intégration impulsée par la municipalité d'Angers ou encore l'Université en ce qui concerne les bibliothèques universitaires, les bibliothèques reconnaissent et tentent de

s'adapter à l'arrivée toujours plus grandissante de migrants à Angers. En effet, elles ne comptent pas s'arrêter là et des projets futurs se dessinent pour favoriser encore et encore l'intégration des publics migrants dans le paysage angevin.

Concernant la médiathèque Toussaint²²⁶, en plus de cette prise de contact avec l'enseignante FLE Lucille Paillat-Durand afin de réadapter la politique d'accueil, il est prévu d'acquérir une méthode « Assimil » en ligne, plus performante que la plateforme « Tout Apprendre. » De même, ils espèrent dans le futur pouvoir réagencer la bibliothèque de façon à ce que chaque public y trouve sa place et puisse cohabiter harmonieusement. Enfin, l'idée était également de développer une collection lecture facile pour les adultes qui conviendrait à tout type de public mais qui permettrait aussi d'apprendre le français de manière plus littéraire et de compléter les manuels d'apprentissages.

Pour ce qui est de la bibliothèque Annie Fratellini²²⁷, hormis les heures du conte programmées autour de différents pays, il y a aussi comme projet de développer un recueil réunissant des contes de toutes les origines présentes sur le quartier, afin de favoriser les connaissances entre les cultures et le vivre-ensemble. Il est aussi prévu d'inaugurer des ateliers de conversation en français avec des enfants de maternelles et leurs parents. Dans ce cadre, il y a eu une demande de formation de la part des bibliothécaires qui n'a pas été concluante. Ce projet a été commandé par la ville d'Angers car dans le quartier 70% des enfants de l'école ne parlent pas le français chez eux. De plus, en novembre avec l'association REDA, il est prévu de mettre en place des séances où les enfants raconteront des contes, le but étant à termes de faire participer les enfants et d'en faire des vidéos.

La bibliothèque Monplaisir²²⁸ projette en fin d'année d'organiser un moment de dégustation de repas de divers pays avec le GREF, la cuisine étant un support idéal pour la conversation mais aussi pour découvrir les coutumes d'autres cultures.

Les bibliothèques universitaires, ne se sentant pas spécialement concernées par la question, ne projettent pas d'ouvrir leur politique d'accueil mais plutôt de consolider les visites déjà mises en place et de renforcer leurs communications.

La bibliothèque anglophone²²⁹, quant à elle, compte bien continuer son partenariat avec France Terre d'Asile et à favoriser les échanges interculturels tout en gardant un vrai contact avec la langue anglaise.

²²⁶ Entretien avec Madame Véronique ADDE, bibliothécaire à la Médiathèque Toussaint, 28/03/2017.

²²⁷ Entretien avec Madame Marie-Madeleine COUGNAUD, bibliothécaire à la Médiathèque Annie Fratellini, 7/04/2017.

²²⁸ Entretien avec Madame Véronique PROUTIERE, bibliothécaire à la Médiathèque Monplaisir, 5/05/2017.

²²⁹ Entretien avec Madame Phoebe MARSHALL, gérante de la Bibliothèque Anglophone, 9/05/2017.

Finalement, chacune des bibliothèques essayent de diversifier et de préciser les services proposés de façon à capter le large public que sont les migrants.

8. Les bibliothèques angevines vues par les migrants

Suite à des problèmes de diffusion, je n'ai pu récolter que très peu de réponses en ce qui concerne le questionnaire²³⁰ que j'avais élaboré à destination des publics migrants, 4 au total. Elles viennent essentiellement d'un public étudiant au CefFE, à l'Université d'Angers. Dans la mesure où ce faible taux de réponse ne me permet pas de tirer de conclusions exploitables, ces résultats seront utilisés pour alimenter les hypothèses qui suivent. De plus, l'une des difficultés qui constituait mon sujet était la barrière de la langue. Ainsi, certaines réponses peuvent se révéler sans lien avec la question.

En premier lieu, sur les quatre personnes qui ont répondu, on note déjà une diversité de parcours et d'origines. Si nous avons un public essentiellement masculin qui a entre 18 et 50 ans les origines et la date d'arrivée en France divergent. Sur les 4 réponses, deux personnes viennent de Syrie, une du Vietnam tandis que l'autre réponse est erronée très certainement à cause d'un problème de compréhension. Si certains sont en France depuis 3 ou 4 ans, d'autres ne le sont que depuis 18 mois. Dans la mesure où c'est un public à dominante étudiante, il n'y a qu'une demande d'obtention de la nationalité française.

En ce qui concerne les bibliothèques à proprement parler, si sur les quatre répondant, 3 sont inscrits à la bibliothèque, tous la fréquentent plusieurs fois par semaine. Cela s'explique en partie par le fait qu'ils sont tous étudiants, la bibliothèque constitue en général, dans cette situation, un lieu ressource essentiel et indispensable. Pour ce qui est de l'utilisation faite des ressources de la bibliothèque, en matière d'emprunt, nous sommes face à deux choix, les manuels d'apprentissage de langues d'une part et les romans de l'autre. Les réponses sont unanimes concernant la difficulté à trouver des ouvrages dans la langue souhaitée. En parallèle, ce sont majoritairement les ordinateurs qui sont utilisés.

Enfin, les personnes interrogées sont toutes satisfaites de ce que les bibliothèques ont à leur proposer en matière d'accueil et de ressources. On s'aperçoit que c'est un public plutôt autonome puisqu'à la question sur les contacts éventuels avec le personnel de bibliothèque, tous répondent qu'ils n'en ont pas l'usage.

Suite à ces réponses, on peut se demander si des profils plus variés n'auraient pas permis de nuancer les résultats collectés dans la mesure où le public étudiant est déjà familier des bibliothèques et en fait donc un

²³⁰ Questionnaire. Disponible sur : https://docs.google.com/forms/d/17Vb_1Vx0I-6vGUblWMVNpcTuQSICcd60CRp-13WTTo/edit#responses.

usage plus intuitif que ne pourrait en faire un réfugié politique pas ou peu habitué à fréquenter les bibliothèques dans son pays par exemple.

Finalement, les bibliothèques d'Angers ont pleinement conscience de l'augmentation croissante d'un public migrant et tentent de faire face à ces nouveaux profils qui engendrent des demandes variées en proposant des ateliers ciblés et un accueil personnalisé. Au vu des projets à venir, on constate que les bibliothèques angevines aimeraient développer davantage les services et les actions à l'égard des publics migrants. Cependant, à l'échelle de la municipalité, cela ne semble pas être un projet mis en avant pour le moment.

Conclusion

Pour conclure, on s'aperçoit qu'en France, les publics migrants n'ont pas été tout de suite inclus dans les politiques des bibliothèques bien que depuis longtemps les bibliothèques militent pour un égal accès à la culture par toutes les strates de la population. Il a fallu attendre les années 90 pour que la question soit appréhendée par les professionnels et entraîne une prise de conscience collective. Depuis lors, le taux de public migrant n'a eu de cesse d'augmenter sur notre territoire, de plus en plus diversifié, et la question est devenue peu à peu incontournable.

On se rend compte que si les publics migrants ont mis du temps avant d'être pleinement pris en compte par les bibliothèques, notamment comparé à d'autres pays tels que le Danemark ou le Canada, une vraie prise de conscience a été amorcée de la part des bibliothécaires qui souhaitent avant tout mieux connaître ce public afin d'en cibler les besoins et répondre à leurs attentes. Si l'enquête menée en 2014 par Lola Mirabail dans son mémoire²³¹ met à jour l'implication des bibliothécaires, on note également depuis, la mise en place de journées d'études²³² véritablement poussées et complètes sur le sujet entre 2015 et 2016. A paraître également en 2017 à destination des professionnels un ouvrage²³³ à l'air prometteur « Accueillir des publics migrants et immigrés : interculturalité en bibliothèque » sous la direction de Lucie Daudin et publié par l'Enssib. Finalement, on s'aperçoit que les professionnels du livre on a cœur la question de l'accueil des publics migrants dans les bibliothèques et essaient véritablement de mettre en place des choses pour l'améliorer. C'est notamment ce que révèle notre étude de cas basée sur la ville d'Angers, la volonté toujours croissante des bibliothécaires.

Finalement, concernant la diversité des publics migrants, on s'aperçoit que les bibliothécaires en ont conscience et essayent au mieux de les prendre en compte dans l'accueil et les services proposées. Dans la mesure où les bibliothèques se doivent d'accueillir aussi tous les autres types de publics, elles ne peuvent consacrer trop de temps à chacun et donc, se voient dans la nécessité d'adapter leurs activités pour que cela puisse plaire à la majorité. Il arrive toutefois que certaines mesures divergent d'un public à l'autre et dans ces cas-là, les bibliothécaires s'adaptent. Il n'en reste pas moins que la bibliothèque est le lieu de la construction de

²³¹ MIRABAIL Lola, *Lecture publique et immigration(s) : L'accueil des primo-arrivants dans les bibliothèques françaises*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Lyon : Enssib, 2014, 129 p.

²³² *L'accueil des publics migrants en bibliothèque*, journée d'étude, 16/06/2016, Paris : Musée National de l'Histoire et de l'Immigration. Captation sonore accessible sur le site de : <http://pro.bpi.fr/debats-et-journees-detude/laccueil-des-publics-migrants-en-bibliothque>. (Consulté le 31/05/2017) et *Les migrants, un public de bibliothèque ? Quels besoins, quels accueils, quels services ?*, journée d'étude, 29/09/2015, Calais. Captation sonore accessible sur le site de : <http://pro.bpi.fr/les-migrants--un-public-de-bibliothque--quels-besoins-quels-accueils-1>. (Consulté le 31/05/2017)

²³³ DAUDIN, Lucie (dir.), *Accueillir des publics migrants et immigrés : interculturalité en bibliothèque*, Rhône : Enssib, 2017.

l'identité et que c'est en prenant en compte les spécificités de chacun qu'il se sent légitime à évoluer dans une culture qui lui est, dans un premier temps, étrangère.

Malgré les progrès qui sont faits en France dans le domaine, d'autres pistes peuvent être exploitées qui permettraient de renouveler les actions à destination des publics migrants, c'est notamment le cas, comme nous l'avons vu, des bibliothèques vivantes qui tendent à se développer en France et qui pourraient très bien s'adapter à l'intégration des publics migrants comme c'est déjà le cas dans des pays comme la Suède par exemple.

Il était intéressant de travailler sur ce sujet dans la mesure où il recoupe les missions essentielles des bibliothécaires, à savoir l'accueil de tous les publics. Le processus qui consiste à passer de tous les publics à un public en particulier afin que chacun se sente, d'une manière ou d'une autre, intégrés à la bibliothèque m'a paru un point important du métier de bibliothécaire dans la mesure où la connaissance des publics constitue une des bases du métier. L'étude de cas m'a offert l'opportunité d'assister à plusieurs ateliers particulièrement enrichissants et révélateurs en ce qui concerne les attitudes à adopter face à un public non-francophone. Cela m'a également montré la nécessité d'une formation ou du moins d'une réflexion préalable sur la manière de diriger les différentes actions et services à l'intention d'un public plutôt réticent à entrer dans une bibliothèque.

Bibliographie

1. Ouvrages généraux

1.1. L'immigration

COLLARD, Claude (dir.), *Des sources pour l'histoire de l'immigration en France de 1830 à nos jours : guide*, Paris : BnF, 2006, 427 p.

DEWITTE, Philippe (dir.), *Immigration et intégration, l'état des savoirs*, Paris : La Découverte, 1999, 442 p.

KEVONIAN, Dzovinar (dir.), *La Cimade et l'accueil des réfugiés*, Paris : presse universitaire de Paris ouest, 2013, 264 p.

LAACHER, Smaïn, *Ce qu'immigrer veut dire : Idées reçues sur l'immigration*, Paris : Le cavalier bleu, 2012, 187 p.

LORREYTE, Bernard (dir.), *Les politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration*, Actes du colloque de Vaucresson, 25-26 mai 1988, Paris : CIEMI-L'Harmattan, 1984, 413 p.

OCDE, *Perspectives des migrations internationales*, Paris : OECD READ Edition, 2016, 460 p. (Consulté le 17/04/17)

1.2. Les bibliothèques

ALIX, Yves, *Bibliothèques en France 1998-2013*, Paris : Cercle de la librairie, 2013, 263 p.

POULAIN, Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises : Les bibliothèques au XXe siècle (1914-1990)*, t.4, Paris, éd. Du Cercle de la Librairie, 2009, 1187 p.

2. Bibliothèque et immigration

ALIX, Yves. « Le fonds en langues asiatiques à la médiathèque Jean-Pierre-Melville à Paris ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2007, n° 3, p. 67.

ANDISSAC, Marie-Noëlle, CHAIMBAULT, Thomas. « Bibliothèque et inclusion : Favoriser des pratiques professionnelles inclusives : la démarche de la bibliothèque de Toulouse », *Bibliothèque(s)*, 2015, n°80.

ANDISSAC, Marie-Noëlle, CHAIMBAULT, Thomas. « Des bibliothèques inclusives », *Bibliothèque(s)*, 2015, n°80.

ANTONUTTI, Isabelle, « L'accueil des publics migrants en bibliothèque », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2016, n° 8.

ARLABOSSE, Suzanne, TABAH, Dominique, « Les services et l'action des bibliothèques en direction des populations immigrées non-francophones : l'exemple de la Seine-Saint-Denis », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2009, n°2.

BERTRAND, Anne Marie, *Les bibliothèques municipales : acteurs et enjeux*, Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 1994, coll. « Bibliothèques », 147 p.

BERTRAND, Anne-Marie, « Les bibliothèques municipales », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2002, n° 4, p. 114-116.

BERTRAND, Anne-Marie, « Une estime lointaine : les non-usagers des bibliothèques municipales », *Bulletin des Bibliothèques de France*, tome 43, n° 5, 1998, p. 38-42.

BIANCHI, Florence. « L'interculturel en bibliothèque : état des lieux, problématique, enjeux ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2008, n° 6, p. 105-106.

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION (Paris), Colloque (2005 ; Paris), *Bibliothèque et Autoformation. La formation tout au long de la vie : quels rôles pour les bibliothèques à l'heure du multimédia*, Paris : Bibliothèque publique d'information, 2006, 280 p.

BOUQUET, Matthieu, « Migrants de Calais : une touche de poésie grâce à la bibliothèque jungle books (Les livres de la jungles) », *Huffington post*.

BOUQUIN-KELLER, Hélène, « Les langues dites d'immigration dans les bibliothèques municipales françaises ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2003, n° 5, p. 34-40.

BOURIC, Nolwenn, « Mesurer l'impact des bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2016, n° 8, p. 30-33.

CALENGE, Bertrand, *Les petites bibliothèques publiques*, Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1993.

CARRO-REHAULT, Antoine, « Les services de bibliothèque dans une société multiculturelle », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1998, n° 1, p. 111-113.

CHAMBON, Fabrice, *Le rôle social des bibliothèques : Quels terrains d'action et stratégies d'alliances pour la réduction des inégalités d'accès au savoir ?*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques : Lyon : Enssib, 2010, 81 p.

CHATELLIER, Lisa, *Les bibliothèques publiques européennes face à l'immigration : regards croisés et perspectives*, Mémoire master en sciences humaines et sociales : Lyon : Enssib, 2013, 106 p.

COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTES. *Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 Avril 2016*. Disponible sur : <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees.> (Consulté le 12/04/2017)

CORDIER, Marie-Pierre, *L'alphanétisation des migrants dans les bibliothèques publiques : actions, partenariats*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Lyon : Enssib, 2012, 89 p.

DAUDIN, Lucie (dir.), *Accueillir des publics migrants et immigrés : interculturalité en bibliothèque*, Rhône : Enssib, 2017.

DECOURT, Nadine, « Les contes en immigration : Emergence d'un répertoire », *La revue des livres pour enfants*, n° 159, 1994, p.73-77.

DONNAT, Olivier, *Les français face à la culture : De l'exclusion à l'éclectisme*, Paris : Le Découverte, 1994, 368p, Collection « Textes à l'appui. Série 55 Sociologie ».

DUMAINE, Mathilde, « *La Bibliothèque vivante* », Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques : Lyon : Enssib, 2014, 84 p.

« D'une rive à l'autre : saison 1 (2015) », *Balises*, BPI, 14/04/2016. Captation vidéo accessible sur le site de : <http://balises.bpi.fr/langues/dune-rive-a-lautre--saison-1-2015.> (Consulté le 1/06/2017)

FAMENCHON, Isabelle, MIGNARD, Carine, "La coopération pour des fonds en langues étrangères à l'échelle d'un département : le groupe "Langues" de l'association des bibliothèques de Seine-Saint-Denis", *Pluralité culturelle en actes*, Paris : ABF, 2004.

FILIOLE, Anne-Marie, « Des enfants, des cultures, des littératures », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1991, n° 6, p. 577-582.

GARCIA GUILLEN, Emilie, TOMIC, Sylvie, « Un service public pensé pour la diversité : l'action vis-à-vis des immigrés à la Toronto Public Library et à la Queens Library de New-York » *Bulletin des bibliothèques de France*, 2011, n°5, p.81-86.

GAUTIER-GENTES, Jean-Luc, « Vocation encyclopédique des bibliothèques et pluralisme », *Bulletin d'information de l'Association des Bibliothécaires Français*, 1998, n°178.

GODONOU-DOSSOU, Nelly, *l'accueil du public étranger en bibliothèque municipale : le cas de la bibliothèque municipale de Lyon*, 104 p, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques : Lyon : Enssib, 2002.

HAGEGE, Claude, *L'enfant aux deux langues*, Paris : Odile Jacob, 1996, 298 p.

HORTENSIUS (pseudonyme), « Bibliothèque vivante et migrant-es : Comment faire ? L'exemple suédois », *Légothèque*, 2015. Disponible sur : <https://legothequeabf.wordpress.com/2015/12/08/bibliotheque-vivante-et-migrant-es-comment-faire-lexemple-suedois/>. (Consulté le 31/05/2017)

La bibliothèque, Fabrique du citoyen, journée d'étude, 6-8/06/2013, Lyon : Centre des congrès. Captation sonore accessible sur le site de l'ABF. <http://www.abf.asso.fr/2/47/352/ABF/congres-2013-la-bibliotheque-fabrique-du-citoyen#rencontres>. (Consulté le 1/06/2017)

L'accueil des publics migrants en bibliothèque, journée d'étude, 16/06/2016, Paris : Musée National de l'Histoire et de l'Immigration. Captation sonore accessible sur le site de : <http://pro.bpi.fr/debats-et-journees-detude/laccueil-des-publics-migrants-en-bibliotheque>. (Consulté le 31/05/2017)

LE FOLL, Anne, « Identité, culture et diversité », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2006, n° 3, p. 102-103.

« Législation et réglementation sur les bibliothèques : Principaux textes en vigueur », *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 1992, n°154.

« Les médiathèques et leurs publics ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1997, n° 4, p. 92-92.
Les migrants, un public de bibliothèque ? Quels besoins, quels accueils, quels services ?, journée d'étude, 29/09/2015, Calais. Captation sonore accessible sur le site de : <http://pro.bpi.fr/les-migrants--un-public-de-bibliotheque--quels-besoins-quels-accueils-1>. (Consulté le 31/05/2017)

« Le multiculturalisme : un défi aux bibliothèque » - *Documentaliste Sciences de l'information*, v.48 n°4, 2011

LEPREVOST-GRANCHER, Lucie, *Travailler avec les communautés dans les bibliothèques françaises : pratiques, tabous, évolutions*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques : Villeurbanne : Enssib, 2000, p. 62.

LETURQ, Sandrine, *Les médiateurs en bibliothèque*. Lyon: Enssib, 1999, 167 p.

MORRISON, Marlene, ROACH, Patrick, *Public libraries, ethnic diversity and citizenship*, London: British Library Board, 1998, 197 p.

MIRABAIL, Lola, *Lecture publique et immigration(s) : L'accueil des primo-arrivants dans les bibliothèques françaises*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Lyon : Enssib, 2014, 129 p.

PETIT, Michèle, « De la bibliothèque au droit de cité : parcours de jeunes usagers des quartiers sensibles », *Bulletin des Bibliothèques de France*, tome 42, n° 1, 1997, p. 6-11.

POISSENOT, Claude, « Non public des bibliothèques et missions des BDP : réflexions à partir du cas de la Meuse », *Les relations*, journée d'étude, ADBDP, Paris : 2003.

POULAIN, Martine, « Bibliothèque et citoyenneté », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1997, n° 5, p. 68-69.

« Pluralité culturelle en actes : un nouvel enjeu pour les bibliothèques publiques ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2009, n° 2, p. 128.

RAMEL, Nathalie, « La constitution de fonds étrangers en bibliothèques publiques », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1993, n° 6, p. 28-34.

ROUYER-GAYETTE, François, « Les « Ruches » », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2004, n° 2, p. 24-29.

SALANOUVE, Florence, *Diversité culturelle en bibliothèques publiques : enjeux, impensés, perspectives*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques : Villeurbanne : Enssib, 2011, 42 p.

SERVET, Mathilde, *Les bibliothèques troisième lieu*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. 83 p. Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques : Lyon : Enssib, 2009.
Site internet de la BPI, disponible sur : <http://www.bpi.fr/sites/SiteInstitutionnel/home/la-bibliotheque/les-publics-de-la-bpi/sociologie-des-publics.html> (Consulté le 1/06/2017)

Site internet de la Médiathèque Abdelmalek Sayad, disponible sur : <http://www.histoire-immigration.fr/missions/la-diffusion-des-savoirs/la-mediatheque-abdelmalek-sayad> (Consulté le 1/06/2017)

Site internet de Bibliothèques sans frontières, disponible sur :
<https://www.bibliosansfrontieres.org/impact/grande-aventure-ville-de-calais/> (Consulté le 1/06/2017)

STEVENS, Keith R, « Les bibliothèques ne sont pas uniquement des lieux de lecture », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2000, n° 5, p. 53-61.

TABET, Claudie, *La bibliothèque « hors les murs »*, Paris : Cercle de la librairie, 2004, 317 p.

TACHEAU, Olivier, *Bibliothèque publique et multiculturalisme aux Etats-Unis : jalons pour repenser la situation française*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques : Lyon : Enssib, 1998, 69 p.

TADROS, Ramzi (dir.), *Pluralité culturelle en actes : un nouvel enjeu pour les bibliothèques publiques*, Paris : ABF, 2004, 104 p.

TENA RIANO, Marta de, *Le rapport à l'écrit en langue étrangère : Usages et changements de l'écrit lors du processus d'acculturation*, Lyon : ENSSIB, 1998.

VOGLER, Jean, *L'illettrisme en France*, Bulletin des bibliothèques de France, tome 43, n° 5, 1998, p.13-16.

VOSPER, Robert, « Coopération à l'échelon national pour la sélection et l'acquisition des livres courants étrangers », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1962, n° 9-10, p. 461-474.

WEBER, Raoul, *L'accueil des étudiants étrangers dans les bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Lyon : Enssib, 2011, 60 p.

2.1. Etude de cas

« Données statistiques sur l'immigration en France », *Wikipedia*, modifié le 8/04/2017, disponible sur :
https://fr.wikipedia.org/wiki/Donn%C3%A9es_statistiques_sur_l%27immigration_en_France (Consulté le 1/06/2017)

GABARD, Patrice, « Angers, nouvelle terre promise des immigrés africains », *RTL*, 06/04/2010, disponible sur :
<http://www rtl fr actu angers-nouvelle-terre-promise-des-immigres-africains-5937976556> (Consulté le 27/04/2017)

« La ville d'Angers saturée de demandeurs africains », Novopress, 29/10/11, disponible sur : <https://fr.novopress.info/101195/la-ville-dangers-saturee-de-demandeurs-dasile-africains/> (Consulté le 27/04/2017)

MACQUAREZ, Florence, « Angers, une bibliothèque où l'on cause... en English », Angersmag, 21/01/2011, disponible sur : http://www.angersmag.info/Angers-une-bibliotheque-ou-l-on-cause-en-English_a1935.html# (Consulté le 02/06/2017)

Site internet d'Histoire et Mémoire de l'immigration en Anjou (HMIA), disponible sur : <http://hmia.fr/> (Consulté le 01/06/2017)

Sources

1. Préconisations internationales

Les textes ci-dessous m'ont été utile pour démontrer que l'accueil des publics migrants faisait partie des missions des bibliothèques. En l'absence de texte législatif sur la question, ces préconisations font office de références dans le métier en se complétant les unes les autres et s'étaisent sur plusieurs années. Si j'ai trouvé la plupart en cherchant sur internet, certaines étaient présentes dans l'ouvrage de Claudie Tabet, « La bibliothèque « hors les murs » ».

ABF, *Bib' lib': Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques*, Paris : ABF, 2015. Disponible sur :
http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/biblib/charte_biblib_abf.pdf (Consulté le 06/06/2017)

ABF, *Code de déontologie du bibliothécaire*, Paris : ABF, 2003. Disponible sur :
<https://www.abf.asso.fr/6/46/78/ABF/code-de-deontologie-du-bibliothecaire> (Consulté le 30/05/2017)

ASSEMBLEE NATIONALE CONSTITUANTE, *Constitution de la République française*, Paris, 1946.

CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES, *Charte des bibliothèques adoptée par le conseil supérieur des bibliothèques*, 1991. Disponible sur : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1096-charte-des-bibliotheques.pdf> (Consulté le 30/05/2017)

IFLA, *Manifeste de l'IFLA sur la bibliothèque multiculturelle*, La Haye : IFLA, 2006. Disponible sur :
<https://archive.ifla.org/VII/s32/pub/MulticulturalLibraryManifesto-fr.pdf> (Consulté le 30/05/2017)

IFLA,UNESCO, *Manifeste des bibliothèques publiques de l'IFLA/UNESCO*, Paris : Unesco, 1994. Disponible sur :
<https://archive.ifla.org/VII/s8/unesco/fren.htm> (Consulté le 30/05/2017)

UNESCO, *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*, Paris : Unesco, 2001. Disponible sur :
<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127162f.pdf> (Consulté le 30/05/2017)

IFLA, UNESCO « La bibliothèque multiculturelle : Une porte d'entrée vers une société culturelle diversifiée en dialogue », *Manifeste de l'IFLA/UNESCO sur la bibliothèque multiculturelle*, mai 2012.

2. Statistiques

Les statistiques, trouvées sur les sites de l'INSEE et de l'OCDE essentiellement, m'ont permis d'illustrer mon propos quant à l'augmentation progressive du taux de personnes migrantes sur le sol français. Elles retracent cette augmentation des années 2000 jusqu'à nos jours. De plus, elles étaient également intéressantes du point de vue de la diversité des publics migrants puisque suffisamment détaillées pour laisser apparaître les origines, les âges, les aspirations professionnelles, et les raisons des départs.

BRUTEL, Chantale, « Cellule Statistiques et études sur l'immigration, Insee. Les immigrés récemment arrivés en France : une immigration de plus en plus européenne », *Insee Première*, 2014, n° 1524

INSEE, *IMG1A : Population par sexe, âge et situation quant à l'immigration en 2013 Département du Maine-et-Loire (49)*, 30/06/2016 (Consulté le 1/06/2017)

INSEE, *IMG1B : Population immigrée par sexe, âge et pays de naissance en 2013 Département du Maine-et-Loire (49)*, 30/06/2016. (Consulté le 1/06/2017)

INSEE, *Nationalité et immigration en 2013*, 30/06/2016. (Consulté le 1/06/2017)

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, *Communiqué de presse : Diffusion des informations statistiques annuelles en matière d'immigration, d'asile et d'acquisition de la nationalité française*, 16 janvier 2017. (Consulté le 15/04/17)

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR. *Loi n° 2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France*. Journal officiel de la République Française, n°0057 du 8 mars 2016.

OCDE (2017), *Population allochtone dans les pays de l'OCDE (indicateur)*. (Consulté le 12/04/2017)

3. Etude de cas

On retrouve p.60 le détail de mes sources concernant l'étude de cas.

Entretien avec Madame Véronique ADDE, bibliothécaire à la Médiathèque Toussaint, 28/03/2017.

Entretien avec Madame Elizabeth GARDAZ, linguiste russophone, 6/04/2017.

Entretien avec Madame Marie-Madeleine COUGNAUD, bibliothécaire à la Médiathèque Annie Fratellini, 7/04/2017.

Entretien avec Monsieur Frederic DESGRANGES, bibliothécaire à la Bibliothèque Universitaire St Serge, 2/05/2017.

Entretien avec Madame Véronique PROUTIERE, bibliothécaire à la Médiathèque Monplaisir, 5/05/2017.

Entretien avec Madame Phoebe MARSHALL, gérante de la Bibliothèque Anglophone, 9/05/2017.

Entretien avec Mesdames Julie FOURCHET et Charline BAROUKI, enseignantes FLE au CeLFE, 9/05/2017.

Entretien avec Monsieur Maxime SZCEPANSKI, bibliothécaire à la Bibliothèque Universitaire Belle-Beille, 11/05/2017.

GARDAZ, Elizabeth, à *livres ouverts*, 23/02/2015. (Texte personnel)

Guide d'entretien. (Voir annexe 1.)

LES LYRIADES (dir.), *Le français comme langue d'intégration?*, table ronde, Angers, 16/03/2017.

Observation de terrain, Atelier poésie coanimé par l'association du GREF et Madame Elizabeth GARDAZ, bibliothèque Annie Fratellini, 6/04/2017.

Observation de terrain, Atelier du « Moulin à paroles » coanimé par Madame Marie-Anne COUGNAUD et Manuela CHERBONNIER, bibliothèque Annie Fratellini, 7/04/2017.

Observation de terrain, « L'heure du conte » animé par Madame Stéphanie LOGEAT, 20/04/2017.

Questionnaire. (Voir annexe 2.)

ROLAND, Marie-France, *Rapport moral du président pour l'année écoulée : 1^{er} janvier - 31 décembre 2016, 2017*, Association angevine de la bibliothèque anglophone.

Table des matières

INTRODUCTION	1
I- DEFINITION ET PRISE EN COMPTE DES PUBLICS MIGRANTS ET NON-FRANCOPHONES DANS LES BIBLIOTHEQUES FRANÇAISES.....	6
1. Flux et parcours migratoires aujourd’hui : état des lieux	6
1.1. Les Flux globaux.....	6
1.1.1. Naissance de l’immigration	6
1.1.2. Des années 2000 à nos jours : une augmentation progressive	7
1.2. Les différents motifs d’immigration	10
1.3. Une évolution des profils qui tend vers une diversité	12
2. La bibliothèque : un lieu pour tous ?	13
2.1. Vers la lecture publique	13
2.2. Le flou législatif et les différents textes de référence	16
2.3. La pluralité culturelle	18
2.4. L’intégration à plusieurs échelles	21
3. Une prise en compte tardive des migrants par les bibliothèques.....	23
3.1. Un difficile passage de l’universel au singulier.....	23
3.2. Le retard français face aux autres pays	26
3.3. Les bibliothèques et les publics migrants aujourd’hui.....	29
4. Quelques entraves	32
II- LA DIVERSITE DES PUBLICS MIGRANTS DANS LES BIBLIOTHEQUES FRANÇAISES.....	35
1. Typologie des publics migrants	36
1.1. L’analyse préalable des publics migrants	36
1.2. La diversité des publics migrants.....	38
2. Quelles bibliothèques pour quels publics ?	41
2.1. Les bibliothèques municipales	41
2.2. Les bibliothèques spécialisées/associatives	43
2.3. Les bibliothèques universitaires.....	46
2.4. Le potentiel des « bibliothèques vivantes »	46
3. Des services mis en place qui tendent vers un large public	48
3.1. Accompagner le migrant dans la découverte de la bibliothèque	48
3.2. Les démarches administratives	50
3.3. L’apprentissage du français.....	51
3.4. Garder le lien avec sa culture d’origine	53
3.5. Le cas des migrants en transit	55
4. L’importance des partenariats.....	55
4.1. Les principes des partenariats	56
4.2. Des exemples éclectiques	57
III- ETUDE DE CAS : LES BIBLIOTHEQUES ANGEVINES.....	60
1. Méthodologie	60
1.1. Des entretiens.....	60
1.2. Un questionnaire	62
2. Les publics migrants à Angers et ses alentours	62
2.1. L’immigration angevine	62
2.2. Les services mis en place pour l’accueil des immigrés par la ville	65
2.3. Un constat sans appel	67
3. Une politique d’accueil qui tâtonne encore	68
3.1. Des volontés personnelles	68
3.2. Un ou des publics ?	70
4. Le maillage associatif	71
4.1. Des visites mais pas seulement.....	71
4.2. L’apport des associations	72

4.3.	Les écoles : l'accueil des enfants et la médiation vers les parents	72
5.	Des ressources et des services variés	73
5.1.	Les fonds langues étrangères et FLE : contes, romans, apprentissages	73
5.2.	Une multiplication des supports.....	75
5.3.	Des services spécifiques	76
5.3.1.	L'atelier poésie du GREF	77
5.3.2.	Le « Moulin à paroles »	80
5.3.3.	L'heure du conte.....	82
5.3.4.	Des objectifs similaires.....	83
6.	Le cas particulier de la bibliothèque anglophone	84
7.	Et après ?	85
8.	Les bibliothèques angevines vues par les migrants	87
CONCLUSION		89
BIBLIOGRAPHIE		91
1.	Ouvrages généraux	91
1.1.	L'immigration	91
1.2.	Les bibliothèques.....	91
2.	Bibliothèque et immigration	91
2.1.	Etude de cas	96
SOURCES.....		98
1.	Préconisations internationales	98
2.	Statistiques	99
3.	Etude de cas	99
ANNEXES.....		103
1.	Guide d'entretien	103
2.	Questionnaire	104
3.	Flyer - Le « Moulin à paroles ».....	107
4.	Flyer en anglais – Médiathèque Toussaint	109
TABLE DES TABLEAUX.....		111
TABLES DES ANNEXES		112

Annexes

1. Guide d'entretien

Le public :

- Avez-vous constaté une hausse des publics migrants/étudiants Erasmus ces dernières années sur Angers ?
- Si oui, quel est, selon vous, l'utilisation qu'ils font des bibliothèques ? Constatez-vous différentes manières de faire ?
- Sur quoi vous basez-vous, si vous en avez, pour construire votre politique documentaire à destination des migrants/des étudiants Erasmus ?
- Remarquez-vous des différences parmi ce public (origines, situation, utilisation de la bibliothèque) ?
- Adaptez-vous vos actions/services aux différents types de migrants ?

Les collections :

- Quels sont vos fournisseurs ?
- Avez-vous de la littérature en langues étrangères ? En quelles langues ?
- Si oui, quels sont vos critères de choix ? Est-ce une littérature diversifiée ?
- Avez-vous une collection FLE (français langue étrangère) ?
- Avez-vous un budget spécifique pour ces collections ?
- Sont-ils empruntés ? Par des étudiants Erasmus ?

Les services :

- Organisez-vous des services spécifiques pour l'accueil des publics migrants ? Si oui, lesquels ? Des visites, des groupes de conversation, des cours ?
- Par quel biais faites-vous connaître ces services ?
- Y-a-t-il une forte fréquentation ? De quel type de public ? Revient-il après ?

Partenariats :

- Avez-vous des partenariats avec des associations/autres services de l'université (ex : le CeLFE) ? Si oui, lesquels, de qui est venu l'initiative et que mettez-vous en place ?
- Y-a-t-il Des résultats probants découlant de ces partenariats ?

Divers :

- Y a-t-il une véritable politique documentaire à destination des publics migrants/des étudiants Erasmus ?
- Si non, est-ce en projet ?
- Bénéficiez-vous d'aides spécifiques concernant l'accueil de ces publics ?
- Ressentez-vous un besoin de formation pour accueillir de la manière la plus efficace possible ce public ?
- Est-ce inscrit dans vos missions ?

2. Questionnaire

Questionnaire / Questionnary

Etudiante en master bibliothèque à l'université d'Angers, je réalise un mémoire sur l'accueil des publics migrants en bibliothèque. Dans le cadre de ce dernier, je souhaiterai connaître vos habitudes vis-à-vis des bibliothèques. Je vous remercie par avance pour votre participation.

I do studies to become a librarian in the university of Angers, I'm writing an essay about the reception of the migrants in library. For this study, I would know your habits and relations with the libraries. I thank you for your contribution.

Durée estimée du questionnaire : 5 min / Estimated duration : 5 min

- Êtes-vous / Are you :

- Un homme / a man
 Une femme / a woman

- Avez-vous / How old are you :

- Moins de 18 ans / Less than 18 years old
 Entre 18 et 25 ans / Between 18 and 25 years old
 Entre 25 et 50 ans / Between 25 and 50 years old
 Plus de 50 ans / More than 50 years old

- De quel pays venez-vous? / Which country are you come from ?

- Depuis quand êtes-vous en France ? / Since how long are you in France ?

- Avez-vous la nationalité française ? / Do you have french nationality ?

- Oui / Yes Non / No

- Si non, êtes-vous en voie de l'obtenir ? / If no, are you in the way to get it ?

- Oui Non

- Quel est votre statut ? / What is your professional status ?

- Etudiant / Student
 Salarié / Worker
 En recherche d'emploi / Unemployed person
 Retraité / retiree

- êtes-vous inscrit à la bibliothèque ? / Are you registered in a library ? [] Oui [] Non

- Si non, pour quelle(s) raison(s) ? / If no, why ?

- Si oui, à quelle fréquence la fréquentez-vous ? / If yes, how many times do you come to the library ?

[] Plusieurs fois par semaine / few days by week

[] 1 fois par semaine / once a week

[] 1 à 2 fois par mois / once or twice a month

[] 1 à 2 fois par an / once or twice a year

[] Jamais / Never

- Quels types d'ouvrages empruntez-vous ? / What kind of documents are you borrowing ?

[] romans / novels

[] documentaires (livres sur les sciences ...) / documentary books (science books...)

[] Manuel d'apprentissage (dictionnaire, livres de grammaire, fonds FLE ...) / Learning manual (dictionary, grammar books, FLE...)

[] presse (magazine, journaux) / revues (magazine, newspaper)

[] dvd

[] cd

[] bd / comic books

- Avez - vous des difficultés à trouver des ouvrages dans la langue que vous désirez ? / Do you have some difficulties to find books in desired language ?

[] Oui [] Non

- Utilisez-vous d'autres services de la bibliothèque ? / Do you use others libraries services ?

[] Oui [] Non

- Si oui, lesquels ? / If yes, which ones ?

[] ordinateurs / computers

[] ateliers de langues (« le moulin à paroles », l'atelier poésie...) / Langages workshop (« le moulin à paroles », poetry workshop...)

[] ateliers de formation / Formation workshop

[] animations culturelles / Cultural animations

- Avez-vous des contacts avec le personnel de la bibliothèque ? / Do you have contacts with the personalal of the library [] Oui [] Non

- Vous sentez-vous bien accueilli ? / Do you feel well received ? [] Oui [] Non

- Les bibliothèques répondent-elles à vos besoins d'informations ? / Do libraries answers your queries ? [] Oui [] Non

- Etes-vous satisfait par les services des bibliothèques ? / *Are you satisfied by libraries services ?*

- Insatisfait / *Unsatisfied*
- Moyennement satisfait / *moderately satisfied*
- Satisfait / *satisfied*
- Très satisfait / *well satisfied*
- Je ne fréquente pas les bibliothèques / *I don't frequent libraries*

- Avez-vous des remarques complémentaires ? / *Do you have any others comments ?*

3. Flyer - Le « Moulin à paroles »



LE MOULIN À PAROLES

Vous avez envie de progresser en français,
participez à l'atelier de conversation proposé par
la bibliothèque deux vendredis par mois

de 14h à 15h

6 janvier

20 janvier

3 février

24 février

10 mars

24 mars

7 avril

21 avril

5 mai

19 mai

2 juin

Impression : Imprimerie Angers Loire Métropole - Ville d'Angers - 2016

Ces ateliers

- sont gratuits
- se déroulent en groupes de 10 personnes au maximum
- sont animés par les bibliothécaires
- s'adressent aux adultes possédant des bases en français

4. Flyer en anglais – Médiathèque Toussaint



YOU WANT TO BORROW ?

ADULTS (as from 14)

LIRE SUBSCRIPTION

Books, magazines, music sheet.....	12
Audio books	3
Language training CDs.....	1
Latest novels.....	1
eReader	1

**LIRE AUTREMENT SUBSCRIPTION
(visually impaired people)**

Duration of borrow : 6 weeks.

Audio books	10
-------------------	----

MULTIMÉDIA SUBSCRIPTION

Within the subscription LIRE, you can also borrow up to :

Music CDs and DVDs.....	12
Fiction DVDs	4
Documentary DVDs.....	4
Video game.....	1

INTERNET SUBSCRIPTION (FREE)

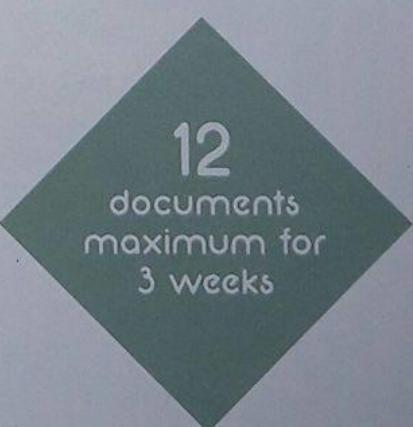
Consultation of internet in libraries.

FROM 12 TO 14

Books, magazines (children), music sheet	12
Books, magazines (for adult) except BD and latest novels	2
Music CD or DVD	12
Fiction DVD	2
Documentary DVD	2

FROM 0 TO 12 ANS

Books, magazines (children), music sheet	12
Music CD or DVD	12
DVD (for children).....	2
Video game	1
Video game	1



12
documents
maximum for
3 weeks



ANGERS VILLE
CULTURELLE



PUBLIC LIBRARIES IN ANGERS, WELCOME !

In all the libraries, you can borrow books, films or CDs, browse the internet, join sessions for babies and young children featuring stories, discover games, consult press archives, visit exhibitions, meet writers, academics, representatives from associations, take part in debates and book clubs, listen to concerts given by musicians from the Angers region, attend films and meet film-makers, and ask for the independent learning system.

HOW TO SUSCRIBE ?

The subscription, valid for one year or for six months in 9 libraries of Angers, allows to borrow documents and to consult internet.

Free subscription for people under 26 and social pricing system for people over 26 and living in Angers.

RATES AS AT 1 JANUARY 2016	LIRE SUBSCRIPTION	MULTIMÉDIA SUBSCRIPTION
Under 26	Free	Free
Rates Angevins (Quotient CAF ≤ 1000)	4 € per 1 year 2 € per 6 month	11 € per 1 year 5,50 € per 6 month
Rates Angevins (Quotient CAF > 1000)	10 € per 1 year 5 € per 6 month	24 € per 1 year 12 € per 6 month
Villes de la communauté urbaine hors Angers	18 € per 1 year 9 € per 6 month	34 € per 1 year 17 € per 6 month
Full rate	20 € per 1 year 10 € per 6 month	38 € per 1 year 19 € per 6 month

THE A'TOUT MEMBERSHIP CARD

The A'tout card is a single-use card which gives you the opportunity to get to different services of the Town of Angers and Angers Loire Métropole : local transports, libraries, sport, Vélocité and Autocité (bikes and cars hires).

To get it :

On line : atout.angers.fr

In a library or town hall.

You already have your card ?

To become a membership of the library, bring your A'tout card and the requested papers to be recorded.

REQUESTED DOCUMENTS FOR THE SUBSCRIPTION

Everybody : identity card

Students under 26 : student card

+ Inhabitants of Angers over 26 willing to benefit from the social pricing system :

- A proof of address dating within the last 3 months.
- The CAF or MSA certificate with the quotient amount dating within the last 3 months or the income tax notification or exemption dating within the last 3 months.

Renewal : don't forget your A'tout card.

Good to know You can, at home, upload the official documents online : atout.angers.fr

Table des tableaux

Tableau 1: Population allochtone en France	7
Tableau 2 : Evolution du nombre d'entrée d'immigrés depuis 2004 par continent de naissance	8

Tables des annexes

Annexe 1 : Guide d'entretien	103
Annexe 2 : Questionnaire	104
Annexe 3 : Flyer – Le « Moulin à paroles »	107
Annexe 4 : Flyer en anglais – Médiathèque Toussaint	109

RÉSUMÉ

A l'heure où les projecteurs sont résolument tournés vers les flux migratoires et leurs conséquences, ce mémoire a pour objectif de s'interroger sur la prise en compte de la diversité des publics migrants en bibliothèques dans l'accueil et les services qui leur sont proposés. La première partie, après une analyse de l'augmentation croissante des migrants sur le sol français et de leur diversité, retrace la nécessaire prise en compte des publics migrants par les bibliothèques et la légitimité de ces derniers au regard de leurs missions. La seconde partie se demande si les bibliothèques françaises prennent en compte ces diversités à travers l'accueil et les services qu'elles proposent aux publics migrants. Enfin, la troisième partie se concentre sur les bibliothèques angevines et sur les choses qu'elles mettent en place en direction de ces publics.

ABSTRACT

At the time where the migratory flow made the headlines, this study try to analyse the consideration of the migrants diversity in the through the reception and services set up by French public libraries. The first part, after an analysis of the migrant's increase in the French ground, chart the essential consideration of the migrant diversity by the public libraries and their legitimacy in terms of their missions. The second part ask if the public libraries considers the migrants in their diversity in their reception and their services. Finally, the third part focus on the things set up by the public libraries from Angers.

keywords : Reception, Angers, Public Libraries, Diversity, Immigration, Integration, Public

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) PREVOST Lou-Ann
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le **08 / 06 / 2017**

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

